





« Gorges de Trévans, Montdenier, Mourre de Chanier »

Site FR9301540

Document d'objectifs

VOLET OPERATIONNEL



SOMMAIRE

NOTA BENE : L'ECHELLE INDIQUEE SUR LES CARTES PRESENTEES DANS CE DOCUMENT N'I VALABLE QUE POUR UNE CARTE IMPRIMÉE AU FORMAT A3 (21,0X29,7)	
DOCUMENT DES MESURES DE GESTION ET DES FINANCEMENTS	4
I- LES ENJEUX SUR LE SITE	1
II- OBJECTIFS POUR LA CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET	
COMMUNAUTAIRE ET/OU REMARQUABLE DANS UN BON ETAT DE CONSERVATION	Δ
III- STRATEGIES ET PROPOSITIONS D'ACTIONS	
III-1- le cadre des mesures de gestion contractuelles	
III-1-1 Présentation de la fiche type mesure de gestion	
III-1-2- Financement des mesures contractuelles	
III-1-2-1- Les bonnes pratiques ne donnant pas lieu à contrepartie financière	
III-1-2-2- Liste des contractants potentiels,	
III-1-2-3- Les financements mobilisables	12
III-1-2-3-1- Les mesures de gestion contractuelle	
III-1-2-3-2- Les actions collectives et le suivi des mesures	
III-1-3- Modalités d'application	
III-1-3-1- Les suivis des états de conservation et de restauration des habitats et des espèces	
III-1-3-2- Espèces d'intérêt patrimonial	
III-1-3-3- Actions faisant référence aux mesures CAD pour les acteurs ne pouvant pas en contractualiser	
III-2- Liste des travaux soumis à évaluation des incidences	
III-3- Les mesures de gestion contractuelles sous forme de fiches	
Objectif 1 : préservation des milieux ouverts pastoraux	
Objectif 1 : préservation des milieux ouverts pastoraux	
Objectif 1 : préservation des milieux ouverts pastoraux	
Action 1.1 : Préservation des pelouses et landes pastorales	22
Objectif 1 : préservation des milieux ouverts pastoraux	
Action 1.2 : Restauration des habitats d'intérêt communautaire et des espèces associées	
Objectif 1 : préservation des milieux ouverts pastoraux	
Action 1.2 : Restauration des habitats d'intérêt communautaire et des espèces associées	
Objectif 1 : préservation des milieux ouverts pastoraux	
Action 1.2 : Restauration des habitats d'intérêt communautaire et des espèces associées	30
Objectif 2 : préservation des milieux forestiers	
Action 2.1 : Maintien et amélioration de l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire	et des
espèces associées.	32
Action 2.1 : Maintien et amélioration de l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire	et des
espèces associées.	
Action 2.1 : Maintien et amélioration de l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire espèces associées.	37
Action 2.1 : Maintien et amélioration de l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire	
espèces associées	39
Action 2.2 : Preservation contre les incendies de forets pouvant être nuisible à des nabitats d'intéret communa	
Objectif 3 : Assurer la conservation des milieux rocheux et des milieux aquatiques	
Action 3.1 : Veille permanente sur les différents projets et activités existantes sur le site	
Objectif 3 : Assurer la conservation des milieux rocheux et des milieux aquatiques	
Action 3.1 : Veille permanente sur les différents projets et activités existantes sur le site	
Objectif 3 : Assurer la conservation des milieux rocheux et des milieux aquatiques	
Action 3.2 : gestion de la fréquentation touristique sur les espaces les plus sensibles pour la conservation des l	
et des espèces d'intérêt communautaire	
Objectif 3 : Assurer la conservation des milieux rocheux et des milieux aquatiques	
Action 3.2 : Gestion de la fréquentation touristique sur les espaces les plus sensibles pour la conservation des	
habitats et des espèces d'intérêt communautaire.	
Objectif 4 : Maintien de l'intégrité et la fonctionnalité des habitats des espèces d'intérêt communautaire	
Action 4.1 : Maintenir l'intégrité et la fonctionnalité des habitats des chauves-souris	
Action 4.1 : Maintenir l'intégrité et la fonctionnalité des habitats des chauves-souris	

	Action 4.1 : Maintenir l'intégrité et la fonctionnalité des habitats des chauves-souris	59
	Action 4.1 : Maintenir l'intégrité et la fonctionnalité des habitats des chauves-souris	6
	Action 4.2 : Conservation de l'habitat de l'Ancolie de Bertolonii	
Objectif 5	5 Amélioration des connaissances	64
3 3	Action 5.1 : Suivi de l'état de conservation des habitats par l'évolution de la flore	
	Action 5.1 : Suivi de l'état de conservation des habitats par l'évolution de la flore	67
	Action 5.1 : Suivi de l'état de conservation des habitats par l'évolution de la flore	
	Action 5.1 : Suivi de l'état de conservation des habitats par l'évolution de la flore	
	Action 5.1 : Suivi de l'état de conservation des habitats par l'évolution de la flore	
	Action 5.1 : Suivi de l'état de conservation des habitats par l'évolution de la flore	
	Action 5.1 : Suivi de l'état de conservation des habitats par l'évolution de la flore	82
	Action 5.1 : Suivi de l'état de conservation des habitats par l'évolution de la flore	
	Action 5.2 : Suivi de l'état de conservation des habitats par analyses chimiques	
	Action 5.2 : Suivi de l'état de conservation des habitats par analyses chimiques	
	Action 5.3 : Suivi de l'état de conservation des espèces de la faune d'intérêt patrimonial	89
	Action 5.3 : Suivi de l'état de conservation des espèces de la faune d'intérêt patrimonial	
	Action 5.3 : Suivi de l'état de conservation des espèces de la faune d'intérêt patrimonial	
	Action 5.3 : Suivi de l'état de conservation des espèces de la faune d'intérêt patrimonial	93
	Action 5.4 : Suivis divers	95
Objectif 6	6 : information-communication-sensibilisation-assistance-règlementaire-animation- aménagements	97
5 5	Action 6.1 : Information-Communication-Sensibilisation	
	Action 6.1 : Information-Communication-Sensibilisation	
	Action 6.1 : Information-Communication-Sensibilisation	. 10
	Action 6.1 : Information-Communication-Sensibilisation	. 102
	Action 6.1 : Information-Communication-Sensibilisation	. 103
	Action 6.2 : Assistance technique et administrative pour faciliter la mise en place de la gestion préconisée	. 105
	Action 6.2 : Assistance technique et administrative pour faciliter la mise en place de la gestion préconisée	
	Action 6.3 : Animation et gestion du site	. 107
	Action 6.4 : Mesures d'ordre règlementaires	.111
	Action 6.5 : Aménagements de l'accueil touristique sur le site et pour la mise en œuvre des mesures de gestion	. 113
	Action 6.5 : Aménagements de l'accueil touristique sur le site et pour la mise en œuvre des mesures de gestion	. 114
	Action 6.6 : Précautions à respecter lors des travaux en milieu naturel	. 115
	Action 6.6 :Précautions à respecter lors des travaux en milieu naturel	
	Action 6.6 : Précautions à respecter lors des travaux en milieu naturel	

Nota Bene : L'échelle indiquée sur les cartes présentées dans ce document n'est valable que pour une carte imprimée au format A3 (21,0x29,7)

DOCUMENT DES MESURES DE GESTION ET DES FINANCEMENTS

I- LES ENJEUX SUR LE SITE

L'analyse du patrimoine naturel d'intérêt communautaire et de ses relations avec les activités humaines s'exerçant sur le site permet d'établir une liste des enjeux. L'importance d'un enjeu est évaluée en croisant les caractéristiques d'un habitat ou d'une espèce (valeur, importance sur le site, état de conservation...) avec l'importance des activités humaines et leur impact négatif ou positif, réel ou potentiel.

Finalement, l'enjeu dépend de l'état de conservation, du risque de dégradation de l'habitat ou de l'espèce d'intérêt communautaire (dynamique naturelle ou activités anthropiques), de la possibilité de restauration et de son importance sur le site.

Les enjeux ont été regroupés par grandes catégories d'habitats pour lesquels les problématiques (type d'activité, nature des menaces...) sont plus ou moins comparables :

- les milieux ouverts pastoraux (pelouses, prairies, landes et marais d'altitudes),
- les milieux forestiers (et les linéaires boisés),
- les milieux rocheux et les landes associées (éboulis, falaises, landes rupicoles),
- les milieux aquatiques (cours d'eau, graviers, et végétation associée).
- les chauves-souris.

L'importance d'un enjeu se traduit par l'importance des aides à mobiliser pour mettre en œuvre les mesures de gestion préconisées.

Le tableau ci-dessous qualifie ces enjeux pour chaque ensemble d'habitat :

Ensemble d'habitats	Enjeux
Milieux ouverts pastoraux (pelouses, landes et marais d'altitude)	Majeur
Milieux forestiers	Faible
linéaires boisés	Faible
Milieux rocheux (éboulis, falaises, landes rupicoles)	Modéré
Ecocomplexes riverains (cours d'eau, graviers et végétation associée)	Assez faible

II- OBJECTIFS POUR LA CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET/OU REMARQUABLE DANS UN BON ETAT DE CONSERVATION

A l'issue du travail d'analyse de toutes les données écologiques, naturalistes, socio-économiques et culturelles, et des différents enjeux les reliant (cf. "Document de compilation du document d'objectifs et ses annexes"), la liste des objectifs de gestion contractuelle a été déterminée. Elle présente de façon synthétique les objectifs majeurs quant à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site.

Les objectifs ont été fixés de façon à prendre en compte la totalité des habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site (*cf.* annexes 1 et 2). Chaque espèce et habitat se trouvent donc associés à au moins un objectif.

Les objectifs de gestion du site sont au nombre de six.

L'atteinte de ces objectifs passe par l'application de mesures de gestion. Ainsi, un objectif se décline t-il en plusieurs actions, chaque action se déclinant à son tour en différentes mesures.

Objectif 1 : Réhabilitation, entretien et préservation des milieux ouverts

milieux ouverts

- Action 1.1- Entretien et préservation des ➤ Mesure 1.1.1 Elaboration partenariale d' un plan global de gestion pastorale des landes et pelouses d'intérêt communautaire
 - >> Mesure 1.1.2 − Participer à l'équipement des pâturages pour une exploitation raisonnée du domaine pastoral
 - ➤ Mesure 1.1.3 Entretien des prairies par la fauche

Action 1.2- Restauration des habitats d'intérêt communautaire et des espèces associées

- > Mesure 1.2.1 Réouverture des milieux embroussaillés au bénéfice des pelouses d'intérêt communautaire
- ➤ Mesure 1.2.2 « Restauration et préservation des pelouses calcicoles dans une forêt claire de pins sylvestres « quartier La Baumont »
- ➤ Mesure 1.2.3 Restauration et préservation des landes à coussinet à genêt de Villars

Objectif 2 : Préservation des milieux forestiers

Action 2.1- Maintien et amélioration de l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire et des espèces associées

- > Mesure 2.1.1 Incitation à la réalisation de PSG intégrant les objectifs du DOCOB pour la préservation des habitats et des espèces ďIC
- ➤ Mesure 2.1.2 Mise en conformité des PSG et aménagements forestiers préexistants avec les objectifs du DOCOB
- ➤ Mesure 2.1.3 Création et entretien de clairières forestières afin de favoriser le développement des lépidoptères, coléoptères chiroptères.
- > Mesure 2.1.4 Création et entretien de mares forestières afin de favoriser le développement des reptiles et batraciens d'intérêt

Action 2.2- Prévention contre les incendies de forêts pouvant être nuisible à des habitats d'intérêt communautaires.

> Mesure 2.2.1 - Maîtrise d'un écobuage respectueux des hêtraies et des genévriers thurifères

Objectif 3 : Conservation des milieux rocheux et des milieux aquatiques

projets et activités existants sur le site

- Action 3.1- Veille permanente sur les différents ➤ Mesure 3.1.1 Veille permanente sur les différents projets d'aménagement des falaises
 - ➤ Mesure 3.1.2 Création d'un partenariat avec les professionnels du tourisme et les associations

Action 3.2- Gestion de la fréquentation touristique sur les espaces les plus sensibles pour la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

- ➤ Mesure 3.2.1 Analyse de la fréquentation touristique et de ses conséquences sur le bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire
- ➤ Mesure 3.2.2 Limiter les impacts de la fréquentation touristique par mise en place d'une signalisation adaptée dans les zones les plus sensibles

Objectif 4 : Maintien des espèces d'interêt communautaire en bon état de conservation

Action 4.1- Maintien de l'intégrité et la fonctionnalité des habitats des chauves souris

- ➤ Mesure 4.1.1 Créer, maintenir et entretenir les éléments fixes du paysage
- ➤ Mesure 4.1.2 Encourager l'utilisation raisonnée des traitements phytosanitaires et sensibiliser à l'emploi de nouvelles molécules
- Mesure 4.1.3 -- Assurer la pérennité et l'accessibilité des sites utilisés par les chiroptères au cours de leur cycle vital
- ➤ Mesure 4.1.4 Aménager les éclairages à proximité des gîtes des chauves-souris

Objectif 5 : Amélioration des connaissances

habitats par l'évolution de la flore.

- Action 5.1- Suivi de l'état de conservation des ➤ Mesure 5.1.1 -- Suivi de l'état de conservation des milieux rocheux et des espèces qui y sont inféodées.
 - ➤ Mesure 5.1.2 -- Suivi scientifique et technique de la gestion des milieux ouverts, évaluation de la pertinence des mesures de gestion
 - ➤ Mesure 5.1.3 -- Approfondissement des connaissances des habitats pastoraux d'intérêt communautaires, et de leurs espèces d'intérêt patrimonial associées
 - ➤ Mesure 5.1.4

Suivi quantitatif de la progression des ligneux ou de la dynamique du tapis herbacé

- > Mesure 5.1.5 -- Suivi de la dynamique de régénération des hêtraies calcicoles sèches et de leur maturation
- > Mesure 5.1.6.-- Mettre en place un suivi des ripisylves et définir des préconisations de gestion
- > Mesure 5.1.7 -- Mettre en place un suivi des forêts de ravins et définir des préconisations de gestion
- > Mesure 5.1.8 -- Mettre en place un suivi de la régénération des peuplements de Genévriers thurifères de l'étage supraméditerranéen inférieur et définir des préconisations de gestion

habitats par analyses chimiques

- Action --5.2 Suivi de l'état de conservation des > Mesure 5.2.1-- Vérifier l'état de conservation des bas marais alcalins.
 - > Mesure 5.2.2 -- Veiller à la stabilité du régime hydrique et à la qualité physico-chimique et biologique de l'eau

espèces de la faune d'intérêt patrimonial

- Action 5.3 : Suivi de l'état de conservation des ➤ Mesure 5.3.1-- Suivi des populations de Tétras-lyre sur les massifs du Montdenier et dans la zone des gorges de Trévans.
 - > Mesure 5.3.2-- Suivis, études et évaluation des populations d'espèces aquatiques d'intérêt communautaire
 - > Mesure 5.3.3.-- Suivi des chiroptères arboricoles
 - ➤ Mesure 5.3.4 -- Recherche de Lépidoptères à présence non confirmée : Alexanor, Proserpine, Damier Provençal

Action 5.4 : Suivis divers

> Mesure 5.4.1 -- Mise en place d'un suivi de la source pétrifiante avec formation de travertins

Objectif 6 : information-communication-sensibilisation-assistance-règlementaire-animation-aménagements

			nsibilisation

- ➤ Mesure 6.1.1.-- Informer le grand public
- > Mesure 6.1.2.-- Créer un observatoire de la biodiversité
- ➤ Mesure 6.1.3.-- Mise en place d'une Surveillance spécialisée et pilotée
- ➤ Mesure 6.1.4.-- Former le personnel intervenant sur les milieux naturels
- ➤ Mesure 6.1.5.-- Prendre en compte les populations de coléoptères forestiers dans la gestion
- Action 6.2 : assistance technique et administrative pour faciliter la mise en place de la gestion préconisée.
- ➤ Mesure 6.2.1-- Assistance technique agropastorale
- ➤ Mesure 6.2.2-- Assistance foncière et diagnostic forestier fin

Action 6.3: animation et gestion du site

- > Mesure 6.3.1-- Mise en conformité des documents de communication, d'information touristique avec les objectifs du document d'objectifs
- Action 6.4.: Mesures d'ordre règlementaires
- ➤ Mesure 6.4.1-- Réglementer la pratique de l'escalade, de la randonnée pédestre et le survol de certaines portions de falaises.
- Action 6.5 : aménagements de l'accueil touristique sur le site et pour la mise en œuvre des mesures de gestion.
- ➤ Mesure 6.5.1-- Limiter la circulation des véhicules à moteur sur les pistes non ouvertes à la circulation publique
 ➤ Mesure 6.5.2-- Gestion des itinéraires pédestres, équestres, VTT et motorisés.
- Action 6.6 : précautions à respecter lors des travaux en milieu naturel
- Mesure 6.6.1-- Limiter les interventions en période de reproduction.
- Mesure 6.6.2- Eviter les traitements phytocides ou insecticides
- ➤ Mesure 6.6.3-- Programmation des chantiers de brûlage dirigé.

III- STRATEGIES ET PROPOSITIONS D'ACTIONS

Les mesures de préservation proposées sont de nature contractuelle ou concernent les travaux soumis à évaluation des incidences. Conformément aux orientations retenues par l'Etat français dans son application de la Directive Habitats, la priorité est donnée aux mesures de nature contractuelle. Cette approche contractuelle permet une meilleure appropriation de la gestion du site par les acteurs locaux. L'accent étant mis sur les mesures de gestion, leur description constitue la partie la plus importante de ce document.

III-1- LE CADRE DES MESURES DE GESTION CONTRACTUELLES

Ce document reprend chaque objectif et le décline en actions et en mesures contractuelles de gestion.

III-1-1- Présentation de la fiche type mesure de gestion

Les fiches descriptives des mesures sont regroupées par objectif et par action.

Sur chaque fiche (*cf.* annexe 3) figure l'objectif de gestion, le numéro et le nom de la mesure, et la description de la mesure en question (gestion proposée, habitats et espèces concernés, données de contractualisation et le cahier des charges décrivant les engagements à respecter par le bénéficiaire) ainsi que les indicateurs de suivis.

La surface des habitats potentiellement concernés par une mesure est exprimée par unité de gestion, en hectare (la surface des "habitats ponctuels", des habitats linéaires d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire n'est pas mentionnée). Les surfaces des habitats potentiellement concernés par une mesure, présents dans des complexes ou des mosaïques d'habitats sont comptabilisées dans les surfaces des habitats concernés. Elle a été estimée par planimétrie sur les plans SIG (Système d'Information Géographique).

Deux cartes de localisation des mesures de gestion sont présentées en annexe. L'une présente le périmètre d'application des mesures de gestion sur les milieux ouverts pastoraux et la seconde sur les milieux forestiers.

Les types de bénéficiaires potentiels (personne physique ou morale) sont précisés dans chaque fiche (les partenaires pressentis).

Concernant les mesures de suivis ou d'études, les partenaires présentis ne sont pas des bénéficiaires potentiels de la rémunération mais des partenaires pouvant exécuter la mesure. Cette liste n'est pas exhaustive.

Les coûts sont seulement indicatifs et sont estimés sur la durée du contrat pour chaque mesure. En préalable à l'application de certaines mesures de gestion, préconisées dans le Document d'Objectifs, un investissement pourra être nécessaire (investissements en travaux, en études et en expertises).

Afin d'augmenter les connaissances en génie écologique (choix des itinéraires techniques en fonction des espèces en présence), il est impératif de mettre en place des suivis adéquats. Le suivi, le contrôle et l'évaluation de la pertinence des mesures mises en œuvre sont mesurés d'après des indicateurs de suivi précisés dans chaque fiche. Dans le cas particulier des fiches prévoyant les suivis des états de conservation ou de restauration des habitats et des espèces, on distingue deux types de suivis :

- suivi des dynamiques en l'absence d'intervention,
- suivi de la dynamique après une intervention volontaire de gestion.

La première catégorie vise à évaluer si le choix de la non intervention est efficace en terme de conservation, ou si une évolution non souhaitée se manifeste. Elle est destinée à mieux comprendre les évolutions en cours et donc à maîtriser leurs effets indésirables éventuellement mis à jour.

La deuxième catégorie vise à vérifier que l'action effectuée conduit bien au résultat escompté. Les dispositifs de suivi pourront comporter des zones témoins sans intervention afin de comparer les évolutions. Pour certains habitats et certaines espèces, le suivi de l'état de conservation fait l'objet d'une mesure décrivant l'étude qui va permettre de définir des bioindicateurs.

Les suivis d'espèces pourront être des suivis démographiques et des études de la biologie des populations. Le Comité Scientifique Régional de Protection de la Nature (CSRPN) veillera à la cohérence de ces études sur l'ensemble des sites concernés par le suivi d'une même espèce.

Ces suivis devront répondre à deux préoccupations essentielles :

- être rigoureux et précis,
- être légers et faciles à mettre en œuvre.

Il est probable qu'une période de tâtonnements sera nécessaire à la mise au point de compromis acceptables entre ces deux exigences qui peuvent au premier abord apparaître contradictoires.

Remagrues d'ordre général sur le tableau récapitulatif de la partie « données de contractualisation » :

- 1. En milieu agricole, les estimations des coûts ont été élaborées selon les cahiers des charges de la synthèse régionale agri-environnementales pour les mesures qui s'y réfèrent, mais également à l'aide du guide d'estimation des coûts de gestion des milieux naturels ouverts, et des documents provisoires élaborés sur d'autres sites Natura 2000.
- 2. Hors milieu agricole ou pour les études, les expertises, les suivis, le tableau récapitulatif de la partie « données de contractualisation » indique des coûts totaux sur la durée de la mesure. Ce coût total est la multiplication du coût unitaire de la mise en œuvre de la mesure par le nombre de jours évalué pour son application. Ces coûts unitaires sont seulement indicatifs.

Ces coûts prévisionnel sur 6 ans sont récapitulés dans la partie « données de contractualisation ».

III-1-2- Financement des mesures contractuelles

III-1-2-1- Les bonnes pratiques ne donnant pas lieu à contrepartie financière

D'une manière générale, pour tout type d'activité, les bonnes pratiques sont le respect de la réglementation en vigueur. L'Etat devra être vigilant sur l'application des textes en accord avec la gestion environnementale préconisée dans le Document d'Objectifs.

Concernant l'agriculture, les bonnes pratiques sont mentionnées dans les cahiers des charges des mesures du volet "Environnement-Territoire" des CAD.

Ainsi, les actions donnant lieu à une contrepartie financière sont les pratiques décrites dans le cahier des charges général des mesures de gestion contractuelles.

III-1-2-2- Liste des contractants potentiels,

Communes et structures intercommunales

Structures intercommunales	Communes
Cundingt Intercommunal barges de l'Asse	Beynes
Syndicat Intercommunal berges de l'Asse	Estoublon
	Blieux
	La Palud sur Verdon
	Majastres
Syndicat mixte Parc Naturel régional du Verdon	Moustiers-sainte-marie
	Rougon
	St Jurs
	Castellane
Cyndicat miyta traia Acca	Blieux
Syndicat mixte trois Asse	Senez
	Blieux
Syndicat Intercommunal à Vocation d'Ordures Ménagères canton de Senez	Senez
Communauté de Communes du moyen Verdon	Castellane
Syndicat Intercommunal du Verden ament	Castellane
Syndicat Intercommunal du Verdon amont	Rougon

Toutes les communes appartiennent à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ; certaines adhèrent à plusieurs EPCI.

Groupements pastoraux

Secteur	Nom du groupement	Composition	Président
Praux, le devens, Le ruth, les porcs, sous le	Groupement Pastoral (GP) de Rougon	3 éleveurs, 2000 brebis et 100 chèvres	Mr Alain Guichard
grand mourre, chanier	GP de Blieux	4 éleveurs, 1600 brebis et 15 vaches Aubrac	
Les Abbesses	GAEC SOLDA	Un couple et un éleveur, 3200 brebis mères et 700 agnelles et 30 chèvres viandes	

Soit 2 Groupements Pastoraux et un GAEC, susceptibles de contractualiser des CAD

Autres partenaires

Autres partenaires publics	Autres partenaires privés
ONF	Agriculteurs individuels
Parc Naturel Régional du Verdon	Syndicats des propriétaires forestiers
ONCFS	Propriétaires fonciers
RTM	Fédération départementale des chasseurs des Alpes de
DRIRE	Hautes Provence
DDE	Fédération départementale des pêcheurs des Alpes de
DDJS	Hautes Provence
CDT	GCP
ADRI	CEEP
CRPF	OPIE
Coopérative Provence Forêt	ICAHP
Conseil Général des Alpes de Hautes Provence	ODEPP
Chambre d'Agriculture des Alpes de Hautes Provence	LPO
CBNA	CAF
CSP	ASPTT
Conseil Régional PACA	FFME (Comité départemental)
Université de Provence	CERPAM
	ADASEA

III-1-2-3- Les financements mobilisables

Les fonds mobilisables pour la mise en oeuvre des actions Natura 2000 ne sont pas encore stabilisés. Nous indiquons ici les différents dispositifs de financement mobilisables connus à ce jour suivant le type de mesure.

Deux cas sont envisagés pour le financement des mesures Natura 2000 :

III-1-2-3-1- LES MESURES DE GESTION CONTRACTUELLE

Si les actions sont des mesures de gestion contractuelle sur le site, elles feront l'objet de contrat Natura 2000. Le contrat Natura 2000 est fondé sur la reconnaissance du rôle et de la responsabilité de chacun dans l'aménagement du site. Il est destiné à favoriser l'intégration de la conservation de la biodiversité dans les pratiques de gestion. Il permet de créer une véritable stratégie d'alliance entre les acteurs du monde rural pour la gestion du site.

Ce contrat est réservé aux titulaires de droits réels et personnels portant sur des biens immobiliers situés dans le site Natura 2000. Le contractant est soit le propriétaire, soit la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement (bail, concession, convention d'occupation).

Le contrat Natura 2000 comprend des engagements conformes au « document des mesures de gestion et des financements » du Document d'Objectifs. Il définit la nature et les modalités des prestations de l'Etat et les engagements du bénéficiaire qui en constituent la contrepartie. Il a une durée de 5 ans pouvant être portée à 10 ans dans le cas des milieux forestiers.

Lorsque les actions déclinées dans le contrat se situent dans le champ de l'agroenvironnement et concerne des exploitants agricoles, le contrat Natura 2000 prend la forme d'un contrat agroenvironnemental, faisant l'objet d'une participation financière du Ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la Pêche et des affaires rurales. Le contrat est soit un Contrat d'Agriculture Durable (CAD) soit une Mesure Agro-Environnementale (MAE) hors CAD. Ces contrats sont l'outil privilégié de l'agriculteur se situant dans le site Natura 2000 et dont les surfaces de l'exploitation agricole (Surface Agricole Utile) sont éligibles aux mesures agro-environnementales.

Les mesures de gestion choisies parmi les synthèses régionales des CAD sont en adéquation avec le Document d'Objectifs. Pour plus de clarté, le cahier des charges des mesures est identique à celui des mesures CAD (*cf.* annexe 4). Ce parallèle avec les mesures CAD du volet Environnement-Territoire va permettre de guider les conseillers agricoles dans leur choix lorsqu'ils élaborent un CAD en zone Natura 2000 (le conseil et l'assistance technique aux exploitants est nécessaire pour l'intégration des prescriptions de gestion définies dans ce document aux contrats agri-environnementaux).

Le calcul de l'indemnité agro-environnementale prend en compte l'indemnisation du manque à gagner, le surcoût de gestion et l'incitation financière. Cette dernière est de 20% dans le cadre de Natura 2000 (la parcelle concernée doit être dans le site et la mesure doit être citée dans ce document). Néanmoins, un agriculteur dont l'exploitation est à cheval sur la limite du site, ne bénéficiera de la bonification Natura 2000 que sur le surface de l'exploitation se trouvant sur le site.

Par ailleurs, la bonification Natura 2000 ne s'additionne pas aux bonifications sur l'élevage ovin et sur les secteurs en déprise (*cf.* carte des secteurs en déprise, annexe 4). La bonification des secteurs en déprise concerne les dix communes du site.

Communes du site en secteur de déprise

Communes du site	En secteur de déprise
Beynes	Х
Blieux	X
Castellane	Х
Estoublon	Χ
Majastres	Х
Moustiers Ste Marie	Χ
Rougon	Χ
St Jurs	Х
La Palud sur verdon	Х
Senez	Х

Si les actions déclinées dans le contrat ne se situent pas dans le champ de l'agroenvironnement, il prend la forme d'un contrat spécifique destiné aux gestionnaires de milieux non agricoles, faisant l'objet d'une participation financière du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD).

Le financement de l'application des mesures de gestion sera prioritaire au financement des études supplémentaires préconnisées dans le document d'objectifs.

III-1-2-3-2- LES ACTIONS COLLECTIVES ET LE SUIVI DES MESURES

Les mesures faisant référence à des actions de suivi des mesures de gestion, de formation, de coordination, d'animation et d'information (*cf.* objectif 5) feront l'objet de conventions passés entre l'Etat et des structures collectives (collectivités territoriales, établissements publics, associations...).

Le cofinancement communautaire de ces mesures peut s'inscrire dans le cadre du DOCUP (FEOGA-G), établi au niveau régional. La participation financière au niveau national provient du MEDD.

III-1-3- Modalités d'application

III-1-3-1- Les suivis des états de conservation et de restauration des habitats et des espèces

Sur le site nous disposerons à terme de deux outils importants pour le suivi des dynamiques en œuvre. En effet, la carte des habitats et son support informatique nous permettra de quantifier les transformations des milieux et les carnets de suivi pastoraux nous donneront une bonne idée de l'intensité du pâturage sur les zones parcourues. C'est un progrès considérable, mais nous ne pouvons nous en contenter car nous ne serions à même de quantifier que des « macro évolutions » au déterminisme mal maîtrisé. Nous devons donc aussi travailler à une échelle beaucoup plus précise nous permettant de saisir les « micro évolutions », leurs interactions, et leurs effets sur les « macro évolutions ».

III-1-3-2- Espèces d'intérêt patrimonial

Les objectifs de gestion du site ont été définis de manière à prendre en compte la préservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire. Il est cependant vivement conseillé de veiller au bon état de conservation des populations d'espèces d'intérêt patrimonial (en particulier des espèces végétales endémiques inféodées aux milieux rocheux ayant justifié le classement de la zone dans le réseau Natura 2000). Une espèce d'intérêt patrimonial est définie d'après le second inventaire ZNI EFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) pour lequel des listes d'espèces d'intérêt patrimonial de la région PACA ont été établies.

De plus, les espèces d'intérêt patrimonial peuvent être caractéristiques d'un habitat d'intérêt communautaire, leur suivi permet de mesurer l'état de conservation de cet habitat.

Les itinéraires techniques seront donc également déterminés selon les populations d'espèces d'intérêt patrimonial en présence.

III-1-3-3- Actions faisant référence aux mesures CAD pour les acteurs ne pouvant pas en contractualiser

Les acteurs concernés par les mesures du « document des mesures de gestion et des financements » faisant référence aux CAD, autres qu'agriculteurs, suivront le même cahier des charges que celui des mesures CAD retenues.

Il serait logique qu'ils bénéficient du même montant de subvention qu'un exploitant agricole. Le(s) fonds mobilisable(s) sera(ont) précisé(s) ultérieurement.

III-2- Liste des travaux soumis a evaluation des incidences

En réponse aux alinéas 3 et 4 de l'article 6 de la Directive Habitats , une liste des catégories de travaux pour lesquels une évaluation des incidences sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire est nécessaire, a été établie. Cette liste concerne les projets relevant d'un régime d'autorisation ou d'approbation, dispensés d'une étude d'impact.

La sous-section 5, articles R 214-34 à R 214-39 du décret n°2001-1216 relatif à la gestion des sites Natura 2000, précise les dispositions relatives à l'évaluation des incidences des programmes cités.

Dans le cas des projets soumis à étude d'impact, cette dernière prendra en compte l'incidence du projet sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

III-3- LES MESURES DE GESTION CONTRACTUELLES SOUS FORME DE FICHES

OBJECTIF 1: PRESERVATION DES MILIEUX OUVERTS PASTORAUX

Action 1.1 : préservation des pelouses et landes pastorales

Mesure 1.1.1 Elaboration partenariale d'un plan global de gestion pastorale des landes et des pelouses d'intérêt communautaire et application.

Rappels des enjeux

- enjeu majeur de conservation des espèces
- enjeu majeur de conservation des habitats
- enjeu de conservation des paysages traditionnels
- enjeu économique et social de maintien des activités agropastorales et de préservation de la ressource fourragère.

Motivation de la mesure

Les landes et pelouses constituent la majorité des « espaces ouverts » du site. A ce titre, leur conservation est indispensable au maintien de nombreuses espèces animales et végétales.

De plus, ce milieu est le support de la principale activité économique du site, à savoir, l'élevage.

Gestion proposée

Elaboration d'un plan global de gestion pastorale établi à la suite d'un diagnostic pastoral multi-enjeux, en partenariat avec les gestionnaires et usagers du territoire.

Habitats d'intérêt communautaire concernés			
Code Eur15	Code Eur15 Intitulé Eur15		
		hectares	
4060	Landes alpines et subalpines	80,01	
4090	Landes oro-méditerranéennes endémiques en	464,93	
	coussinets		
6210	Formation herbeuse sèches semi-naturelles	313,85	
6230	Pelouses acidiphiles orophiles des Alpes	68,91	
	méridionales à Flouve odorante		
6173	Pelouses calcicoles en gradins et en	210,87	
	guirlandes		
7230	Bas marais calcaires	4,97	

	Végétales	Aquilegia bertolonii
Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Animales	Chauves-souris: Murin de Naterrer, Murin de Daubenton, Noctule de Leisler, Grand Murin, Oreillard gris, Barbastelle, Grand rhinolophe, Oreillard roux, Petit Murin, Petit rhinolophe, sérotine commune, Vespere de savi, Pipistrelle commune, Pipistrelle de kuhl, Molosse de Cestoni Papillons: Semi-Apollon, Apollon, Azuré du Serpolet, Damier de la succise; Autres insectes: Magicienne dentelée
		Reptiles: Lézard vert, Lézard des murailles, Couleuvre verte et jaune, Coronelle lisse
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	Protection Nationale: Paeonia officinalis, Gagea villosa, Primula marginata Protection régionale: Arenaria cinerea Protection départementale: Asperge à feuilles aiguës, Carline à feuille d'Acanthe, If, Immortelle, Iris jaune, Lis de Pomponie, Lis martagon, Muguet, Dianthus subacaulis subsp subacaulis, Dianthus deltoides subsp deltoides, Fritillaria tubiformis, Daphne mezereum, Lilium martagon Livre rouge National: Dianthus subacaulis subsp subacaulis, Colchicum alpinum, Fritillaria tubiformis, Gagea villosa, Primula marginata, Arenaria cinerea, Fritillaria involucrata Livre rouge PACA: Allium lusitanicum, Androsace villosa, Genista pulchella subsp. Villarsii, Dianthus subacaulis subsp subacaulis, Silene vallesia subsp valesia, , Dianthus deltoides subsp deltoides, Fritillaria tubiformis, Gagea villosa, Festuca alpina, Daphne mezereum, Primula marginata, Arenaria cinerea, Fritillaria involucrata, Hypericum coris, Plantago argentina, Lilium martagon Intérêt local: Juniperus nana, Tulipa australis, Centaurea variegata, Gentiana cruciata, Filipendula vulgaris, Rumex nebroïdes, Gagea fragifera, Homogynae alpina, Viola biflora, Carex ornithopoda subsp. elongata, Festuca violacea, Lotus alpinus, Saxifraga oppositifolia, Saxifraga exarata, Veronica fruticulosa, Scutellaria alpina, Chaerophyllum aureum, Polygonum
	Animales	bistorta, Sanguisorba officinalis, Succisa pratensis, Trollius europaeus. Papillons: Sablé du sainfoin, Aurore de Provence, Nacré de la filipendule, Echiquier d'Occitanie, Hespérie de l'Epiaire, Hespérie à bandes jaunes, Sablé Provençal Orthoptères: Ephipiger terrestris terrestris, Barbitistes obtusus, Barbitistes serricauda Coléoptères: Vesperus strepens, Licinus planicollis, Rhizotrogus vicinus, Harminius nigerrimus, Athous puncticollis, Athous frigidus, Anthaxia thalassophila, Harminius nigerrimus Mollusque: Xerocrassa n.sp.

Localisation	Possible sur toutes les pelouses
Surface totale	1143,54 ha
Partenaires pressentis	Animateur de site, éleveurs, CERPAM

Forme du contrat et cahier des charges général

Le plan global de gestion pastorale, financé par l'Etat, devra avoir pour objectif le maintien des milieux ouverts. Il devra bien évidemment tenir compte des objectifs de conservation des espèces définies dans le DOCOB.

Il sera réalisé par un organisme possédant de solides références en matière d'études pastorales et capable d'intégrer les différents aspects socio-économiques et environnementaux. Plus précisément, les enjeux locaux propres à chaque alpage, à chaque exploitation, seront analysés ainsi que les projets des utilisateurs et des propriétaires et les enjeux de conservation des habitats.

Le plan global de gestion pastoral établira par ailleurs la liste des équipements (points d'eau, équipements divers, clôtures, accès, cabanes pastorales...) nécessaires à la mise en œuvre des actions préconisées. Les contrats Natura 2000 pourront prendre la forme des contrats agri-environnementaux en vigueur (*cf.* le cahier des charges des mesures correspondantes ainsi que leur majoration potentielle au titre de Natura 2000¹).

Le conseiller agricole en coordination avec l'animateur du site choisira la ou les mesures les plus appropriées à chaque parcelle :

Coc Acti	_	Intitulé de la mesure	Aide en €/ha/ an	Marge Natura	Montant retenu en €/ha/a n	Surface objectif de contrac- tualisation (ha)	Coût sur 6 ans (€)	Nº habitat concernés
/		Réalisation de plans de gestion pastorale	13	Non	13	1000	78000	4060 4090 6210 6230 6173 7230
19 07	Appli	ication d'un plan global de gest	ion pasto	rale pour	une unité p	astorale de surf	ace :	
		- inférieure à 500 ha	16	Oui	19,2			
	A73	- entre 500 et 750 ha	12	Oui	14,4	1000	57600 à 115200	ld.
	A74	- supérieure à 750 ha	8	Oui	9,6		115200	
1903	A10	Gestion du pâturage - technique du gardiennage serré	30	Oui	36	565	122040	ld.
1903	Gest	ion du pâturage ovin-caprin en	parcs clô	turés fixe:	s:			
	B12	Note de contrainte de 0 à 6	81	Non	81			
	B14	Note de contrainte de 7 à 12	91	Non	91	114	55404 à	ld.
	B16	Note de contrainte de 13 à 18	102	Non	102	114	69768	Tu.
1903	Gest	ion du pâturage bovin-équin er	n parcs clá	îturés fixe	es :			
	B13	Note de contrainte de 0 à 6	40	Oui	48			
	B15	Note de contrainte de 7 à 12	45	Oui	54	50	14 400 à	ld.
	B17	Note de contrainte de 13 à 18	51	Oui	61,2	50	18 360	Tu.
1903	3 Gestion fine du pâturage ovin-caprin en parcs mobiles :							
	B32		137	Non	137			
	B34	Note de contrainte de 7 à 12	160	Non	160	148	121656 à	ld.
	B36	Note de contrainte de 13 à 18	183	Non	183	140	162504	iu.
1903	Gest	ion fine du pâturage bovin-équ	in en parc	cs mobiles	S:			

¹ Un cahier des charges particulier spécifiant les modalités d'intervention dans le détail sera élaboré à l'occasion de la rédaction de chaque contrat. C'est sur cette base que les éventuels contrôles de conformité des engagements avec les réalisations seront évalués.

17/118

	B33 Note de contrainte de 0 à 6	69	Oui	82,8	74	36763 à 48484	ld.	
--	---------------------------------	----	-----	------	----	------------------	-----	--

Indicateurs de suivi

Surface contractualisée.

Nombre de CAD contractualisés, comportant les mesures préconisées dans cette fiche.

OBJECTIF 1: PRESERVATION DES MILIEUX OUVERTS PASTORAUX

Action 1.1 : Préservation des pelouses et landes pastorales

Mesure 1.1.2 Participer à l'équipement des pâturages pour une exploitation raisonnée du domaine pastoral

Rappels des enjeux

- enjeu majeur de conservation des espèces
- enjeu majeur de conservation des habitats
- enjeu de conservation des paysages traditionnels
- enjeu économique et social de maintien des activités agropastorales et de préservation de la ressource fourragère.

Motivation de la mesure

Les équipements jouent sur le mode de fonctionnement de l'exploitation pastorale et donc sur l'impact du troupeau sur l'état de conservation des habitats et espèces associées.

Gestion proposée

Cette mesure concerne les équipements pastoraux tels que les rénovations et créations de cabanes pastorales, points d'eau, clôtures ou tout équipement en rapport avec le multiusage (franchissements de clôtures)

Elle concerne aussi les améliorations de parcours pour une meilleure accéssibilité des zones ouvertes attractives.

Habitats d'intérêt communautaire concernés				
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares		
4060	Landes alpines et subalpines	80,01		
4090	Landes oro-méditerranéennes endémiques en coussinets	464,93		
6110	Pelouses calcaires karstiques	71,65		
6210	Formation herbeuse sèches semi-naturelles	313,85		
6230	Pelouses acidiphiles orophiles des Alpes méridionales à Flouve odorante	61,96		
6173	Pelouses calcicoles en gradins et en guirlandes	210,87		
6510	Prairies de fauche de basse altitude	56,46		
6520	Prairies de fauche de montagne	13,48		
7230	Bas marais alcalin	4,97		

	Végétales	Aquilegia bertolonii
Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Animales	Chauves-souris: Murin de Naterrer, Murin de Daubenton, Noctule de Leisler, Grand Murin, Oreillard gris, Barbastelle, Grand rhinolophe, Oreillard roux, Petit Murin, Petit rhinolophe, Sérotine commune, Vespere de savi, Pipistrelle commune, Pipistrelle de kuhl, Molosse de Cestoni Papillons: Semi-Apollon, Apollon, Azuré du Serpolet, Damier de la succise; Insectes: Magicienne dentelée Reptiles: Lézard vert, Lézard des murailles, Couleuvre verte et jaune, Coronelle lisse
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	Protection Nationale: Paeonia officinalis, Gagea villosa, Primula marginata Protection régionale: Arenaria cinerea Protection départementale: Asperge à feuilles aiguës, Carline à feuille d'Acanthe, If, Immortelle, Iris jaune, Lis de Pomponie, Lis martagon, Muguet, Dianthus subacaulis subsp subacaulis, Dianthus deltoides subsp deltoides, Fritillaria tubiformis, Daphne mezereum, Lilium martagon Livre rouge National: Dianthus subacaulis subsp subacaulis, Colchicum alpinum, Fritillaria tubiformis, Gagea villosa, Primula marginata, Arenaria cinerea, Fritillaria involucrata Livre rouge PACA: Allium lusitanicum, Androsace villosa, Genista pulchella subsp. Villarsii, Dianthus subacaulis subsp subacaulis, Silene vallesia subsp valesia, , Dianthus deltoides subsp deltoides, Fritillaria tubiformis, Gagea villosa, Festuca alpina, Daphne mezereum, Primula marginata, Arenaria cinerea, Fritillaria involucrata, Hypericum coris, Plantago argentina, Lilium martagon Intérêt local: Juniperus nana, Tulipa australis, Centaurea variegata, Gentiana cruciata, Filipendula vulgaris, Rumex nebroïdes, Gagea fragifera, Homogynae alpina, Viola biflora, Carex ornithopoda subsp. elongata, Festuca violacea, Lotus alpinus, Saxifraga oppositifolia, Saxifraga exarata, Veronica fruticulosa, Scutellaria alpina, Chaerophyllum aureum, Polygonum bistorta, Sanguisorba officinalis, Succisa pratensis, Trollius europaeus.
	Animales	Papillons: Sablé du sainfoin, Aurore de Provence, Nacré de la filipendule, Echiquier d'Occitanie, Hespérie de l'Epiaire, Hespérie à bandes jaunes, Sablé Provençal Orthoptères: Ephipiger terrestris terrestris, Barbitistes obtusus, Barbitistes serricauda Coléoptères: Vesperus strepens, Licinus planicollis, Rhizotrogus vicinus, Harminius nigerrimus, Athous puncticollis, Athous frigidus, Anthaxia thalassophila, Harminius nigerrimus Escargot: Xerocrassa n.sp.

Localisation	voir carte de localisation des mesures de gsetion
Surface	1278,18 ha
Partenaires pressentis	Animateur de site, éleveurs, groupements pastoraux, CERPAM,
	DDAF, commune

Forme du contrat et cahier des charges général

Les travaux prévus devront correspondre aux préconisations du plan global de gestion pastorale. Cependant, certains d'entre eux peuvent d'ores et déjà être signalés (*cf.* Tableau ci-dessous)

équipement	Nombre ou action	Coût unitaire	Coût total
			investissement
Cabane de Chiran	Porte d'entrée en bois, pose et fourniture	90	90
Cabane de Peire-Naise	Remise en état de la cabane voûtée : toiture	Toiture :121,26euros/	12417
	(30m2), pan de mûr(15m2)	m2	
		Mûr : 36,59euro/m2	
Cabane de Praoux	A améliorer, rénovation intérieure	213,43euros/jour	426
Point d'eau à aménager	5: à Peire Naise, sous l'Hauteur (la trappe), Colle	213,43	1067,14
	basse, clot des ordres, Le Vesse, Praoux		
Citerne plastique pour	4.	1524	6097
récupérer les eaux de pluies,			
avec gouttières et			
enfouissement			
Barrière pour changer le biais	100m Pavillon	0,46euros/ml	46
du troupeau			
Parc de nuit mobile et	40m : un entre Majastres et blieux, à Peire naisse,	1,83euros/ml	73,18
électrique	la Trappe (vers l'Hauteur), à Colle basse, Pavillon		
Parc fixe	2	2286	4573
Appareillage photovoltaique	5	762,25	3811,23
Héliportage pour 700kg	8	110euros/rotation	880
Impluvium	Clot des ordes	10671	10671

L'essentiel de ces équipements peut être financé sur des crédits pastoraux classiques (Mesure j du PDRN). Ils peuvent également faire l'objet d'un contrat d'Agriculture Durable, avec les éleveurs individuels ou leur groupement.

Indicateurs de suivi

Nombre et nature d'équipements pastoraux réalisés. Montant financier mis en oeuvre.

OBJECTIF 1: PRESERVATION DES MILIEUX OUVERTS PASTORAUX

Action 1.1 : Préservation des pelouses et landes pastorales

Mesure 1.1.3 Entretien des prairies par la fauche

Rappels des enjeux

- enjeu majeur de conservation des espèces
- enjeu majeur de conservation des habitats
- enjeu de conservation des paysages traditionnels
- enjeu économique de préservation de la ressource fourragère.

Motivation de la mesure

Les prairies de fauche sont des milieux rares, très riches biologiquement (flore et insectes) et qui par leur physionomie (milieux "ouverts") sont favorables au maintien de nombreux animaux sauvages. En raison des contraintes économiques et sociales induites par la modernisation des pratiques agricoles, l'exploitation de ces milieux est en cours d'abandon. De ce fait, leur surface est en constante régression car la dynamique naturelle tend à leur embroussaillement et à leur reforestation.

Gestion proposée

Cette mesure a pour objectifs :

- ◆ d'entretenir les prairies de basse altitudes par la fauche, en veillant au maintien de la biodiversité,
- ◆ d'adopter un mode d'utilisation de la parcelle raisonné en fonction de la gestion des espèces naturelles.

Habitats d'intérêt communautaire concernés				
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares		
6210	Formation herbeuse sèches semi-naturelles	313,85		
6510	Prairies de fauche de basse altitude	56,46		
6520	Prairies de fauche de montagne	13,48		

	Végétales			
Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Animales	Orthoptère: Magicienne dentelée, Chauves-souris: Murin de Daubenton, Murin de Naterrer Grand rhinolophe, Molosse de Cestoni, Petit Murin, Petit rhinolophe, Sérotine commune, Pipistrelle commune ,Pipistrelle de Kuhl, Vespère de Savi, Oreillard gris ,Murin à oreilles échancrées, Noctule de Leisler Papillons: Semi-Apollon, Azuré du Serpolet Reptiles: Lézard vert, Lézard des murailles, Couleuvre verte et jaune		
	Végétales	Livre rouge PACA: Lilium martagon Protection départementale: Lilium martagon Intérêt local: Sanguisorba officinalis, Polygonum bistorta, Centaurea variegata, Gentiana cruciata, Filipendula vulgaris, Rumex nebroïdes, Chaerophyllum aureum		
Espèces d'intérêt patrimonial	Animales	Coléoptères:: Licinus planicollis, Rhizotrogus vicinus, Harminius nigerrimus, Athous puncticollis, Athous frigidus, Anthaxia thalassophila, Vesperus strepens, Licinus planicollis Orthoptères: Barbitistes serricauda, Ephipiger terrestris terrestris Papillons: Hespérie de l'Epiaire, Hespérie à bandes jaunes, Sablé du Sainfoin, Sablé Provençal, Aurore de Provence, Nacré de la filipendule, Echiquier d'Occitanie		

Localisation	voir carte de localisation des mesures de gestion
Surface totale	383,79 ha
Partenaires pressentis	Animateur de site, éleveurs, communes, ADASEA, CERPAM

Forme du contrat et cahier des charges général

Les contrats Natura 2000 pourront prendre la forme des contrats agri-environnementaux en vigueur (cf. le cahier des charges des mesures correspondantes ainsi que leur majoration potentielle au titre de Natura 2000^{2}).

Le conseiller agricole en coordination avec l'animateur du site choisira la ou les mesures les plus appropriées à chaque parcelle :

² Un cahier des charges particulier spécifiant les modalités d'intervention dans le détail sera élaboré à l'occasion

de la rédaction de chaque contrat. C'est sur cette base que les éventuels contrôles de conformité des engagements avec les réalisations seront évalués.

Code Actio	on	Intitulé de la mesure	Aide en €/ha/an	Marge Natura	Montant retenu en €/ha/an	Surface objectif de contrac- tualisation (ha)	Coût sur 6 ans (€)	Nº habitat concernés
2001	A10	Gestion extensive de la prairie	91	Oui	109,2	91	59623	6210 6510 6520
1903	B16	Mise en défens avec clôtures fixes pour ovins-caprins	102	Non	102	3	1836	6210 6510 6520
1903	B 17	Mise en défens avec clôtures fixes pour bovins-équins	91	Oui	109	3	1962	6210 6510 6520
2002	D00	Gestion extensive de la prairie par pâturage obligatoire. Option abandon de la fertilisation	18.29	Oui	21.95	15	1976	6210 6510 6520
	A 10	Après le 10 juin	38,11	Oui	45,73	303	83137	
1601 Utilisation tardive	A 20	Après le 30 juin	91,47	Oui	109,76	62	40830	6210
	A30	Après le 20 juillet	152,45	Oui	182,94	15	16465	6510 6520
de la	A 40	Après le 15 août	175,32	Oui	210,38	3	3787	6520
parcelle	A 50	Pelouse sèches peu productives	68,60	Oui	82,32	3	1482	1

Les contractants Natura 2000 signaleront chaque année par parcelle ou groupe de parcelle la date de la fauche de la prairie de basse altitude, le volume de foin enlevé (nombre et type de bottes) et les éventuels apports d'engrais effectués.

Les surfaces fauchées seront suivies annuellement.

Indicateurs de suivi

Surface contractualisée

Nombre de CAD contractualisés, comportant les mesures préconisées dans cette fiche.

OBJECTIF 1: PRESERVATION DES MILIEUX OUVERTS PASTORAUX

Action 1.2 : Restauration des habitats d'intérêt communautaire et des espèces associées

Mesure 1.2.1 Réouverture des milieux embroussaillés au bénéfice des pelouses d'interêt communautaire

Rappels des enjeux

- enjeu majeur de conservation des espèces
- enjeu majeur de conservation des habitats
- enjeu de conservation des paysages traditionnels
- enjeu économique de préservation de la ressource fourragère.

Motivation de la mesure

Certaines pelouses ont été récemment reconquises par la lande. Il s'agit de les restaurer dans leur état antérieur par destruction des espèces ligneuses invasives (genêts, buis...).

Gestion proposée

L'obectif est donc de réouvrir les milieux embroussaillés et de les maintenir par la suite à l'état de pelouse.

Habitats d'intérêt communautaire concernés					
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares			
4060	Landes alpines et subalpines	80,01			
4090	Landes oro-méditerranéennes endémiques en coussinets	464,93			
6110	Pelouses calcaires karstiques	71,65			
6210	Formation herbeuse sèches semi-naturelles	313,85			
6230	Pelouses acidiphiles orophiles des Alpes méridionales à Flouve odorante	61,96			
6173	Pelouses calcicoles en gradins et en guirlandes	210,87			
6510	Prairies de fauche de basse altitude	56,46			
6520	Prairies de fauche de montagne	13,48			

	Végétales	Aquilegia bertolonii
Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Animales	Chauves-souris: Murin de Naterrer, Murin de Daubenton, Noctule de Leisler, Grand Murin, Oreillard gris, Barbastelle, Grand rhinolophe, Oreillard roux, Petit Murin, Sérotine commune, Vespere de savi, Pipistrelle commune, Pipistrelle de kuhl, Molosse de Cestoni, Minioptère de Schreibers, Murin à oreilles échancrées, Petit rhinolophe Papillons: Semi-Apollon, Apollon, Azuré du Serpolet; Magicienne dentelée; Damier de la succise Reptiles: Lézard vert, Lézard des murailles, Couleuvre verte et jaune, Coronelle lisse
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	Protection Nationale: Paeonia officinalis, Gagea villosa, Primula marginata Protection régionale: Arenaria cinerea Protection départementale: Asperge à feuilles aiguës, Carline à feuille d'Acanthe, If, Immortelle, Iris jaune, Lis de Pomponie, Lis martagon, Muguet, Dianthus subacaulis subsp subacaulis, Dianthus deltoides subsp deltoides, Fritillaria tubiformis, Daphne mezereum, Lilium martagon Livre rouge National: Dianthus subacaulis subsp subacaulis, Colchicum alpinum, Fritillaria tubiformis, Gagea villosa, Primula marginata, Arenaria cinerea, Fritillaria involucrata Livre rouge PACA: Allium lusitanicum, Androsace villosa, Genista pulchella subsp. Villarsii, Dianthus subacaulis subsp subacaulis, Silene vallesia subsp valesia, , Dianthus deltoides subsp deltoides, Fritillaria tubiformis, Gagea villosa, Festuca alpina, Daphne mezereum, Primula marginata, Arenaria cinerea, Fritillaria involucrata, Hypericum coris, Plantago argentina, Lilium martagon Intérêt local: Juniperus nana, Tulipa australis, Centaurea variegata, Gentiana cruciata, Filipendula vulgaris, Rumex nebroïdes, Gagea fragifera, Homogynae alpina, Viola biflora, Carex ornithopoda subsp. elongata, Festuca violacea, Lotus alpinus, Saxifraga oppositifolia, Saxifraga exarata, Veronica fruticulosa, Scutellaria alpina, Chaerophyllum aureum, Polygonum bistorta, Sanguisorba officinalis, Succisa pratensis, Trollius europaeus.
	Animales	Papillons: Sablé du sainfoin, Aurore de Provence, Nacré de la filipendule, Echiquier d'Occitanie, Hespérie de l'Epiaire, Hespérie à bandes jaunes, Sablé Provençal Orthoptères: Ephipiger terrestris terrestris, Barbitistes obtusus, Barbitistes serricauda Coléoptères: Vesperus strepens, Licinus planicollis, Rhizotrogus vicinus, Harminius nigerrimus, Athous puncticollis, Athous frigidus, Anthaxia thalassophila, Harminius nigerrimus Escargot: Xerocrassa n.sp.

Localisation	voir carte de localisation des mesures de gestion
Surface totale	1273,21 ha
Partenaires pressentis	Animateur de site, éleveurs, communes, ADASEA, CERPAM

Forme du contrat et cahier des charges général

Les contrats Natura 2000 pourront prendre la forme des contrats agri-environnementaux en vigueur (*cf.* le cahier des charges des mesures correspondantes ainsi que leur majoration potentielle au titre de Natura 2000³).

Le conseiller agricole en coordination avec l'animateur du site choisira la ou les mesures les plus appropriées à chaque parcelle :

	de tion	Intitulé de la mesure	Aide en €/ha/ an	Marge Natura	Montant retenu en €/ha/an	Surface objectif de contrac- tualisation (ha)	Coût sur 6 ans (€)	Nº habitat concernés
1901	A 11	Ouverture de parcelle fortement embroussaillée	274	Non	274	100	164400	4060 4090 6110 6210 6230 6173 6510 6520
1902	A 11	Ouverture de parcelle moyennement embroussaillée	129	Non	129	50	38700	ld.
1905	A 00	Ecobuage raisonné	53	Oui	63,6	30	11448	Id.

L'animateur veillera au maintien d'une mosaïque des différents types de pelouses et landes d'intérêt communautaire.

L'écobuage raisonné est à mener sur des genêts, sur des broussailles supraméditerranéenne à Buis, de l'Avoine toujours verte lorsqu'elle est envahissante sur les pelouses et landes pastorales d'intérêt communautaire. L'opération de brûlage ne pourra être renouvelée qu'une fois pendant la durée du CAD.

Indicateurs de suivi

Surface contractualisée.

Nombre de CAD contractualisés, comportant les mesures préconisées dans cette fiche.

Le suivi des zones traitées par brûlage dirigé se fait par report sur le SIG des surfaces annuellement brûlées.

³ Un cahier des charges particulier spécifiant les modalités d'intervention dans le détail sera élaboré à l'occasion de la rédaction de chaque contrat. C'est sur cette base que les éventuels contrôles de conformité des engagements avec les réalisations seront évalués.

OBJECTIF 1: PRESERVATION DES MILIEUX OUVERTS PASTORAUX

Action 1.2 : Restauration des habitats d'intérêt communautaire et des espèces associées

Mesure 1.2.2 Restauration et préservation des pelouses calcicoles dans une forêt claire de pins sylvestres, quartier La Baumont

Rappels des enjeux

- enjeu majeur de conservation des espèces
- enjeu majeur de conservation des habitats
- enjeu de conservation des paysages traditionnels
- enjeu économique de préservation de la ressource fourragère.

Motivation de la mesure

Certaines pelouses, qui ont été récemment reconquises par la forêt, ont toutefois gardé leur richesse biologique initiale. Il s'agit de les restaurer dans leur état antérieur par destruction des espèces forestières (pins).

Gestion proposée

La réhabilitation d'un réseau de pelouses mésoxérophiles à tendance continentale (Mésobromion) à l'intérieur des accrus de pin sylvestre nécessite des coupes et des débroussaillements.

Habitats d'inté	Habitats d'intérêt communautaire concernés					
Code Eur15 Intitulé Eur15 Surface en						
	hectares					
6210	Formations herbeuses sèches semi naturelle	238,03				

	Végétales					
Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Animales	Chauves-souris: Murin de Daubenton , Murin de Naterrer, Noctule de Leisler , Grand rhinolophe, Petit Murin, Petit rhinolophe, Sérotine commune , Pipistrelle commune , Pipistrelle de Kuhl , Vespère de Savi , Oreillard gris , Molosse de Cestoni Papillon: Azuré du serpolet Orthoptères: Magicienne dentelée				
	Végétales	Intérêt local: Centaurea variegata, Gentiana cruciata, Filipendula vulgaris, Rumex nebroïdes				
Espèces d'intérêt patrimonial	Animales	Papillons: Hespérie de l'Epiaire, Hespérie à bandes jaunes, Sablé du Sainfoin, Sablé Provençal Orthoptères: Barbitistes serricauda Coléoptères: Licinus planicollis, Rhizotrogus vicinus, Harminius nigerrimus, Athous puncticollis, Athous frigidus, Anthaxia thalassophila, Vesperus strepens				

Localisation	voir carte de localisation des mesures de gestion			
Surface	238,03 ha			
Partenaires pressentis	Animateur de site, éleveurs, groupements pastoraux, DIREN			

Forme du contrat et cahier des charges général

Ces ouvertures de peuplement se feront par broyage ou brûlage des broussailles et par coupe de pins sylvestres afin de créer un réseau de pelouses en mésobromion avec celles déjà existantes sous le ravin de l'escarcelle (l'Hermas) :

Cahier des charges général	Intitulé de la	Surface prévisionnelle	Coût moyen/ ha en	Coût prévisionnel sur 6 ans
	mesure		euros	
Coupe de Pins sylvestre	F 27 005	10 ha	2000	20000
Broyage de broussailles au	F 27 005	12 ha	500	6000
broyeur				
Brûlage dirigé ponctuel des				1000
broussailles				

Afin de limiter le dérangement de la faune sauvage et la destruction d'espèces remarquables, l'animateur rédigera, pour les travaux à mener sur site, un cahier des charges précis qui s'imposera à l'exploitant. Il est bien évidemment souhaitable que ces travaux soient suivis par une gestion pastorale adaptée, visant à maîtriser la repousse.

Indicateurs de suivi

- surfaces contractualisées et traitées,
- ♦ résultats des suivis de la composition floristique, développés dans l'objectif n°5

OBJECTIF 1: PRESERVATION DES MILIEUX OUVERTS PASTORAUX

Action 1.2 : Restauration des habitats d'intérêt communautaire et des espèces associées

Mesure 1.2.3 Restauration et préservation des landes en coussinets à Genet de Villars et des pelouses enrichies en chaméphytes des crêtes.

Rappels des enjeux

- enjeu majeur de conservation des espèces
- enjeu majeur de conservation des habitats
- enjeu de conservation des paysages traditionnels

Motivation de la mesure

Les landes à genêt de Villars font l'objet d'un envahissement lent par d'autres végétaux ligneux (genêt cendré, buis), qui peuvent à terme provoquer leur disparition.

Gestion proposée

Il s'agit de limiter le développement de la végétation concurrente par des débroussaillements légers et une conduite pastorale contrôlée. Afin de limiter le dérangement de la faune sauvage et la destruction d'espèces remarquables, l'animateur rédigera, pour les travaux à mener sur site, un cahier des charges précis qui s'imposera à l'exploitant.

Habitats d'intérêt communautaire concernés					
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares			
4090	Landes en coussinets à Genet de villars et pelouses enrichies en chaméphytes des crêtes	24,35			

	Végétales	
Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Animales	Chauve-souris: Murin de Naterrer, Murin à oreille échancrées, Noctule de Leisler, Grand Murin, Oreillard gris, Barbastelle, Grand rhinolophe, Oreillard roux, , Petit rhinolophe, sérotine commune, Vespere de savi, Pipistrelle de kuhl Papillons: Azuré du serpolet Insecte: Magicienne dentelée
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	Livre rouge PACA: Allium Iusitanicum, Androsace villosa Genista pulchella subsp. villarsii, Silene vallesia subsp valesia Intérêt Iocal: Tulipa australis
	Animales	Papillons : Sablé du Sainfoin

Localisation	voir carte de localisation des mesures de gestion
Surface	52,64 ha
Partenaires pressentis	Animateur de site, éleveur, DDA, ONF

Forme du contrat et cahier des charges général

Les contrats Natura 2000 pourront prendre la forme des contrats agri-environnementaux en vigueur (*cf.* le cahier des charges des mesures correspondantes ainsi que leur majoration potentielle au titre de Natura 2000⁴).

Le conseiller agricole en coordination avec l'animateur du site choisira la ou les mesures les plus appropriées à chaque parcelle :

Cot Acti		Intitulé de la mesure	Aide en €/ha/a n	Marge Natura	Montant retenu en €/ha/a n	Surface objectif de contrac- tualisation (ha)	Coût sur 6 ans (€)	Nº habitat concernés
1903	A11	Gestion du pâturage - technique du gardiennage serré	30.49 à 53.36	Oui	36.59 à 64.03	12	2634 à 4610	4090
1903	Gest	ion du pâturage ovin-caprin en	parcs clôtu	ırés fixes	:			
	B12	Note de contrainte de 0 à 6	81	Non	81		486 à	
	B14	Note de contrainte de 7 à 12	91	Non	91			4000
B16		Note de contrainte de 13 à 18	102	Non	102	I	612	4090
1903	Gest	ion fine du pâturage ovin-capr	n en parcs	mobiles:				
	B32	Note de contrainte de 0 à 6	137	Non	137			
	B34	Note de contrainte de 7 à 12	160	Non	160	4	822 à	4000
	B36	Note de contrainte de 13 à 18	183	Non	183	1	1098	4090

Par ailleurs, des débroussaillements manuels seraient également souhaitables, dont les sources de financemet seraient à rechercher par l'animateur :

Cahier	des	charges	Surface	prévisionnelle	Coût moyen/ ha en euros	Total	en	investissement	sur	6
général			(Ha)			ans				
Débrouss	aillemer	nts	24,35		1700 /ha	41395	5			
manuels										

Indicateurs de suivi

- surfaces contractualisées et traitées,
- résultats des suivis de la composition floristique

⁴ Un cahier des charges particulier spécifiant les modalités d'intervention dans le détail sera élaboré à l'occasion de la rédaction de chaque contrat. C'est sur cette base que les éventuels contrôles de conformité des engagements avec les réalisations seront évalués.

OBJECTIF 2: PRESERVATION DES MILIEUX FORESTIERS

Action 2.1 : Maintien et amélioration de l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire et des espèces associées.

Mesure 2.1.1.

Incitation à la réalisation de plans simples de gestion en forêt privée intégrant les objectifs du document d'objectifs pour la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Rappels des enjeux

- enjeu fort de conservation des espèces
- enjeu moyen de conservation des habitats
- enjeu de conservation des paysages traditionnels

Motivation de la mesure

Certaines forêts pourrraient être transformées par plantation ou exploitées brutalement sans tenir compte de la pérénité des habitats.

Gestion proposée

Réaliser des plans simples de gestion en forêt privée pour agir en faveur d'une plus grande biodiversité. Prendre en compte les problématiques environnementales dans l'exploitation forestière.

Habitats d'intérêt communautaire concernés						
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares				
9150	Hêtraie calcicole	71,02				
9180*	Forêt de pentes et de ravins du Tilio-	18,09				
	acerion					
91E0 et 3240	Forêts alluviales résiduelles	15,79				
92.A0 et	Forêts galeries Salix alba et Populus albas	23,36				
3240						
5210	Formation de Genévriers thurifère	ponctuel				

	Végétales	
Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Animales	Coléoptères: Lucane cerf-volant, Grand capricorne Orthoptères: Magicienne dentelée Papillons: Semi apollon, Azuré du serpolet, Apollon. Chauves-souris: Murin de Daubenton, Murin de Naterrer, Murin à oreille échancrées, Noctule de Leisler, Grand Murin, Barbastelle, Grand rhinolophe, Oreillard roux, Petit Murin, Petit rhinolophe, Sérotine commune, Vespere de Savi, Pipistrelle commune, Oreillard gris, Pipistrelle de Kuhl Mammifère: Lynx d'Europe Reptiles: Lézard vert, Couleuvre verte et jaune, Couleuvre vipérine, Lézard des murailles Batraciens: Crapaud des joncs, Alyte accoucheur, Grenouille rousse
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	Protection régionale : Asplenium scolopendrium Protection départementale : Taxus baccata, Lilium martagon, Livre rouge national : Aethionema saxatile, Telephium imperati, Livre rouge PACA : Daphne mezereum, Fritilaria involucrata, Aethionema saxatile, Asplenium scolopendrium, Poa flaccidula Intérêt local : Tilia x vulgaris, Betula verrucosa, Iris lutescens
	Animales	Coléoptères:: Pterostichus funestes, licinus planicollis, Trypocoris vernalis fauveli, Rhizotrogus vicinus, Corymbia fontanayi, Purpuricenus globulicollis, Dichronychus incanus, Polydrusus griseomaculatus Orthoptères: Barbitistes serricauda, Ephipiger terrestris terrestris, Barbitistes obtusus Escargots: Argna ferrari blanci, Chondrina megacheilos caziotana, Cochodina comensis comensis, Euconulus callopictius, Carychium mariae, Cochlostoma macei

Surface prévisionnelle sur 5 ans	Cout moyen (euros/ha)	Cout prévisionnel moyen sur 6 ans (euros)
28,5	12,20	347,70

Localisation		Toute forêt privée
Surface		128,26 ha
Partenaires pressentis		CRPF, animateur des site, propriétaires privés,
Coût prévisionnel sur 6 ans	Coût investissement	347,7 euros
	Coût fonctionnement	

Cahier des charges général

Les Plans Simples de Gestion seront supervisés par le Centre Régional de la Propriété Forestière et devraient intégrer la préservation des richesses naturelles dans leurs objectifs à l'occasion de leur établissement, révision ou adaptation, si elle est nécessaire.

Financés par l'état sur crédits spécifiques Natura 2000.

Le gestionnaire de la forêt s'engage sur les sous-mesures suivantes :

- 1- Sur les zones de colonisation ou de taillis mal venant, engagement à ne pas transformer la hêtraie par plantation afin de permettre une maturation de la forêt.
- 2- Sur les zones les plus riches, engagement à traiter la forêt selon la méthode de la futaie par conversion en futaie ou futaie sur souche.
- 3- Engagement à ne pas prélever par éclaircie,
- plus de la moitié du couvert total si celui-ci est supérieur ou égal à 80 %
- plus du tiers si celui-ci est compris entre 60 et 80 %.

Interdiction d'éclaircie pour un couvert inférieur à 60 %.

Les prélèvements devront être effectués de manière homogène sur les parcelles ; le diamètre des trouées éventuelles ne devra pas dépasser deux fois la hauteur du peuplement.

- 4- Engagement à maintenir tous les feuillus morts sur pied dans les zones ou la sécurité publique ne peut être mise en cause et à laisser en place le maximum d'arbres morts à terre.
- 5- Engagement à minimiser les impacts sur les milieux naturels lors de la création d'une desserte forestière :
- ne pas porter atteinte à un habitat ou une espèce d'intérêt communautaire,
- effectuer les terrassements à une période de gène minimale pour la faune, assurer de manière physique, réglementaire et avec la signalisation appropriée, l'interdiction de circulation à toutes autres fins que celles justifiant la création de la desserte.
- 6- Le maintien, d'îlots de forêts matûre
- 7- En cas de décision de mise en régénération, les plantations seront à proscrire sauf si la régénération naturelle a échoué.
- Si l'on doit recourir à la plantation, il faudra obtenir des dérogations afin d'élever des plants provenant de graines prélevées dans la même forêt
- 8- Toute tentative de régénération naturelle devra être prudente et les coupes de régénération très progressives. Les coupes d'ensemencement devront être réalisées seulement après une bonne fructification.

En contre-partie de l'application de ces préconisations de gestion dans les PSG, l'Etat se substitue aux propriétaires pour le paiement des taxes foncières.

Indicateurs de suivi

Nombre de PSG prenant en compte les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Action 2.1 : Maintien et amélioration de l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire et des espèces associées.

Mesure 2.1.2

Mise en conformité des aménagements forestiers et des Plans Simples de Gestion avec le Document d'Objectifs

Rappels des enjeux

- enjeu fort de conservation des espèces
- enjeu moyen de conservation des habitats
- enjeu de conservation des paysages traditionnels

Motivation de la mesure

Certaines forêts pourrraient être transformées par plantation ou exploitées brutalement sans tenir compte de la pérénité des habitats.

Gestion proposée

Réviser les aménagements forestiers et les plans simples de gestion pour agir en faveur d'une plus grande diversité biologique : intégrer le cahier des charges de la mesure 2.1.1) dans les documents de gestion. Prendre en compte les problématiques environnementales dans l'exploitation forestière.

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
9150	Hêtraie calcicole	71,02
9180* Forêt de pentes et de ravins du Tilio-		18,09
	acerion	
91E0 et 3240	Forêts alluviales résiduelles	15,79
92.A0 et Forêts galeries Salix alba et Populus albas		23,36
3240		
5210	Formation de Genévriers thurifère	ponctuel

	Végétales	
Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Animales	Coléoptères: Lucane cerf-volant, Grand capricorne Orthoptères: Magicienne dentelée Papillons: Semi apollon, Azuré du serpolet, Apollon. Chauves-souris: Murin de Daubenton, Murin de Naterrer, Murin à oreille échancrées, Noctule de Leisler, Grand Murin, Barbastelle, Grand rhinolophe, Oreillard roux, Petit Murin, Petit rhinolophe, Sérotine commune, Vespere de Savi, Pipistrelle commune, Oreillard gris, Pipistrelle de Kuhl Mammifère: Lynx d'Europe Reptiles: Lézard vert, Couleuvre verte et jaune, Couleuvre vipérine, Lézard des murailles Batraciens: Crapaud des joncs, Alyte accoucheur, Grenouille rousse
	Végétales	Protection régionale : Asplenium scolopendrium Protection départementale : Taxus baccata, Lilium martagon, Livre rouge national : Aethionema saxatile, Telephium imperati, Livre rouge PACA : Daphne mezereum, Fritilaria involucrata, Aethionema saxatile, Asplenium scolopendrium, Poa flaccidula Intérêt local : Tilia x vulgaris, Betula verrucosa, Iris lutescens
Espèces d'intérêt patrimonial	Animales	Coléoptères:: Pterostichus funestes, Licinus planicollis, Trypocoris vernalis fauveli, Rhizotrogus vicinus, Corymbia fontanayi, Purpuricenus globulicollis, Dichronychus incanus, Polydrusus griseomaculatus Orthoptères: Barbitistes serricauda, Ephipiger terrestris terrestris, Barbitistes obtusus Escargots: Argna ferrari blanci, Chondrina megacheilos caziotana, Cochodina comensis comensis, Euconulus callopictius, Carychium mariae, Cochlostoma macei

Surface prévisionnelle sur 6 ans	Cout moyen (euros/ha)	Cout prévisionnel moyen sur 6 ans (euros)	
269,28	16,77	4515,826 euros	
Localisation		Toute forêt publique	
Surface		269,28ha	
Partenaires pressentis		ONF, CRPF, propriétaires de forêt privée,	
		animateur de site	
	Coût investissement		
Coût prévisionnel sur 6 ans	Coût fonctionnement	4515,826 euros	

Cahier des charges général

Le cahier des charges de la mesure 2.1.1. est à respecter au cours de la révisions des aménagements et des plans simples de gestion.

En contre partie de l'application de ce cahier ds charges, l'Etat se subsitue aux propriétaires pour le paiement des taxes foncières.

Indicateurs de suivi

Nombre de PSG et d'aménagements forestiers prenant en compte les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Action 2.1 : Maintien et amélioration de l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire et des espèces associées.

Mesure 2.1.3

Création et entretien de clairières afin de favoriser le développement des lépidoptères , coléoptères et chiroptères

Rappels des enjeux

- enjeu fort de conservation des espèces
- enjeu moyen de conservation des habitats

Motivation de la mesure

Certains lépidoptères affectionnent particulièrement l'ambiance des clairières qui tamponnent le climat et constituent une bonne protection contre le vent. La création de ces clairières sera également favorable à l'épanouissement d'une flore spécifique ainsi qu'à d'autres insectes en particulier les libellules.

Gestion proposée

Augmenter les populations de Lépidoptères coléoptères et chiroptères par création de clairières en forêt dense favorables à leur biologie.

	Végétales	
Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Animales	Coléoptères: Lucane cerf-volant, Grand capricorne Orthoptères: Magicienne dentelée Papillons: Semi apollon, Azuré du serpolet, Apollon. Chauves-souris: Murin de Daubenton, Murin de Naterrer, Murin à oreille échancrées, Noctule de Leisler, Grand Murin, Barbastelle, Grand rhinolophe, Oreillard roux, Petit Murin, Petit rhinolophe, Sérotine commune, Vespere de Savi, Pipistrelle commune, Oreillard gris, Pipistrelle de Kuhl Mammifère: Lynx d'Europe Reptiles: Lézard vert, Couleuvre verte et jaune, Lézard des murailles Batraciens: Crapaud des joncs, Alyte accoucheur, Grenouille rousse
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	Protection départementale : Taxus baccata, Lilium martagon, Livre rouge national : Aethionema saxatile, Telephium imperati, Livre rouge PACA : Daphne mezereum, Fritilaria involucrata, Aethionema saxatile, Asplenium scolopendrium, Poa flaccidula Intérêt local : Tilia x vulgaris, Betula verrucosa, Iris lutescens
	Animales	Coléoptères:: Pterostichus funestes, licinus planicollis, Trypocoris vernalis fauveli, Rhizotrogus vicinus, Corymbia fontanayi, Purpuricenus globulicollis, Dichronychus incanus, Polydrusus griseomaculatus Orthoptères: Barbitistes serricauda, Ephipiger terrestris terrestris, Barbitistes obtusus Escargots: Argna ferrari blanci, Chondrina megacheilos caziotana, Cochodina comensis comensis, Euconulus callopictius, Carychium mariae, Cochlostoma macei

Habitats concernés					
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares			
9150	Hêtraie calcicole	71,02			
9180*	Forêt de pentes et de ravins du Tilio-	18,09			
	acerion				
91E0 et 3240	Forêts alluviales résiduelles	15,79			
92.A0 et	Forêts galeries Salix alba et Populus alba	23,36			
3240	_				
5210	Formation de Genévriers thurifère	ponctuel			
	Forêts de pin noir	200			

NB : Les habitats concernés sont les habitats d'intérêt communautaire et les habitats d'espèce d'intérêt communautaire.

Données de contractualisation

Localisation	Toute forêt		
Surface	128,26 ha		
Partenaires pressentis	ONF, Proserpine, éleveurs, groupements		
	pastoraux, universités		

	N°mesure	Surface	Coût (euros/ha	Coût prévisionnel
		prévisionnelle	ou	sur 6 ans
		ou jour de travail	euros/jour)	
Mesures	F 27 001	3 ha	3000	9000
Création de clairières à l'intérieur des				
forêts				
Expertise pour implantation		5 jours	500	2500

Cahier des charges général

Dans les forêts domaniales, l'entretien, voir la création de clairières serait également favorable à l'augmentation de la diversité biologique.

La taille minimale des clairières devra être de 500 m². Leur répartition spatiale devra être étudiée de façon à ce qu'elles constituent un réseau dans les peuplements.

Indicateurs de suivi

Nombre de clairières créées. Nombre d'individus de papillons contactés.

Action 2.1 : Maintien et amélioration de l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire et des espèces associées.

Mesure 2.1.4

Crééation et entretien de mares forestières afin de favoriser le développement des populations de Reptiles et Batraciens d'intérêt communautaire.

Rappels des enjeux

- enjeu fort de conservation des espèces
- enjeu fort de conservation des habitats

Motivation de la mesure

Le faible nombre de points d'eau permanents est une des causes de la faiblesse des populations de batraciens. La création de ces points d'eau sera en outre favorable à de nombreuses espèces animales en particulier les insectes et donc leurs prédateurs au nombre desquels figurent les chauves-souris.

Gestion proposée

Créer des mares et favoriser les populations de reptiles et batraciens.

Habitats et espèces concernés

	Végétales	
Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Animales	Reptiles: Lézard vert, Lézard des murailles, Couleuvre verte et jaune, Coronnelle lisse Batraciens: Crapaud des joncs, Alyte accoucheur Coléoptères: Lucanus cervus, Grand capricorne Lépidoptères: Semi apollon Chauves-souris: Murin de Daubenton, Murin de Naterrer, Murin à oreille échancrées, Noctule de Leisler, Grand murin, Barbastelle, Grand rhinolophe, Oreillard roux, Petit murin, Petit rhinolophe, Sérotine commune, Vespere de Savi, Pipistrelle, Oreillard, Pipistrelle de Kuhl.
	Végétales	Protection nationale: Asplenium scolopendrium Protection départementale: Taxus baccata, Daphne mezereum, Lilium martagon Livre rouge national: Fritillaria involucrata, Blysmus compressus, Parnassia palustris Livre rouge PACA: Daphne mezereum, Fritillaria involucrata, Poa flaccidula, Epipactis palustris Intérêt local Trollius europaeus: Tilia x vulgaris, Betula verrucosa, Saxifraga rotundifolia, Succisa pratensis, Carex davalliana, Eriophorum latifolium, Sanguisorba officinalis, Succisa pratensis.
Espèces d'intérêt patrimonial	Animales	Orthoptères: Ephipiger terrestris terrestris Coléoptères: Pterostichus funestes, licinus planicollis,), Trypocoris vernalis fauveli, Rhizotrogus vicinus, Corymbia fontanayi, Purpuricenus globulicollis, Dichronychus incanus, Polydrusus griseomaculatus, Licinus planicollis, Athous puncticollis. Batraciens: Grenouille rousse Escargots: Argna ferrari blanci, Chondrina megacheilos caziotana, Cochodina comensis comensis, Euconulus callopictius, Euconolus allopicticus, Carychium mariae, Cochlostoma macei Reptiles:: Couleuvre vipérine

Habitats concernés*	
Code Eur15	Intitulé
9150	Hêtraies calcicoles
9180* Forêt de ravins du Tilo-acerion	
91 [€] 0 et 3240	Forêt alluviale résiduelle
92.A0 et 3240 Forêt galeries à salix alba et Populus albas 6520 Prairie de fauche de basse altitude	

NB : Les habitats concernés sont les habitats d'intérêt communautaire et les habitats d'espèce d'intérêt communautaire.

Localisation	Toute forêt	
Surface	ha dont % CNS, % FD, % privé et % FC	
Partenaires pressentis	ONF, forêt privée, universités	

Cahier des charges général

Les mesures des objectifs 1 et 2 devraient favoriser les espèces de reptiles et batraciens.

Liens avec les mesures du volet Environnement-Territoire des CAD Voir les cahiers des charges des mesures CAD, l'animateur choisira la ou les mesures les plus appropriées à chaque parcelle :

Code Mesure t		ıre t	Intitulé	Aide en /mare/an	Nombre de mares prévues	Coût prévisionnel sur 6 ans
	A HE	006	Création et entretien de mares	146,35	5	4390

- Cahiers des charges pour les autres gestionnaires de l'espace Identiques aux cahiers des charges des mesures CAD du volet Environnement-Territoire.
- Clauses spécifiques- les outils utilisés et la période des travaux devront être adaptés à la biologie des espèces.

Indicateurs de suivi

Nombre de mares créées. Nombre d'individus de batracien rencontrés lors des comptages

Action 2.2 : Préservation contre les incendies de forêts pouvant être nuisible à des habitats d'intérêt communautaires

Mesure 2.2.1.

Maîtrise d'un écobuage respectueux des hêtraies et des genévriers thurifères

Rappels des enjeux

- enjeu fort de conservation des espèces
- enjeu moyen de conservation des habitats
- enjeu de conservation des paysages traditionnels

Motivation de la mesure

Les écobuages non maîtrisés peuvent être dangeureux pour les hêtraies lorqu'ils sont pratiqués à proximité de celles-ci.

Gestion proposée

Encadrement de la pratique de l'écobuage à proximité des hêtraies et des junipéraies.

Habitats et espèces concernés

Habitats d'intérêt communautaire concernés						
Code Eur15	ode Eur15 Intitulé Eur15 Surface en					
	hectares					
9150	Hêtraies calcicoles	71,02				

	Végétales			
Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Animales	Coléoptères: Lucane cerf-volant, Grand capricorne Papillons: Semi apollon Chauve-souris: Murin de Daubenton, Murin de Naterrer, Murin à oreille échancrées, Noctule de Leisler, Grand Murin, Barbastelle, Grand rhinolophe, Oreillard roux, Petit Murin, Petit rhinolophe, Sérotine commune, Vespere de Savi, Pipistrelle commune, Oreillard gris, Pipistrelle de Kuhl. Reptiles: Lézard vert, Couleuvre verte et jaune		
	Végétales Protection départementale : Taxus baccata, Lilium martago Livre rouge PACA : Daphne mezereum, Fritilaria involucrata			
Espèces d'intérêt patrimonial	Animales	Coléoptères : Pterostichus funestes, licinus planicollis, Trypocoris vernalis fauveli, Rhizotrogus vicinus, Corymbia fontanayi, Purpuricenus globulicollis		

Localisation		Idem genévriers thurifères			
Surface		71,02 ha			
Partenaires pressentis		Animateur de site, ONF, DDAF, cellule départementale brûlage dirigé, CERPAM			
Coût prévisionnel sur 5 ans	Coût investissement				
	Coût fonctionnement	8700			

Cahier des charges général	Nombre de jours	Coût moyen	Coût prévisionnel sur 6
	pour 6 ans ou	iournée ou	ans

	surface	ha	
Receuil et saisie des déclarations de brûlage	20	170 / ha	3400
Mise en œuvre du processus "brulage dirigé"	20	170 / ha	3400
Réalisation du cahier des charges	2	225	450

Cahier des charges général

Le document d'objectifs ne précisera pas de cahiers des charges par écrit pour la mise en œuvre d'un brûlage .

Il faudra respecter les habitats d'intérêt communautaires et prioritaires.

Les propriétaires ou ayants droits de terrains situés à moins de 100 m d'une hêtraie calcicole sèche sont tenus de signaler leur intention de pratiquer un écobuage sur les parcelles concernées au moins 2 mois avant la date prévue.

La cellule départementale brûlage dirigé enregistrera les demandes d'écobuage et mettra en œuvre le processus de brûlage dirigé.

Les modalités techniques à appliquer et le calendrier seront étudiés par la cellule départementale " brûlages dirigés " et discutés avec l'animateur de site. L'animateur de site devra s'assurer du respect des habitats et espèces d'intérêt communautaire et du cahier des charges.

Cette prescription sera reprise dans l'arrêté préfectoral réglementant l'emploi du feu.

Les plans des zones d'application de cette prescription seront affichés en mairie. Un cahier des charges précis sera fixé pour chaque chantier.

Indicateurs de suivi

Nombre de déclaration de pratique d'un écobuage.

Remarques

Le document d'objectif ne définira pas de cahier des charges précis pour la mise en œuvre d'un brûlage dirigé puisque ce cahier des charges doit être adapté au cas par cas, en fonction des habitats et de la présence des espèces de la directive.

OBJECTIF 3: ASSURER LA CONSERVATION DES MILIEUX ROCHEUX ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Action 3.1 : Veille permanente sur les différents projets et activités existantes sur le site

Mesure 3.1.1 Veille permanente sur les différents projets d'aménagement des falaises

Rappels des enjeux

- enjeu fort de conservation des espèces
- enjeu moyen de conservation des habitats

Motivation de la mesure

Une exploitation touristique inconsidérée des falaises peut conduire à la disparition de certaines espèces sensibles au dérangement.

Gestion proposée

L'obligation du maintien de l'état de conservation des falaises implique d'être au fait de tout projet d'aménagement pouvant avoir un impact sur la falaise et la faune et la flore associées.

Habitats d'intérêt communautaire concernés			
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares	
8120	Eboulis eutriques	74,69	
8130	Eboulis méditerranéens occidentaux et thermophiles des Alpes	107,63	
8213	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires	41,91	
8215	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires, communautés des étages supra à oroméditérranéens	97,89	
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	ponctuel	
5210	Matorral arborescents à Juniperus spp	Ponctuel	
4060	Landes alpines et boréales	80,01	

	Végétales	Ruscus aculeatus		
Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Animales	Chauves-souris: Molosse de Cestoni, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Murin à oreilles échancrées, grand Murin, Oreillard gris, Barbastelle, Oreillard roux, Petit Murin, Petit rhinolophe, Sérotine commune, Vespère de Savi, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl.		
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	Protection Nationale: Moehringia intermedia, Delphinium fissum, Phyteuma charmelii, Primula marginata Protection départementale: Delphinium fissum, Ruscus aculeatus Livre rouge National: Moehringia intermedia, Saxifraga callosa subsp. Callosa, Delphinium fissum, Festuca alpina, Livre rouge PACA: Campanula alpestris; Asplenium trichomanes subsp. Pachyrachis, Saxifraga callosa subsp. callosa, Thymelaea dioica, Delphinium fissum, Hypericum coris, Bupleurum petraeum, Phyteuma charmelii Intérêt local: Sedum telephium, Helictotrichon setacea, Saxifraga oppositifolia, Viola biflora		
	Animales	Escargots: Chondrina megacheilos caziotana		

	Végétales	
Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats) Animal		Chauves-souris : Molosse de Cestoni, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Murin à oreilles échancrées, Grand murin, Oreillard gris, Barbastelle, Oreillard roux, Petit Murin, Petit rhinolophe, Sérotine commune, Vespère de Savi , Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl Insecte : Magicienne dentelée Reptiles : Lézard des murailles, Lézard vert
	Végétales	Asplenium trichomanes subsp. pachyrachis, Hyper Moehringia intermedia: protégée au niveau natiional et inscrite au Livre Rouge National, Saxifraga callosa subsp. callosa, (subendémique des Alpes méridionales), Sedum telephium, Thymelaea dioica; Delphinium fissum, Festuca breistrofferi, Hypericum coris, Ruscus aculeatus; Bupleurum petraeum, Festuca alpina, Helictotrichon setacea, Phyteuma charmelii, Primula marginata, Saxifraga oppositifolia, Viola biflora
Espèces d'intérêt patrimonial	Animales	Oiseaux : Aigle royal, Faucon crécerelle, Faucon pèlerin, Hibou grand duc, Martinet à ventre blanc, Hirondelle de roche, Hirondelle de fenêtre, Tichodrome échelette, Crave à bec rouge, Grand corbeau, Rougequeue noir, Merle de roche Escargot : Chondrina megacheilos caziotana Papillon : Azuré du serpolet, Sablé provençal, Sablé du sainfoin Insectes : Ephipiger terrestris terrestris, Barbitistes obtusus

Localisation	Falaises
Surface	543,15ha
Partenaires pressentis	Animateur de site, DDE, DDJS, CG, CDT

Mesures	Nombre de	Coût journalier	Coût prévisionnel
	jours par an		sur 6 ans
veille permanente des aménagements auprès des différents	1	225	1350
aménageurs possibles de falaises			
réunions de concertation pour l'élaboration de mesures de gestion	1	225	1350

Cahier des charges général

L'animateur de site mènera une veille permanente des aménagements auprès des différents aménageurs possibles de falaises et proposera, en concertation avec les aménagistes des propositions de gestion.

Indicateurs de suivi

OBJECTIF 3: ASSURER LA CONSERVATION DES MILIEUX ROCHEUX ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Action 3.1 : Veille permanente sur les différents projets et activités existantes sur le site

Mesure 3.1.2.

Création d'un partenariat avec les professionnels du tourisme et les associations

Gestion proposée

Limiter le dérangement des espèces rupicoles ; assurer la sensibilisation et l'information des pratiquants des disciplines sportives concernées

Habitats et espèces concernés

Habitats d'inte	érêt communautaire concernés	
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
5210	Matorral arborescents à Juniperus spp	
4060	Landes alpines et boréales	
8210	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires	61,80
8215	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires, communautés des étages supra à oroméditérranéens	13,2
8310	Grottes non exploitée par le tourisme	

	Végétales	Ruscus aculeatus		
Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Animales	Chauves-souris: Molosse de Cestoni, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Murin à oreilles échancrées, grand Murin, Oreillard gris, Barbastelle, Oreillard roux, Petit Murin, Petit rhinolophe, Sérotine commune, Vespère de Savi, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl.		
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	Protection Nationale: Moehringia intermedia, Delphinium fissum, Phyteuma charmelii, Primula marginata Protection départementale: Delphinium fissum, Ruscus aculeatus Livre rouge National: Moehringia intermedia, Saxifraga callosa subsp. Callosa, Delphinium fissum, Festuca alpina, Livre rouge PACA: Campanula alpestris; Asplenium trichomanes subsp. Pachyrachis, Saxifraga callosa subsp. callosa, Thymelaea dioica, Delphinium fissum, Hypericum coris, Bupleurum petraeum, Phyteuma charmelii Intérêt Iocal: Sedum telephium, Helictotrichon setacea, Saxifraga oppositifolia, Viola biflora		
	Animales	Escargots: Chondrina megacheilos caziotana		

Localisation	Sans objet
Surface	ha dont % CNS, % FD, % privé et5% FC
Partenaires pressentis	Animateur de site, Parc du Verdon, ADRI, DDJS,
	fédérations sportives, CG, DIREN, comités
	départementaux d'activités de pleine nature

Cahier des charges général	Nombre de	Coût journée	Coût prévisionnel
	jours par an	d'un chargé de	sur 6 ans

		mission au parc	
Participation au comité départemental de la montagne et de	2	225	2700
l'escalade			
Participation au comité départemental de vol libre	2	225	2700
Participation au comité départemental de vol à voile	2	225	2700
Participation au comité départemental de randonnée pédestre	2	225	2700
Réunion de sensibilisation auprès des structures fédérales et	3	225	4050
associatives.			

Cahier des charges général

Toutes les mesures envisagées seront mises en application dans la concertation.

- 1- modifier ou supprimer certains sentiers menant à des sites de nidification d'oiseaux rupestres. Certains cheminements marginaux conduisant à proximité d'aires de reproduction doivent être supprimés ou modifiés dans leur tracé (Gorges de Trévans).
- 2- La mesure à établir en liaison avec les fédérations sportives concernées consiste à :
- Interdire la pratique de l'escalade et l'équipement de nouvelles voies sur les falaises favorables à la nidification sur les sites non encore exploités.

Localisation : falaises du Montdenier, Gorges de Trévans, l'Hauteur.

• Dissuader ou limiter le survol pendant la période de nidification des espèces rupicoles (du 15 décembre au 30 juin selon les espèces).

Localisation : Serre de Montdenier, gorges de Trévans

Dans le même esprit, tout projet d'équipement touristique de parcours en falaise (via ferrata) n'est pas souhaitable.

Sensibilisation sur les richesses biologiques et le fragilité de ces habitats lors de réunions avec les structures fédérales et associatives.

Remarques

La Ligue de Protection des Oiseaux des Alpes de Haute Provence a organisé un colloque sur « la falaise : sport de montagne et patrimoine naturel » en octobre 2002. Les actes de ce colloque seront bientôt disponibles.

Le PNRV travaille également, dans le cadre du schéma des activités sportives de pleine nature à une organisation, une sectorisation de l'espace.

OBJECTIF 3: ASSURER LA CONSERVATION DES MILIEUX ROCHEUX ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Action 3.2 : gestion de la fréquentation touristique sur les espaces les plus sensibles pour la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Mesure 3.2.1 - Analyse de la fréquentation touristique et de ses conséquences sur le bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Gestion proposée

Localisation des secteurs problématiques, définition des mesures de protection envisagées (mise en défens, canalisation de la fréquentation).

Mesure à mettre en œuvre sous réserve de l'accord et de la participation des communes concernées. Maîtriser les activités touristiques susceptibles de porter préjudice aux populations de Chabots et Blageon (réguler les activités).

Organiser le stationnement aux Gorges de Trévans. Limiter les dégradations et créer des points de fixation du public.

Habitats d'intérêt communautaire concernés			
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares	
8120	Eboulis eutriques	74,69	
8130	Eboulis méditerranéens occidentaux et thermophiles des Alpes	107,63	
8213	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires	41,91	
8215	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires, communautés des étages supra à oroméditérranéens	97,89	
8310	Grottes non exploitée par le tourisme	ponctuel	
5210	Matorral arborescents à Juniperus spp	Ponctuel	
4060	Landes alpines et boréales	80,01	

	Végétales	Ancolie de Bertoloni, Ruscus aculeatus
Espèces d'intérêt communautaire Annexes de la Directive Habitats) Anir	Animales	Papillons : Apollon, Azurée du serpolet, sablé Provençal , Sable du sainfoin Orthoptères : Magicienne dentelée, Reptiles : Lézard des murailles, Lézard vert, Couleuvre verte et jaune Chauves-souris : Molosse de Cestoni, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Murin à oreilles échancrées, grand Murin, Oreillard gris, Barbastelle, Oreillard roux, Petit Murin, Petit rhinolophe, Sérotine commune, Vespère de Savi, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl.
Végéta Espèces d'intérêt patrimonial		Protection Nationale: Moehringia intermedia, Delphinium fissum, Phyteuma charmelii, Primula marginata Protection régionale: Arenaria cinerea Protection départementale: Delphinium fissum, Ruscus aculeatus Livre rouge National: Campanula alpestris, Moehringia intermedia, Saxifraga callosa subsp. Callosa, Delphinium fissum, Festuca breistrofferi, Festuca alpina, Livre rouge PACA: Campanula alpestris; Asplenium trichomanes subsp. Pachyrachis, Saxifraga callosa subsp. callosa, Thymelaea dioica, Delphinium fissum, Festuca breistrofferi, Hypericum coris, Bupleurum petraeum, Phyteuma charmelii Intérêt local: Ligusticum ferrulaceum, Sedum telephium,
	Animales	Helictotrichon setacea, Saxifraga oppositifolia, Viola biflora Escargots: Chondrina megacheilos caziotana Orthoptères: Ephipiger terrestris terrestris, Barbitistes obtusus Poissons: Chabot, Blageon

Localisation		Sans objet
Surface		543,15 ha
Partenaires pressentis		Animateur de site, CDT, Parc du Verdon, CG, DDJS
	Coût investissement	8400 euros
Coût sur 6 ans	Coût fonctionnement	

Cahier des charges général	Nombre de jours	Coût journée	Coût prévisionnel sur 6 ans
Etude et analyse de la fréquentation touristique en été et en hiver et son impact sur les espèces et les habitats avec repérage des secteurs menacés	10	600	6000
Prescription de mesures de gestion pour la conservation des habitats	4	600	2400

Cahier des charges général

Etude de la fréquentation touristique en été et en hiver. Comptabiliser ou estimer (enquêtes auprès des différents clubs d'activités de pleine nature ou de la DDJS) le nombre de personnes fréquentant les milieux concernés. Analyse de cette fréquentation pour localiser les secteurs à problèmes. Envisager des mesures de gestion sur ces secteurs.

Mesure à mettre en œuvre avec les communes concernées et les professionnels du tourisme.

1. Evaluer l'impact des loisirs aquatiques sur les populations de Chabot et de Blageon dans l'Estoublaisse. Effectuer une enquête de terrain à l'aide d'un questionnaire pour estimer la fréquentation (baignade, pêche). Le but est de quantifier la capacité d'accueil des Gorges en vue de limiter et gérer la fréquentation touristique par des mesures de gestion adaptées (aménagements touristiques, information, encadrement, formation....).

Sondages et inventaires ichtyologiques, étude de l'écologie des espèces dans l'Estoublaisse. Déterminer les périodes sensibles dans le cycle du Chabot et celle du Blageon (reproduction de mars à juin), la mise en suspension de matériaux fins peut être néfaste aux espèces. (voir mesure 4.2.2).

- 2. Aménager la fréquentation des Gorges de Trévans et informer le public Aménager un parking à l'entrée des Gorges de Trévans afin de concentrer les voitures sur un même lieu. Ou créer un système de navette avec un nombre de place limité au nombre de personnes que peut acceuillir les Gorges de Trévans (après étude de l'impact des loisirs aquatiques sur les espèces.)
- 3. Installer un panneau d'informations sur Natura 2000 et les milieux aquatiques et leur sensibilité.

Suite aux résultats des études, les mesures à mettre en œuvre seront discutées entres les différents partenaires (un calendrier d'utilisation dans chaque activité peut-être prévu ou la détermination d'un niveau d'eau au-dessus duquel la pratique des activités ne porte pas préjudice aux populations de Chabots et Blageons).

Indicateurs de suivi

Mise en place de transects de suivi de la flore. Résultat des inventaires.

OBJECTIF 3: ASSURER LA CONSERVATION DES MILIEUX ROCHEUX ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Action 3.2 : Gestion de la fréquentation touristique sur les espaces les plus sensibles pour la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Mesure 3.2.2 – Limiter les impacts de la fréquentation touristique par mise en place d'une signalisation adaptée dans les zones les plus sensibles.

Gestion proposée

Limiter une fréquentation touristique néfaste à la conservation des habitats de falaises et de la source pétrifiante avec formation de travertins (« pont de tuf ») en FD de Suy.

Habitats d'intérêt communautaire concernés				
Code Eur15	Eur15 Intitulé Eur15			
5210	Matorral arborescents à Juniperus spp	Ponctuel		
4060	Landes alpines et boréales	80,01		
8210	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires	41,91		
8215	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires, communautés des étages supra à oroméditérranéens	97,89		
7220*	Sources pétrifiantes avec formation de travertins	ponctuel		
8310	Grottes non exploitée par le tourisme	ponctuel		

	Végétales	Ruscus aculeatus
Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Animales	Chauves-souris: Molosse de Cestoni, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Murin à oreilles échancrées, grand Murin, Oreillard gris, Barbastelle, Oreillard roux, Petit Murin, Petit rhinolophe, Sérotine commune, Vespère de Savi, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl.
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	Protection Nationale: Moehringia intermedia, Delphinium fissum, Phyteuma charmelii, Primula marginata Protection départementale: Delphinium fissum, Ruscus aculeatus Livre rouge National: Moehringia intermedia, Saxifraga callosa subsp. Callosa, Delphinium fissum, Festuca alpina, Livre rouge PACA: Campanula alpestris; Asplenium trichomanes subsp. Pachyrachis, Saxifraga callosa subsp. callosa, Thymelaea dioica, Delphinium fissum, Hypericum coris, Bupleurum petraeum, Phyteuma charmelii Intérêt Iocal: Sedum telephium, Helictotrichon setacea, Saxifraga oppositifolia, Viola biflora
	Animales	Escargots : Chondrina megacheilos caziotana

Localisation		Sites les plus fréquentés
Surface		219,810ha
Partenaires pressentis		ONF, animateur de site, DIREN
	Coût investissement	8899,436
Coût sur 6 ans	Coût fonctionnement	304,90

mesures	Coût unitaire	Coût prévisionnel
	(TTC)	sur 6 ans
Fourniture et pose d'une barrière au niveau du dernier sous bois	839,592	839,592
Fourniture et pose d'un panneau parking au niveau du dernier sous bois	284,648	284,648
conception, fourniture et pose d'un panneau d'information sur les statuts de cet espace et sur son caractère exceptionnel et fragile	6336,408	6336,408
Balisage du sentier conduisant au gîte et venant de la piste et mise en place de 2 flèches directionnelles	1438,788	1438,788
entretien du balisage		304,90
Aménagement de deux barrières pour limiter l'accès à la source pétrifiante avec formation de travertins	702	1679
Installation de 2 panneaux au niveau de Valbonnette et des Blâches, avec une signalétique appropriée et mentionnant « sentier dangereux non entretenu et sans issue »		2439
enlèvement des panneaux indiquant la direction du pont de tuff sur l'ensemble des Gorges de Trévans	304,90	305
Création d'un panneau présentant d'autres randonnées que celles des gorges	6200	7415
Relation avec les professionnels du tourisme et les éditeurs de topo guide pour dissuader la fréquentation du pont de tuf	225	2250

Cahier des charges général

- 1- décourager l'accès direct du gîte aux véhicules : un seul véhicule (transportant notamment le couchage et la nourriture) pourrait être autorisé à stationner à une distance raisonnable du gîte (au niveau du dernier sous-bois avant l'arrivée)
- 2- pose d'une seconde barrière au niveau du dernier sous-bois avant l'arrivée pour interdire une pénétration plus avancée.

Tout autre véhicule devrait rester garé au niveau de la barrière

3- pose d'un panneau d'information à proximité du gîte, rappelant les statuts particuliers des lieux (Natura 2000, réserve biologique) et les principales espèces rares et milieux exceptionnels rencontrés.

L'objectif est d'informer les randonneurs fréquentant les abords du gîte de la très grande richesse naturelle et de la fragilité du site et les inviter à respecter les lieux et appelant à proscrire toute perturbation de cet espace naturel (bruit, déchet....).

5- Balisage du sentier venant de la piste et conduisant au gîte des Blâches. Ce sentier a été crée l'année dernière afin de limiter la pénétration des véhicules au gîte.

L'accès à la source pétrifiante avec formation de travertins est actuellement possible par le gîte des Blâches et par le sentier venant de Valbonnette, en forêt communale de Majastres et de Suy.

Une partie du sentier venant de Valbonnette surplombe les gorges et est très dangereuse (cf accidents).

Pour la conservation de la source pétrifiante avec formation de travertins et pour des raisons de sécurité, la fréquentation de cette partie du sentier (dangereuse) doit être dissuadée par des aménagements.

1- Aménagement de deux barrières pour limiter l'accès à la source pétrifiante avec formation de travertins.

Ces travaux sont envisagés dans le cadre d'un projet de développement touristique local et durable de la commune d'Estoublon, en partenariat avec l'ONF et l'ADRI.

- 2- Installation de 2 panneaux au niveau de Valbonnette et des Blâches, avec une signalétique appropriée et mentionnant « sentier dangereux non entretenu et sans issue »
- 3- Limiter la fréquentation de la source pétrifiante avec formation de travertins par enlèvement des panneaux indiquant sa direction sur l'ensembles des Gorges de Trévans.
- 4- Au cours des rééditions des topo guides, et autres promotion de la randonnée pédestre, la source pétrifiante avec formation de travertins ne doivent plus être mentionnée.
- 5- dissuader la promotion de la source pétrifiante avec formation de travertins par les professionnels du tourisme.

L'attrait des gorges ne doit pas porter sur cet habitat d'intérêt prioritaire.

- 6- Favoriser la fréquentation du gîte des Blâches pour la randonnée équestre, qui sont nombreuses autour du gîte.
- 7- Création d'un panneau présentant les randonnées pédestres autour du gîte afin de proposer des parcours différents que les randonnées dans les gorges.

Ce panneau sera installé sur le mûr du gîte pour que l'ensemble des usagés du site puisse en prendre connaissance.

Indicateurs de suivi

L'indicateur du suivi sera proposé avec le protocole mis en place pour le suivi de la source pétrifiante avec formation de travertins.

OBJECTIF **4**: **M**AINTIEN DE L'INTEGRITE ET LA FONCTIONNALITE DES HABITATS DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE.

Action 4.1 : Maintenir l'intégrité et la fonctionnalité des habitats des chauves-souris

Mesure 4.1.1

Créer, maintenir et entretenir les éléments fixes du paysage

Gestion proposée

Maintenir une structure paysagère variée ; entretenir et réhabiliter les éléments fixes du paysage, en particulier les linéaires.

Préserver les linéaires boisés (haies, ripisylves et alignements d'arbres) qui fournissent de grandes quantités d'insectes. Ce sont également des axes de déplacement reliant le gîte aux zones de chasse.

Habitats et espèces concernés

	Végétales	
Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Animales	Molosse de Cestoni, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Murin à oreilles échancrées, Noctule de Leisler, Grand Murin, Oreillard gris, Barbastele, Grand rhinolophe, Oreillard roux, Petit Murin, petit rhinolophe, Sérotine commune, Vespère de savi, Pipistrelle commune, Pipistrelle de kuhl,
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	
Lispeces d'interet patrimoniai	Animales	oiseaux

Données de contractualisation

Localisation	٧	oir carte de localisation des mesures de gestion
Partenaires pressentis	А	Animateur de site, éleveurs, GCP, CNASEA, ONF

Cahier des charges général

- Voir cahier des charges annexe J du PDRN.

Act	de ion exe J)	Intitulé de la mesure	Montant retenu	objectif de contrac- tualisation	Coût sur 6 ans (€)	Espèces concernées
A FH	003	Plantation et entretien d'un alignement d'arbres	14.27 €/ arbre/an	100 arbres	8562	Chiroptères, Insectes
A HE	006	Création et entretien de mares	146,35 / mare/an	5 mares	4390	Chiroptères, Insectes
A HE	010	Réhabilitation de fossés	0,98 /ml/an	50 ml	294	Chiroptères, Insectes
A HE	002	Entretien de berges	0,55 /ml/an	50 ml	165	Chiroptères, Insectes
A HE	009	Entretien des béalières et canaux	1,75 /ml/an	30 ùml	315	Chiroptères, Insectes

- Autres cahiers des charges pour gestionnaires de l'espace
 Entretien des linéaires boisés.
 Favoriser les cycles complets sylvogénétiques avec phase de sénescence (arbres creux).

Indicateurs de suivi

Mesures quantitatives des linéaires contractualisés, du nombre d'éléments fixes traités.

Action 4.1 : Maintenir l'intégrité et la fonctionnalité des habitats des chauves-souris

Mesure 4.1.2.

Encourager l'utilisation raisonnée des traitements phytosanitaires et sensibiliser à l'emploi de nouvelles molécules.

Gestion proposée

La limitation de l'emploi d'antiparasitaires systémiques permet de conserver les potentialités alimentaires des terrains de chasse en milieux ouverts (évite la destruction de la chaîne alimentaire par réduction du nombre de larves et de nymphes d'insectes, nourriture des chauves-souris).

Les vermifuges à base d'ivermectine ont une forte rémanence et une forte toxicité pour les insectes coprophages.

Mener une étude sur l'utilisation de l'ivermectine.

Habitats et espèces concernés

	Végétales	
Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Animales	Chauves-souris: Molosse de Cestoni, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Murin à oreilles échancrées, Noctule de Leisler, Grand Murin, Oreillard gris, Barbastele, Grand rhinolophe, Oreillard roux, Petit Murin, petit rhinolophe, Sérotine commune, Vespère de savi, Pipistrelle commune, Pipistrelle de kuhl
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	
Lopeces difficiet patilificiliai	Animales	Oiseaux insectivores

Données de contractualisation

Localisation	voir carte				
Partenaires pressentis	Animateur	de	site,	vétérinaires,	éleveurs,
	groupemen	ts pas	storaux	, ICAHP, GCP	

1- Enquète et partenariat

Mesures	Nombre de jours par an	Coût journalier	Coût prévisionnel sur 6 ans
Mener une enquête auprès des éleveurs sur l'utilisation d'antiparasitaires systémiques	4	550	13200
Travail en collaboration avec les vétérinaires pour encourager un traitement raisonné et sensibiliser à l'emplois d'autres molécules	2	225	2700

Cahier des charges général

Mener une enquête auprès des éleveurs sur l'utilisation d'antiparasitaires systémiques (en particulier l'ivermectine) : période d'utilisation, quantité, lieu, impact.

Encourager le traitement raisonné (suivis technico-sanitaires, financement d'analyses coprologiques) afin d'utiliser un produit antiparasitaire spécifique.

Préférer les produits à base de moxidectine, fenbendazole ou oxibendazole plutôt qu'à base d'ivermectine.

Mettre en place des inventaires réguliers de l'entomofaune des bouses (cf Objectif 5 mesures de suivi).

Indicateurs de suivi

Nombre d'utilisateurs d'ivermectine, inventaire de l'entomofaune des bouses.

Remarque

Cette mesure est favorable aux espèces d'oiseaux insectivores.

Action 4.1 : Maintenir l'intégrité et la fonctionnalité des habitats des chauves-souris

Mesure 4.1.3.

Assurer la pérennité et l'accessibilité des sites utilisés par les chauves soouris au cours de leur cycle vital.

Gestion proposée

Assurer la pérennité et l'accessibilité des sites utilisés par les chiroptères au cours de leur cycle vital.

Habitats et espèces concernés

	Végétales	Ruscus aculeatus		
Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Animales	Chauves-souris: Molosse de Cestoni, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Murin à oreilles échancrées, Noctule de Leisler, Grand Murin, Oreillard gris, Barbastele, Grand rhinolophe, Oreillard roux, Petit Murin, petit rhinolophe, Sérotine commune, Vespère de savi, Pipistrelle commune, Pipistrelle de kuhl Reptiles: Lézard des murailles		
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	Protection Nationale: Phyteuma charmelii, Primula marginata Livre rouge National: Delphinium fissum, Festuca breistrofferi, Hyper Moehringia intermedia, Saxifraga callosa subsp. Callosa, Thymelaea dioica Livre rouge PACA: Delphinium fissum, Hypericum coris, Saxifraga callosa subsp. Callosa, Bupleurum petraeum, Festuca alpina Intérêt local: Sedum telephium, Helictotrichon setacea, Saxifraga oppositifolia, Viola biflora		
	Animales	Escargots: Chondrina megacheilos caziotana./		

Habitats cond	ernés*
Code Eur15	Intitulé
8210	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires
8215	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires, communautés des étages supra à oroméditérranéens
8310	Grottes
/	Granges, bergeries, divers bâtiments

NB : Les habitats concernés sont les habitats d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Localisation	Non localisé
Surface	ha dont % CNS, % FD, % privé et % FC
Partenaires pressentis	Animateur de site, communes, particuliers,
	éleveurs, ONF, forêt privée, DRIRE, GCP.

Cahier des charges général	Nombre de jours par an ou	Coût journée	Coût prévisionnel sur 6 ans
	nombre		
Rechercher des informations sur les colonies disparues	2	600	7200
Assistance et conseil pour la rénovation du bâti	1	400	2400
Réhabilitation des sites d'hivernage, de nidification	1	300	1800
Poser des nichoirs de substitution et des dispositifs de sorties dans	100	40	4000
le cas de travaux inévitables			
Localiser les arbres pouvant servir de gîte	1	400	2400

Cahier des charges général

Rechercher des informations sur les colonies disparues (date de rénovation, questionner les couvreurs de l'époque, rechercher dans les secteurs proches).

Lors du réaménagement de bâti ancien, encourager le maintien des trous et niches en façades à accès étroits, inaccessibles aux enfants et utiliser des produits de traitement des charpentes non-toxiques aux chauves-souris (ex.: fongicides à base de triazole, insecticides à base de pyréthrinoïdes, perméthrine, cyperméthrine; ne pas utiliser d'organochlorés, d'oxydes de tributylétaine et de silicofluorures), bien analyser les conditions (thermiques...) dans lesquelles sont les colonies afin de les reproduire (même type de toiture...).

Aménager des ouvertures dans les parties des bâtiments communaux et administratifs utilisés de façon temporaire (combles, greniers).

Réhabilitation des sites d'hivernage, de nidification (églises, bergeries).

Poser des nichoirs de substitution et des dispositifs de sorties dans le cas de travaux inévitables (réfection de pont, de toitures...), près des habitations, dans les vergers et les bois.

Localiser les arbres pouvant servir de gîte (en-dessous de 1500m d'altitude, point d'eau à moins de 200m, diamètre suffisant, loge de Pic noir, décollement d'écorce de pin, arbre foudroyé...), de manière à bien cibler les parcelles à mettre en défens pour le développement de phases de sénescence.

Indicateurs de suivi

Cartographier les sites d'hibernation existants et potentiels. Nombre et qualité (nombre de colonie et taille) des sites d'hibernation recensés.

Remarques

Mener des actions d'information, de vulgarisation auprès des locaux et des scolaires (cf. objectif 5) pour préserver les sites de reproduction (incitation à la création d'ouverture dans les caves, greniers et garages, informations sur les précautions à prendre lors de la rénovation du bâti...).

Action 4.1 : Maintenir l'intégrité et la fonctionnalité des habitats des chauves-souris

Mesure 4.1.4.

Aménager les éclairages à proximité des gîtes à chauves-souris

Gestion proposée

Privilégier les éclairages publics au sodium et réétudier les éclairages des monuments, falaises, notamment ceux abritant (ou ayant abrité) des colonies de chauves-souris.

Habitats et espèces concernés

	Végétales	
Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Animales	Chauves-souris: Molosse de Cestoni, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Murin à oreilles échancrées, Noctule de Leisler, Grand Murin, Oreillard gris, Barbastele, Grand rhinolophe, Oreillard roux, Petit Murin, petit rhinolophe, Sérotine commune, Vespère de savi, Pipistrelle commune, Pipistrelle de kuhl,
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	
Especes d'interet patrimonial	Animales	

Données de contractualisation

Localisation		Tout éclairage
Surface		ha dont % CNS, % FD, % privé et % FC
Partenaires pressentis		Animateur de site, communes, EPCI, Parc du Verdon, GCP
	Coût investissement	
Coût sur 6 ans	Coût fonctionnement	2700

Cahier des charges général	Nombre par an	Coût unitaire	Coût prévisionnel
			sur 6 ans
Concertation auprès des communes du site pour le retard de	2	225	2700
l'éclairage public			

Cahier des charges général

Réduire l'éclairage des sorties en milieu anthropisé (retarder l'heure de l'éclairage) afin de limiter la prédation et d'augmenter les temps de chasse, notamment autour des monuments.

Remplacer les éclairages publics au mercure par des éclairages au sodium (attirent moins les insectes, d'où une réduction du déséquilibre alimentaire en faveur des espèces anthropophiles globalement moins menacées).

Limiter l'éclairage public au premières et dernières heures de la nuit.

Se concentrer sur les bâtiments les plus favorables (églises, châteaux) où l'éclairage direct des bâtiments est néfaste aux chiroptères car il retarde l'heure de leur première sortie nocturne (d'où une baisse du temps de chasse et une vulnérabilité accrue aux prédateurs, des rapaces nocturnes pour l'essentiel et des rapaces diurnes dont le temps de chasse est allongé du fait de l'éclairage).

Indicateurs de suivi

Réinstallation de colonies.

Action 4.2 : Conservation de l'habitat de l'Ancolie de Bertolonii

Mesure 4.2.1.

Prendre en compte les stations d'Ancolie de Bertoloni dans la gestion forestière

Gestion proposée

Conserver à long terme les habitats de l'Ancolie de Bertoloni et maintenir leurs populations.

Habitats et espèces concernés

Habitats d'inté	Habitats d'intérêt communautaire concernés			
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en		
		hectares		
6230	Pelouses acidiphiles orophiles des Alpes méridionales à Flouve odorante	61,96		
6173	Pelouses calcicoles en gradins et en guirlandes	210,87		
8120	Eboulis eutriques	74,69		
8130	Eboulis méditerranéens occidentaux et thermophile des Alpes	107,63		
8215	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires, communautés des étages supra à oroméditérranéens	97,89		

Espèces d'intérêt communautaire	Végétales	Ancolie de Bertoloni
(Annexes de la Directive Habitats)	Animales	
Canàna d'intárât natrimanial	Végétales	
Espèces d'intérêt patrimonial	Animales	

Données de contractualisation

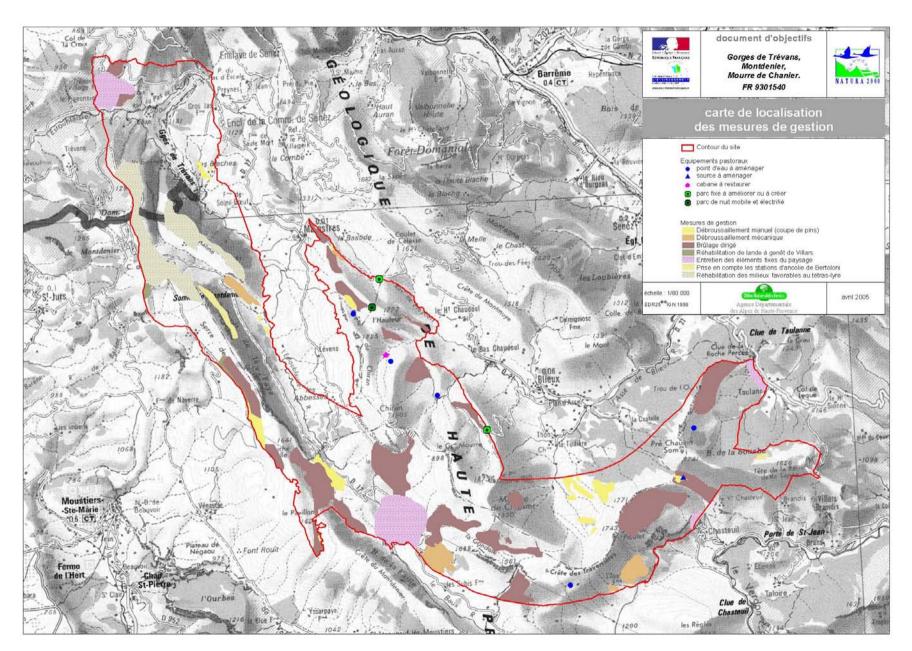
Localisation		voir carte
Surface		553,04 ha
Partenaires pressentis		Animateur de site, ONF, forêt privée
	Coût investissement	4500
Coût prévisionnel sur 6 ans	Coût fonctionnement	

Cahier des charges général	Surface prévisionnelle d'intervention	Coût moyen (euro/ha)	Coût prévisionnel sur 6 ans
Prise en compte des stations d'Ancolie dans la gestion forestière : Eclaircie, débroussaillage.	30	150	4500

Cahier des charges général

La gestion forestière devra prendre en compte les stations d'Ancolie de bertoloni. Maintien ou/et création de lisières sur les zones à Ancolie.

Indicateurs de suivi Surface prise en compte



Site Natura 2000 « Gorges de Trévans, Montdenier, Mourre de Chanier » FR9301540 / DOCOB - Document opérationnel

OBJECTIF 5 AMELIORATION DES CONNAISSANCES.

Action 5.1 : Suivi de l'état de conservation des habitats par l'évolution de la flore

Mesure 5.1.1

Suivi de l'état de conservation des milieux rocheux et des espèces qui y sont inféodées

Gestion proposée

Veiller au bon état de conservation des milieux rocheux et de la flore remarquable associée.

Habitats d'inte	Habitats d'intérêt communautaire concernés				
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares			
8120	Eboulis eutriques	74,69			
8130	Eboulis méditerranéens occidentaux et thermophiles des Alpes	107,63			
8213	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires	41,91			
8215	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires, communautés des étages supra à oroméditérranéens 97,89				
8310	Grottes non exploitées par le tourisme,	ponctuel			
5210	Matorral arborescents à Juniperus spp	Ponctuel			
4060	Landes alpines et boréales	80,01			

	Végétales	Ancolie de Bertoloni, Ruscus aculeatus	
Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Animales	Papillons: Apollon, Azurée du serpolet, sablé Provençal, Sabsainfoin Orthoptères: Magicienne dentelée, Reptiles: Lézard des murailles, Lézard vert, Couleuvre ver jaune Chauves-souris: Molosse de Cestoni, Murin de Daubenton, I de Natterer, Murin à oreilles échancrées, grand Murin, Oreillard Barbastelle, Oreillard roux, Petit Murin, Petit rhinolophe, Sécommune, Vespère de Savi, Pipistrelle commune, Pipistrell Kuhl.	
Végétales Espèces d'intérêt patrimonial		Protection Nationale: Moehringia intermedia, Delphinium fissum, Phyteuma charmelii, Primula marginata Protection régionale: Arenaria cinerea Protection départementale: Delphinium fissum, Ruscus aculeatus Livre rouge National: Campanula alpestris, Moehringia intermedia, Saxifraga callosa subsp. Callosa, Delphinium fissum, Festuca breistrofferi, Festuca alpina, Livre rouge PACA: Campanula alpestris; Asplenium trichomanes subsp. Pachyrachis, Saxifraga callosa subsp. callosa, Thymelaea dioica, Delphinium fissum, Festuca breistrofferi, Hypericum coris, Bupleurum petraeum, Phyteuma charmelii Intérêt Iocal: Ligusticum ferrulaceum, Sedum telephium, Helictotrichon setacea, Saxifraga oppositifolia, Viola biflora	
	Animales	Escargots : Chondrina megacheilos caziotana Orthoptères : Ephipiger terrestris terrestris, Barbitistes obtusus	

Localisation		Falaises
Surface		402,13 ha
Partenaires pressentis		Animateur de site, CBNA, universités, ODEPP
	Coût investissement	
Coût sur 6 ans	Coût fonctionnement	14635,20

Cahier des charges général	Nombre de jours par an	Coût journée	Coût prévisionnel sur les 6 ans
suivi des populations de Campanule alpestre	1	609,80	3658,8
suivi des populations de Dryopteris submontana dans les Eboulis eutriques	1	609,80	3658,8
suivi des populations de la Sabline cendrée dans les Eboulis méditerranéens occidentaux et thermophile des Alpes	1	609,80	3658,8
suivi de la Raiponse de Charmeil dans la végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires	1	609,80	3658,8
Coût total prévisionnel sur les 6 ans			14635,20

Cahier des charges général

1- espèces remarquables sur Eboulis eutriques (8120): les éboulis calcaires montagnards à subalpins, des situations fraîches, à éléments fins et Eboulis calcaires de gros blocs, montagnards à subalpins, des situations fraîches, à fougères

suivi des populations de Campanule alpestre car cette espèce est en limite méridionale de son aire de répartition.

suivi des populations de Dryopteris submontana: espèce inconnue jusqu'à présent dans le département.

2- espèces remarquables sur les Eboulis méditerranéens occidentaux et thermophile des Alpes (8130) : Éboulis calcaires supraméditerranéens du Stipion calamagrostis

suivi des populations de Sabline cendrée

3- espèces remarquables sur l'habitat Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires (8210) : Falaises calcaires subalpines à Buplèvre des rochers

la Raiponse de Charmeil est une espèce rare, protégée au niveau national et donc intéressante à suivre.

Transects sur les différents types d'éboulis et de falaises.

Mettre en place une surveillance des stations d'espèces rares les plus remarquables : suivi scientifique des populations d'espèces endémiques sur les secteurs sensibles et/ou dégradés.

Proposer en cas de problème pour la conservation de ces milieux d'intérêt communautaire, des mesures de gestion.

Indicateurs de suivi

Résultats obtenus quant à la conservation des habitats d'intérêt communautaire.

Action 5.1 : Suivi de l'état de conservation des habitats par l'évolution de la flore

Mesure 5.1.2

Suivi scientifique et technique de la gestion des milieux ouverts, évaluation de la pertinence des mesures de gestion

Gestion proposée

Suivi de l'impact de différentes pratiques culturales sur les habitats afin de tester si elles répondent aux objectifs fixés.

Habitats d'intérêt communautaire concernés			
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares	
4060	Landes alpines et subalpines	80,01	
4090	Landes oro-méditerranéennes endémiques en coussinets	464,93	
5110	Formations stables à buis des pentes rocheuses	483,13	
6110*	Pelouses calcaires karstiques	71,65	
6210	Formation herbeuse sèches semi- naturelles	313,85	
6230	Pelouses acidiphiles orophiles des Alpes méridionales à Flouve odorante	61,96	
6173	Pelouses calcicoles en gradins et en guirlandes	210,87	
6510	Prairies de fauche de basse altitude	56,46	
6520	Prairies de fauche de montagne	13,48	
7230	Bas marais alcalin	4,97	

	Végétales	Aquilegia bertolonii
Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Animales	Chauves-souris: Murin de Naterrer, Murin de Daubenton, Noctule de Leisler, Grand Murin, Oreillard gris, Barbastelle, Grand rhinolophe, Oreillard roux, Petit Murin, Petit rhinolophe, sérotine commune, Vespere de savi, Pipistrelle commune, Pipistrelle de kuhl, Molosse de Cestoni Papillons: Semi-Apollon, Apollon, Azuré du Serpolet, Damier de la succise; Insectes: Magicienne dentelée Reptiles: Lézard vert, Lézard des murailles, Couleuvre verte et jaune, Coronelle lisse
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	Protection Nationale: Paeonia officinalis, Gagea villosa, Primula marginata, Ononis minutissima Protection régionale: Arenaria cinerea, Delphinium fissum Protection départementale: Asperge à feuilles aiguës, Carline à feuille d'Acanthe, If, Immortelle, Iris jaune, Lis de Pomponie, Lis martagon, Muguet, Dianthus subacaulis subsp subacaulis, Dianthus deltoides subsp deltoides, Fritillaria tubiformis, Daphne mezereum, Lilium martagon, Delphinium fissum Livre rouge National: Dianthus subacaulis subsp subacaulis, Colchicum alpinum, Fritillaria tubiformis, Gagea villosa, Primula marginata, Arenaria cinerea, Fritillaria involucrata, Aethionema saxatile, Delphinium fissum, Fritillaria involucrata, Ononis minutissima, Sempervivum calcareum Livre rouge PACA: Allium lusitanicum, Androsace villosa, Genista pulchella subsp. Villarsii, Dianthus subacaulis subsp subacaulis, Silene vallesia subsp valesia, Dianthus deltoides subsp deltoides, Fritillaria tubiformis, Gagea villosa, Festuca alpina, Daphne mezereum, Primula marginata, Arenaria cinerea, Fritillaria involucrata, Hypericum coris, Plantago argentina, Lilium martagon, Aethionema saxatile, Delphinium fissum, Euphorbia taurinensis, Fritillaria involucrata, Poa flaccidula, Astragalus hamosus, Ononis minutissima, Intérêt local: Juniperus nana, Sempervivum calcareum, Tulipa australis, Centaurea variegata, Gentiana cruciata, Filipendula vulgaris, Rumex nebroïdes, Gagea fragifera, Homogynae alpina, Viola biflora, Carex ornithopoda subsp. elongata, Festuca violacea, Lotus alpinus, Saxifraga oppositifolia, Saxifraga exarata, Veronica fruticulosa, Scutellaria alpina, Chaerophyllum aureum, Polygonum bistorta, Sanguisorba officinalis, Succisa pratensis, Trollius europaeus, Jasminum fruticans, Pistacia terebinthus, Rhamnus alaternus Achillea tomentosa, Poa badensis subsp. xerophila var. multiflora, Serratula nudicaulis, Vicia heterophylla subsp. Salei, Centranthus calcitrapae subsp calcitrapae., Lens nigricans, Melica minuta, Sedum telephium, Poa badensis subsp. xerophila var.
	Animales	Papillons: Sablé du sainfoin, Aurore de Provence, Nacré de la filipendule, Echiquier d'Occitanie, Hespérie de l'Epiaire, Hespérie à bandes jaunes, Sablé Provençal Orthoptères: Ephipiger terrestris terrestris, Barbitistes obtusus, Barbitistes serricauda Coléoptères: Vesperus strepens, Licinus planicollis, Rhizotrogus vicinus, Harminius nigerrimus, Athous puncticollis, Athous frigidus, Anthaxia thalassophila, Harminius nigerrimus Escargot: Xerocrassa n.sp.

Localisation		voir carte de localisation des expérimentations
Surface		1761,31ha
Partenaires pressentis		Animateur de site, INRA, universités, CBNA, ODEPP

Les différents impacts de gestion : débroussaillement, fauche, brûlage, abandon ou reprise de la fertilisation seront suivis.

Il faudra implanter un dispositif de suivi pour chaque type particulier de prairies concernées Nous ne pouvons pas savoir à l'heure actuelle la quantité d'actions engagées ni leurs modalités exactes, le budget prévisionnel sera donc indicatif donné à dire d'expert en régime de croisière de gestion du site.

cas des prairies de fauche

Cahier des charges	Nombre. total de jours	Coût unitaire	Coût total sur 6 ans
Réalisation de relevés, traitement, put commentaires (ODEPP)	blication 6	381	2286

1- cas des débroussaillements et des brûlages

Cahier des charges général	Nombre total de	Coût journée	Coût prévisionnel sur
	jours		6 ans
Suivi des débroussaillements par relevés phytosociologues, traitement, publication, commentaires	16	381	6096

2- cas des suivis des brûlages sur l'Avoine toujours verte

Cahier des charges général	Nombre total de jours	Coût journée	Coût prévisionnel sur 6 ans
Suivi des brûlages dans l'avoine toujours verte par relevés phytosocioloques, traitement, publication, commentaires	12	381	4572

Cahier des charges général

Le seul moyen de percevoir des évolutions fines de la flore est la réalisation de relevés floristiques exhaustifs sur le même point à quelques années d'intervalle. La prise en compte d'un témoin non travaillé renforce considérablement le dispositif de suivi.

1- cas des prairies de fauche

En cas de reprise de la fauche sur des sites où elle n'était plus pratiquée, on prendra soin de qualifier un état initial par des relevés botaniques bien localisés. De nouveaux relevés seront réalisés tous les deux ans aux mêmes endroits.

Il serait idéal si c'est possible de conserver une zone témoin non fauchée représentative de l'état moyen de la prairie

Date de fauche retardée : Si cette modalité est appliquée, il faudra réaliser des relevés sur les zones concernées et les comparer à d'autres réalisés sur des zones voisines à traitement classique.

Abandon de la fertilisation

En cas d'application de cette modalité, il faudra réaliser des relevés initiaux.

2- les pelouses et landes pastorales

Les impacts de gestion suivis seront les débroussaillements et les brûlages

Après débroussaillement et brûlage, il est nécessaire de réaliser deux suivis qui peuvent être pris en compte dans un seul dispositif :

- repousse de la broussaille
- évolution de la composition floristique

Ces deux facteurs doivent être suivis en évolution libre (modalité témoin) et en évolution contrôlée par une gestion donnée (conduite serrée, parcs, etc...) qu'il s'agit de tester.

Pour chaque modalité de gestion à tester, il sera réalisé des exclots clôturés de 25 m² sur lesquels la végétation sera suivie par relevés botaniques exhaustifs et accroissement en hauteur et surface des végétaux ligneux. Les résultats seront comparés à ceux des mêmes facteurs mesurés en dehors des exclots.

3- Pour les suivis des brûlages d'Avoine toujours verte, il est important de conserver des témoins non traités pour être en mesure de comparer la richesse en espèces pastorales.

La méthode présentie serait la méthode des poignées (De vries) à l'aide de relevés phytosociologiques.

Remarques

Une thèse est en cours de réalisation

Un programme de recherche au sein de parcs naturels régionaux est mis en place depuis l'année 2001 par un thésard de l'UMR agronomie et environnement INPL (ENSAIA)-INRA.

Le sujet : mise au point d'indicateur permettant d'évaluer le niveau des pratiques agricoles en regard de la biodiversité et de la valeur agronomique des prairies : chaumes, alpages et prairies humides.

Cette étude est réalisée sur des prairies de fauches de basses altitudes chez deux éleveurs du site.

- Les pratiques agricoles étudiées sont
- la fertilisation minérale, d'origine animale ou végétale
- les amendements calcaires
- les techniques d'implantation
- les techniques d'exploitation (fauche, pâture)
- les techniques d'entretien (ébousages, étaupinages ; fauche des refus, desherbages) des prairies
- ♦ la gestion de l'eau
- gestion des espaces interstitiels (haies, fossés, bordures de prairies,...)

L'animateur de site pourra suivre cette étude avec le thésard et trouver des financements pour la poursuite de cette étude qui est en adéquation avec les objectifs de suivi de l'impact des pratiques agricoles sur les prairies de fauche.

Action 5.1 : Suivi de l'état de conservation des habitats par l'évolution de la flore

Mesure 5.1.3

Approfondissement des connaissances des habitats pastoraux d'intérêt communautaires, et de leurs espèces d'intérêt patrimonial associées

Gestion proposée

Approfondir les connaissances des habitats pastoraux d'intérêt communautaires, et de leurs espèces d'intérêt patrimonial associées afin d'affiner les mesures de gestion.

Habitats d'intérêt communautaire concernés			
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares	
4060	Landes alpines et subalpines	80,01	
4090	Landes oro-méditerranéennes 464,93 endémiques en coussinets		
6110	Pelouses calcaires karstiques 71,65		
6210	Formation herbeuse sèches semi- naturelles 313,85		
6230	Pelouses acidiphiles orophiles des 61,96 Alpes méridionales à Flouve odorante		
6173	Pelouses calcicoles en gradins et en 210,87 guirlandes		
7230	Bas marais alcalin	4,97	

	Végétales	Aquilegia bertolonii
Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Animales	Chauves-souris: Murin de Naterrer, Murin de Daubenton, Noctule de Leisler, Grand Murin, Oreillard gris, Barbastelle, Grand rhinolophe, Oreillard roux, Petit Murin, Petit rhinolophe, sérotine commune, Vespere de savi, Pipistrelle commune, Pipistrelle de kuhl, Molosse de Cestoni Papillons: Semi-Apollon, Apollon, Azuré du Serpolet, Damier de la succise; Insectes: Magicienne dentelée Reptiles: Lézard vert, Lézard des murailles, Couleuvre verte et jaune, Coronelle lisse
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	Protection Nationale: Paeonia officinalis, Gagea villosa, Primula marginata Protection régionale: Arenaria cinerea Protection départementale: Asperge à feuilles aiguës, Carline à feuille d'Acanthe, If, Immortelle, Iris jaune, Lis de Pomponie, Lis martagon, Muguet, Dianthus subacaulis subsp subacaulis, Dianthus deltoides subsp deltoides, Fritillaria tubiformis, Daphne mezereum, Lilium martagon Livre rouge National: Dianthus subacaulis subsp subacaulis, Colchicum alpinum, Fritillaria tubiformis, Gagea villosa, Primula marginata, Arenaria cinerea, Fritillaria involucrata Livre rouge PACA: Allium lusitanicum, Androsace villosa, Genista pulchella subsp. Villarsii, Dianthus subacaulis subsp subacaulis, Silene vallesia subsp valesia, , Dianthus deltoides subsp deltoides, Fritillaria tubiformis, Gagea villosa, Festuca alpina, Daphne mezereum, Primula marginata, Arenaria cinerea, Fritillaria involucrata, Hypericum coris, Plantago argentina, Lilium martagon Intérêt local: Juniperus nana, Tulipa australis, Centaurea variegata, Gentiana cruciata, Filipendula vulgaris, Rumex nebroïdes, Gagea fragifera, Homogynae alpina, Viola biflora, Carex ornithopoda subsp. elongata, Festuca violacea, Lotus alpinus, Saxifraga oppositifolia, Saxifraga exarata, Veronica fruticulosa, Scutellaria alpina, Chaerophyllum aureum, Polygonum bistorta, Sanguisorba officinalis, Succisa pratensis, Trollius europaeus.
	Animales	Papillons: Sablé du sainfoin, Aurore de Provence, Nacré de la filipendule, Echiquier d'Occitanie, Hespérie de l'Epiaire, Hespérie à bandes jaunes, Sablé Provençal Orthoptères: Ephipiger terrestris terrestris, Barbitistes obtusus, Barbitistes serricauda Coléoptères: Vesperus strepens, Licinus planicollis, Rhizotrogus vicinus, Harminius nigerrimus, Athous puncticollis, Athous frigidus, Anthaxia thalassophila, Harminius nigerrimus Escargot: Xerocrassa n.sp.

Localisation	voir carte de localisation des expérimentations
Surface	1208,24ha
Partenaires pressentis	Animateur de site, université, CBNA, ODEEP

Cahier des charges général	Nombre de jours par an ans	Coût journée	Coût prévisionnel sur 6 ans
Suivis des effectifs des populations Fritillaire du Dauphiné dans les pelouses acidiphiles, orophiles des Alpes méridionales à Flouve odorante : réalisation		381	2286

des relevés, traitement, publication, commentaires			
Suivi de la lande à genet de Villars dans sa limite supérieure altitudinale	1	381	2286
(1500 m) sur le Serre de Montdenier : réalisation des relevés, traitement,			
publication, commentaires			
Suivis de la dynamique des pelouses calcicoles orophiles méso-xérophiles			
des Alpes à Laiches à utricules réfractés : réalisation des relevés, traitement,			
publication, commentaires			
Suivi des populations de Fétuque des Alpes: réalisation des relevés,			
traitement, publication, commentaires			
Suivi des populations d'Homogyne alpine: réalisation des relevés,			
traitement, publication, commentaires	4	381	9144
Suivi des populations de violette à deux fleurs : réalisation des relevés,			
traitement, publication, commentaires			
Suivi des populations de Trifollium thali : réalisation des relevés, traitement,			
publication, commentaires			

- Approfondissement des connaissances sur les pelouses acidiphiles, orophiles des Alpes méridionales à Flouve odorante et des populations de Fritillaire du Dauphiné
- Suivis des effectifs des populations Fritillaire du Dauphiné, espèce d'affinité alpine rare, pour cerner son aire de répartition. Les effectifs étant très variables d'une année à l'autre en fonction du volume des précipitations, le comptage devra être réalisé sur plusieurs années.
- Approfondissement des connaissances sur les landes en coussinets à genet de Villars et les pelouses enrichies en chaméphytes des crêtes
- ♦ Suivi de la lande en coussinets à genet de Villars dans sa limite supérieure altitudinale (1500 m) sur le versant ouest du Serre de Montdenier. Sa dynamique sera suivie sur plusieurs années.
- Suivi de la densité et du recouvrement de l'Armoise insipide. Sa dynamique sera suivi dans des placettes en exclos et pâturées.
- Approfondissement des connaissances sur les pelouses calcicoles orophiles méso-xérophiles des Alpes sur lithosols à Laiches à utricules réfractés et des espèces remarquables
- Suivis de la dynamique de ces pelouses.
- Suivi des populations de Fétuque des Alpes, d'Homogyne alpine, de Violette à deux fleurs, de Trifollium thalii

Indicateurs de suivi

Résultats des suivis et des études.

Remarques

Les protocoles détaillés seront précisés ultérieurement.

Les résultats des suivis et des études permettront d'envisager des mesures de gestion adaptées à la conservation des habitats. Action 5.1 : Suivi de l'état de conservation des habitats par l'évolution de la flore

Action 5.1 : Suivi de l'état de conservation des habitats par l'évolution de la flore

Mesure 5.1.4

Suivi quantitatif de la progression des ligneux ou de la dynamique du tapis herbacé

Gestion proposée

Suivi quantitatif de la progression des ligneux et du tapis herbacé pour affiner les mesures de gestion.

Habitats et espèces concernés

Habitats d'inte	rêt communautaire concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en	
		hectares	
4060	Landes alpines et subalpines	80,01	
4090	Landes oro-méditerranéennes	464,93	
	endémiques en coussinets		
6210	Formation herbeuse sèches semi-	313,85	
	naturelles		
6230	Pelouses acidiphiles orophiles des	61,96	
	Alpes méridionales à Flouve odorante		
6173	Pelouses calcicoles en gradins et en	210,87	
	guirlandes		
6510	Prairies de fauche de basse altitude	56,46	
6520	Prairies de fauche de montagne 13,4		
7230	Bas marais alcalin	4,97	

	Végétales	Aquilegia bertolonii
Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Animales	Chauves-souris: Murin de Naterrer, Murin de Daubenton, Noctule de Leisler, Grand Murin, Oreillard gris, Barbastelle, Grand rhinolophe, Oreillard roux, Petit Murin, Petit rhinolophe, sérotine commune, Vespere de savi, Pipistrelle commune, Pipistrelle de kuhl, Molosse de Cestoni Papillons: Semi-Apollon, Apollon, Azuré du Serpolet, Damier de la succise; Orthoptères: Magicienne dentelée Reptiles: Lézard vert, Lézard des murailles, Couleuvre verte et jaune, Coronelle lisse
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	Protection Nationale: Paeonia officinalis, Gagea villosa, Primula marginata Protection régionale: Arenaria cinerea Protection départementale: Asperge à feuilles aiguës, Carline à feuille d'Acanthe, If, Immortelle, Iris jaune, Lilium pomponi, , Muguet, Dianthus subacaulis subsp subacaulis, Dianthus deltoides subsp deltoides, Fritillaria tubiformis, Daphne mezereum, Lilium martagon Livre rouge National: Dianthus subacaulis subsp subacaulis, Colchicum alpinum, Fritillaria tubiformis, Gagea villosa, Primula marginata, Arenaria cinerea, Fritillaria involucrata Livre rouge PACA: Allium lusitanicum, Androsace villosa, Genista pulchella subsp. Villarsii, Dianthus subacaulis subsp subacaulis, Silene vallesia subsp valesia, , Dianthus deltoides subsp deltoides, Fritillaria tubiformis, Gagea villosa, Festuca alpina, Daphne mezereum, Primula marginata, Arenaria cinerea, Fritillaria involucrata, Hypericum coris, Plantago argentina, Lilium martagon Intérêt local: Juniperus nana, Tulipa australis, Centaurea variegata, Gentiana cruciata, Filipendula vulgaris, Rumex nebroïdes, Gagea fragifera, Homogynae alpina, Viola biflora, Carex ornithopoda subsp. elongata, Festuca violacea, Lotus alpinus, Saxifraga oppositifolia, Saxifraga exarata, Veronica fruticulosa, Scutellaria alpina, Chaerophyllum aureum, Polygonum bistorta, Sanguisorba officinalis, Succisa pratensis, Trollius europaeus.
	Animales	Papillons: Sablé du sainfoin, Aurore de Provence, Nacré de la filipendule, Echiquier d'Occitanie, Hespérie de l'Epiaire, Hespérie à bandes jaunes, Sablé Provençal Orthoptères: Ephipiger terrestris terrestris, Barbitistes obtusus, Barbitistes serricauda Coléoptères: Vesperus strepens, Licinus planicollis, Rhizotrogus vicinus, Harminius nigerrimus, Athous puncticollis, Athous frigidus, Anthaxia thalassophila, Harminius nigerrimus Escargot: Xerocrassa n.sp.

Données de contractualisation

Localisation		voir carte de localisation des expérimentations
Surface		1206,53 ha
Partenaires pressentis		Animateur de site, CBNA, ODEPP, éleveurs, groupements pastoraux, universités
Coût prévisionnel sur 6 ans	Coût investissement	
	Coût fonctionnement	9144 euros

Cahier des charges général	Nombre de	Coût journée	Coût prévisionnel sur
	jours par an	(euros)	6 ans
Suivis de la dynamique d'enrésinement et d'embroussaillement	1	381	2286
des landes en coussinets à Genet de Villars : réalisation des			
relevés, traitement, publication, commentaires			
Suivis de la dynamique d'enrésinement et d'embroussaillement	1	381	2286
des Fourrés à Genévrier sabine et à genévriers nains : réalisation			
des relevés, traitement, publication, commentaires			
Suivi de la dynamique de recouvrement et de la densité de l'Avoine	1	381	2286
toujours verte sur des pelouses d'intérêt communautaires :			
réalisation des relevés, traitement, publication, commentaires			
Suivi de la dynamique du faciès à Trolles d'europe et Narcisse des	1	381	2286
poètes au sein de la prairoe de fauche de montagne : réalisation			
des relevés, traitement, publication, commentaires			
Total fonctionnement sur 6 ans (euros)			9144

Cahier des charges général

- Suivis de la dynamique d'enrésinement et d'embroussaillement des landes en coussinets à Genet de Villars sur l'ensemble du site.
- Suivis de la dynamique d'enrésinement et d'embroussaillement des fourrés à Genévrier sabine et à Genévrier nain.
- Suivi de la dynamique de recouvrement et de la densité de l'Avoine toujours verte sur des pelouses d'intérêt communataires et à bonne valeur pastorale.
- Suivi de la dynamique du faciès à Trolles d'europe et Narcisse des poètes au sein de la prairie de fauche de montagne à l'aide de relevés floristiques à l'intérieur de placettes fixes, en limite de la prairie de fauche.

Les protocoles scientifiques (méthode, fréquence) seront définis entre l'animateur de site et le contractant lors d'une visite sur les différentes parcelles.

Indicateurs de suivi

Résultats des suivis.

Remarques

Si le suivi du faciès à Trolles montre une augmentation de ce faciès au détriment de la prairie de fauche, des études et des mesures de gestion pourront être mise en œuvre :

- 1- Etude pour un meilleur drainage du cours d'eau Praux.
- 2- Restauration du cours d'eau Praux, à l'ouest de la bergerie par un nettoyage des berges et un meilleur drainage.

3- Entretien du cours d'eau Praux, à l'ouest de la bergerie. Les mesures 2 et 3 rentrent dans le cahier des charges

Le cours d'eau n'est pas une mare ni un point d'eau et sert à l'abreuvement du troupeau.

Action 5.1 : Suivi de l'état de conservation des habitats par l'évolution de la flore

Mesure 5.1.5

Suivi de la dynamique de régénération des hêtraies calcicoles sèches et de leur maturation

Gestion proposée

Suivre la dynamique de régénération du hêtre afin d'envisager des mesures de gestion pour favoriser l'extension de la hêtraie et ainsi agir en faveur de l'augmentation de la biodiversité notamment au niveau du cortège arborescent.

Habitats et espèces concernés

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en
		hectares
9150	Hêtraies calcicoles	71,02

	Végétales	
Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Animales	Coléoptères: Lucane cerf-volant, Grand capricorne Papillons: Semi apollon Chauve-souris: Murin de Daubenton, Murin de Naterrer, Murin à oreille échancrées, Noctule de Leisler, Grand Murin, Barbastelle, Grand rhinolophe, Oreillard roux, Petit Murin, Petit rhinolophe, Sérotine commune, Vespere de Savi, Pipistrelle commune, Oreillard gris, Pipistrelle de Kuhl. Reptiles: Lézard vert, Couleuvre verte et jaune
Espèces d'intérêt patrimonial Animales		Protection départementale : Taxus baccata, Lilium martagon, Livre rouge PACA : Daphne mezereum, Fritilaria involucrata
		Coléoptères : Pterostichus funestes, Licinus planicollis, Trypocoris vernalis fauveli, Rhizotrogus vicinus, Corymbia fontanayi, Purpuricenus globulicollis

Données de contractualisation

Localisation		La Faye de Montdenier
Surface		71,02 ha
Partenaires pressentis		ONF, animateur de site, propriétaires forestiers
	Coût investissement	
Coût prévisionnel sur 6 ans	Coût fonctionnement	8580

Cahier des charges général	Nombre de jours par	Coût journée	Coût prévisionnel sur 6
	an		ans
Mise en place du protocole de suivi (repérage des	0.5	550	1650
arbres et installation des placettes			
Terrain en juillet pour l'estimation de la fructification	1	550	3300
Terrain en novembre pour le comptage de faine et	1	550	3300
de semis			
Contrôle du taux de germination	0.5	550	1650
rendu des résultats	0.5	550	1650

Dans un premier temps, on se bornera à suivre les fructifications des hêtres et l'installation de semis au sol. On pourra tester plus tard diverses intensités de coupes d'ensemencement afin de définir les meilleures modalités de régénération du hêtre.

La quantité de fructification sera estimée par la photographie au mois de juillet de certains arbres à partir d'un point défini repéré à la peinture.

Au mois de Novembre la quantité de faines tombées sera estimée à l'aide de carrés échantillons de un mètre carré répartis sous les arbres suivis. Cent faines seront prélevées par carré et leur taux de germination sera testé.

carre repartis sous les arbres survis.	Cent rames seront preferees par	carre et leur	taux de germination sera
testé.			
Indicateurs de suivi			

Résultats du suivi.

Remarques

Action 5.1 : Suivi de l'état de conservation des habitats par l'évolution de la flore

Mesure 5.1.6.

Mettre en place un suivi des ripisylves et définir des préconisations de gestion

Gestion proposée

Identifier les menaces potentielles pour maintenir les habitats dans un bon état de conservation.

Veiller au bon état de conservation des habitats en veillant au maintien des conditions écologiques qui leurs permettent d'exister.

Il faudra éviter au maximum de détruire intentionnellement des peupleraies ou des aulnaies.

Habitats et espèces concernés

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares
91E0 et 3240	Forêts alluviales résiduelles	18,09
92.A0 et	Forêts galeries Salix alba et Populus albas	15,79
3240	,	

	Végétales	
Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Animales	Batraciens : Crapaud des joncs, Alyte accoucheur Poissons : Blageon, Chabot Chauves-souris : Murin de Daubenton, Murin de Naterrer, Murin à oreille échancrées, Noctule de Leisler , Grand Murin, Barbastelle, Grand rhinolophe, Oreillard roux, Petit Murin, Petit rhinolophe, Sérotine commune, Vespere de Savi, Pipistrelle commune , Oreillard gris , Pipistrelle de Kuhl Reptiles : Couleuvre verte et jaune
	Végétales	Intérêt local : Tilia x vulgaris, Betula verrucosa
Espèces d'intérêt patrimonial	Animales	Escargots : Carychium mariae, Cochlostoma macei Reptile : Couleuvre vipérine; Grenouille rousse
		Insectes: Dichronychus incanus, Polydrusus griseomaculatus

Données de contractualisation

Localisation		voir carte
Surface		33,88 ha
Partenaires pressentis		Animateur de site, ONF, forêt privée,
·	Coût investissement	11430
Coût sur 5 ans	Coût fonctionnement	

Cahier des charges général	Nombre de jours par an	Coût journée	Coût prévisionnel sur 6 ans
Analyser les rejets (agriculture, tourisme, stations d'épuration) à	1		4572
l'intérieur et à l'extérieur du site.		762	
Procéder à des relevés phytosociologiques	1		4572
Rédaction du rendu et des préconisations de gestion	0.5		2286

L'animateur de site tiendra une veille sur les différents projets d'aménagement touristique, hydraulique, infrastructures routières pouvant porter atteinte à ces habitats (modification du régime torrentiel des rivières). Il Informera les propriétaires et aménageurs potentiels sur le caractère exceptionnel des habitats.

Analyser les rejets (agriculture, tourisme, stations d'épuration...) à l'intérieur et à l'extérieur du site. Procéder à des relevés phytosociologiques. Identifier les menaces et proposer des préconisations de gestion (action de sensibilisation auprès des éleveurs et autres usagers pour faire cesser les rejets de polluants et les dépôts d'ordures, éviter les travaux d'aménagements lourds afin de conserver un régime hydrique permettant à l'habitat d'exister, laisser un embroussaillement favorable à la faune aquatique). Ces actions de gestion seront mises en œuvre par l'animateur de site.

Indicateurs de suivi

Relevés phytosociologiques réguliers pour suivre la régénération naturelle de l'habitat.

Remarques

Action 5.1 : Suivi de l'état de conservation des habitats par l'évolution de la flore

Mesure 5.1.7

Mettre en place un suivi des forêts de ravins et définir des préconisations de gestion

Gestion proposée

Veiller au bon état de conservation de l'habitat qui est en limite d'aire de répartition.

Habitats et espèces concernés

Habitats d'intérêt communautaire concernés				
Code Eur15	Code Eur15 Intitulé Eur15 Surface en			
	hectares			
9180* Forêt de pentes et de ravins du 18,09				

	Végétales		
Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats) Animales		Insectes: Lucane cerf volant, Grand capricorne Chauves-souris: Murin de Daubenton, Murin de Naterrer, Murin à oreille échancrées, Noctule de Leisler, Grand Murin, Barbastelle, Grand rhinolophe, Oreillard roux, Petit Murin, Petit rhinolophe, Sérotine commune, Vespere de Savi, Pipistrelle commune, Oreillard gris, Pipistrelle de Kuhl.	
Eanàgas d'intérât natrimonial	Végétales	Protection nationale : Asplenium scolopendrium, Taxus baccata Protection départementale : Lilium martagon Livre rouge PACA : Poa flaccidula, Fritillaria involucrata	
Espèces d'intérêt patrimonial	Animales	Escargots : Pterostichus funestes; Argna ferrari blanci, Chondrina megacheilos caziotana, Cochodina comensis comensis, Euconulus callopictius	

Données de contractualisation

Localisation		Forêts de ravin
Surface		18,09 ha
Partenaires pressentis		ONF, animateur de site, ODEPP, CBNA,
Coût prévisionnel sur 5 ans	Coût investissement	2286 euros
	Coût fonctionnement	

Cahier des charges général	Nombre de jours par	Coût journée	Coût prévisionnel sur 6
	an		ans
Mise en place du protocole et relevés phytosociologiques	0.5	381	1143
Suivis d'espèces remarquables : Asplenium scolopendrium, Fritillaria involucrata, Lilium martagon, Poa flaccidula, Taxus baccata.	0.5	381	1143

Pas de gestion sur cet habitat. On le laisse évoluer naturellement.

Suivi de l'habitat :

Aucune mesure de gestion n'est envisagée actuellement. Un suivi de l'état de conservation de l'habitat est mis en place, à l'aide d'un protocole simple.

Des actions de gestion éventuelles seront envisagées à la suite des résultats des suivis.

Suivi d'espèces remarquables :

Habitats abritent des espèces remarquables: Asplenium scolopendrium, Fritillaria involucrata, Lilium martagon, Poa flaccidula, Taxus baccata

Un suivi de ces espèces sera intéressant.

L'animateur de site réalisera une veille permanente concernant les projets de toute nature (aménagements routiers, ouvertures de pistes, travaux de correction torrentielle, ...) pouvant détériorer l'habitat. Et informera les forestiers sur la fragilité de cet habitat.

Indicateurs de suivi

Résultats des suivis.

Action 5.1 : Suivi de l'état de conservation des habitats par l'évolution de la flore

Mesure 5.1.8.

Mettre en place un suivi de la régénération des peuplements de Genévriers thurifères de l'étage supraméditerranéen inférieur et définir des préconisations de gestion

Gestion proposée

Suivre la dynamique de régénération des genévriers thurifères afin de prévoir des mesures de gestion pour favoriser son extension.

Veiller au bon état de conservation de l'habitat.

Habitats et espèces concernés

Habitats d'intérêt communautaire concernés			
Code Eur15 Intitulé Eur15 Surface en			
hectares			
5210 Formation de Genévriers thurifère ponctuel			

	Végétales	
Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats) Animales Orthoptères : Magicienne den Papillons : Azuré du serpolet Chauves-souris : Murin de I Noctule de Leisler, Grand Murhinolophe, Oreillard roux, P commune, Vespere de savi, Pi		Orthoptères: Magicienne dentelée Papillons: Azuré du serpolet, Apollon Chauves-souris: Murin de Naterrer, Murin à oreille échancrées, Noctule de Leisler, Grand Murin, Oreillard gris, Barbastelle, Grand rhinolophe, Oreillard roux, Petit Murin, Petit rhinolophe, Sérotine commune, Vespere de savi, Pipistrelle commune, Pipistrelle de kuhl Reptiles: Lézard vert, Lézard des murailles.
	Végétales	Livre rouge national : Aethionema saxatile, Telephium imperati Livre rouge PACA : Fritillaria involucrata Intérêt local : Iris lutescens
Espèces d'intérêt patrimonial	Animales	Oiseaux : Hirondelle de rochers, Hirondelle de fenêtre, Tichodrome échelette Orthoptères : : Barbitistes serricauda, Ephipiger terrestris terrestris, Barbitistes obtusus.

Données de contractualisation

Localisation		Peuplements de genévriers		
Surface		Non significative		
Partenaires pressentis		ONF, animateur des site, propriétaires privés CRPF		
	Coût investissement			
Coût sur 5 ans	Coût fonctionnement	12196		

Cahier des charges général	Nombre de	Coût journée	Coût prévisionnel
	jours sur 6 ans		sur 6 ans
(année 1)Installation du dispositif	6	609,80	
Recherche et repérage des plants et rédaction du rendu			
(année 3) Suivi plus parcours minutieux du terrain sur un rayon de 20	4	609,80	
m centré sur chaque plant afin de repérer de jeunes semis et			
rédaction du rendu			
(année 5) Suivi plus parcours minutieux du terrain sur un rayon de 20	4	609,80	12196
m centré sur chaque plant afin de repérer de jeunes semis et			
rédaction du rendu			
Suivi d'espèces végétales : Aethionema saxatile, Telephium	6	609,80	
d'Imperato, Fritillaire à involucre, Iris lutescens et rédaction du rendu			

Suivi de la régénération du Genévrier thurifère.

Suivi d'espèces végétales remarquables au sein de cet habitat comme Aethionema saxatile, Telephium d'Imperato (Telephium imperati), Fritillaire à involucre (Fritillaria involucrata), Iris lutescens.

Les protocoles et les choix des espèces végétales à suivre seront définis ultérieurement.

Indicateurs de suivi

Résultats des suivis.

Remarques

Action 5.2 : Suivi de l'état de conservation des habitats par analyses chimiques

Action 5.2.1

Vérifier l'état de conservation des bas marais alcalins

Gestion proposée

Vérifier la qualité physico-chimique et bactériologique des bas marais alcalins.

Habitats et espèces concernés

Habitats d'intérêt communautaire concernés			
Code Eur15			
7230	Bas marais alcalin	3,26	

Données de contractualisation

Cahier des charges général	Nombre de jours	Coût	Coût prévisionnel
	par an	journée	sur 6 ans
Analyses physico-chimique des bas marais alcalins	1	762	4572
Analyses bactériologiques des bas marais alcalins	1	762	4572

Localisation		voir carte (estodeou, Paluds, Taulanne, praoux)
Surface		3,26 ha
Partenaires pressentis		Animateur de site, université, CBNA, ODEEP
	Coût investissement	
Coût prévisionnel sur 6 ans	Coût fonctionnement	9144 euros

Cahier des charges général

L'animateur de site devra s'assurer en permanence que l'alimentation en eau du bas marais est assuré dans des conditions satisfaisantes. En particulier, il devra veiller à la qualité de l'eau, par des analyses physicochimique et bactériologiques.

Indicateurs de suivi

Résultats des analyses.

Remarques

Les protocoles précis seront précisés ultérieurement.

Les résultats des suivis et des études permettront d'envisager des mesures de gestion adaptées à la conservation de l'habitat.

Action 5.2 : Suivi de l'état de conservation des habitats par analyses chimiques

Mesure 5.2.2

Veiller à la stabilité du régime hydrique et à la qualité physico-chimique et biologique de l'eau

Gestion proposée

Conserver efficiente les conditions écologiques pour les populations de Blageons et Chabots. Conserver un bon régime d'écoulement et une bonne qualité biologique et physico-chimique des eaux.

Habitats et espèces concernés

Habitats d'intérêt communautaire concernés				
Code Eur15 Intitulé Eur15 Surface en hect				
7220* Sources pétrifiantes avec formation de		ponctuel		
	travertins			
91E0 et 3240	Forêts alluviales résiduelles	15,79		
92.A0 et	Forêts galeries Salix alba et Populus albas	23,36		
3240				
5210	Formation de Genévriers thurifère	ponctuel		

	Végétales		
Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Animales	Poissons: Chabot, Blagon Reptiles: Couleuvre verte et jaune Batraciens: Crapaud des joncs, Alyte accoucheur, Chauves-souris: Murin de Daubenton, Murin de Naterrer, Murin oreille échancrées, Noctule de Leisler, Grand Murin, Barbastell Grand rhinolophe, Oreillard roux, Petit Murin, Petit rhinoloph Sérotine commune, Vespere de Savi, Pipistrelle commune Oreillard gris, Pipistrelle de Kuhl.	
	Végétales	Intérêt local : Betula verrucosa, Tilia x vulgaris	
Espèces d'intérêt patrimonial	Animales	Poissons: Barbeau fluviatil Coléoptères: Dichronychus incanus, Polydrusus griseomaculatus Escargots: Carychium mariae, Cochlostoma macei Reptile: Couleuvre vipérine Batracien: Grenouille rousse	

Données de contractualisation

Mesures	Nombre de	Coût journalier	Coût prévisionnel
	jours par an		sur 6 ans
Vérifier les schémas d'assainissement des communes concernés par	0,5	550	1650
l'Estoublaisse			
Mesurer le débit de l'Estoublaisse à plusieurs période de de l'année.	1	550	3300
Réaliser un inventaire des captages	0,5	550	1650

Localisation		voir carte
Partenaires pressentis		Animateur de site, CSP, DDAF, DIREN,
		communes
	Coût investissement	
Coût sur 6 ans	Coût fonctionnement	6600

Cahier des charges général

Réaliser un inventaire des captages et éventuellement en période d'étiage si nécessaire, proposer la création de retenues collinaires comme alternative aux éventuels captages.

Mesurer le débit de l'Estoublaisse à plusieurs périodes de l'année.

Ne pas recalibrer les cours d'eau, dans la mesure du possible.

Vérifier les schémas d'assainissement des communes concernés par l'Estoublaisse.

Des mesures de gestion seront envisagées à la suite des résultats du suivi de la qualité des eaux et du débit de l'Estoublaisse.

Indicateurs de suivi

Les résultats des mesures biologiques et physico-chimiques et de débit.

Action 5.3 : Suivi de l'état de conservation des espèces de la faune d'intérêt patrimonial

Mesure 5.3.1

Suivi des populations de Tétras-lyre sur les massifs du Montdenier et dans la zone des gorges de Trévans

Gestion proposée

Améliorer les connaissances sur le nombre d'individus et la répartition de la population.

Habitats et espèces concernés

Habitats d'intérêt communautaire concernés			
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en	
		hectares	
6210	Formation herbeuse sèches semi-naturelles	313,85	
6230	Pelouses acidiphiles orophiles des Alpes méridionales à Flouve odorante	61,96	
4090	Landes oro-méditerranéennes endémiques en coussinets	464,93	
4060	Landes alpines et subalpines	80,01	
NC	Forêt supraméditerranéenne de Pins sylvestres des alpes sud occidentales	246,29	
NC	Reboisement en pins noirs	699,67	

	Végétales	
Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Animales	Chauves-souris: Murin de Daubenton, Murin de Naterrer, Noctule de Leisler, Grand rhinolophe, Petit Murin, Petit rhinolophe, Sérotine commune, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Vespère de Savi, Oreillard gris, Molosse de Cestoni Papillon: Azuré du serpolet, Apollon, Semi-Apollon Orthoptères: Magicienne dentelée Reptiles: Lézard vert, Lézard des murailles, couleuvre verte et jaune
Végétales Espèces d'intérêt patrimonial		Protection nationale: Artemisia insipida, Gagea villosa Protection départementale: Fritillaria tubiformis, Delphinium fissum Livre rouge national: Colchicum alpinum, Fritillaria tubiformis, Veronica allionii, Delphinium fissum Livre rouge PACA: Artemisia insipida Bromus pannonicus, Rhamnus alaternus, Androsace villosa, Genista pulchella subsp. Villarsi, Poa flaccidula Intérêt local: Centaurea variegata, Gentiana cruciata, Filipendula vulgaris, Rumex nebroïdes, Jasminum fruticans, Pistacia terebinthus, Juniperus nana
	Animales	Papillons: Hespérie de l'Epiaire, Hespérie à bandes jaunes, Sablé du Sainfoin, Sablé Provençal Orthoptères: Barbitistes serricauda, Eugryllodes pipiens provencialis, Ephipiger terrestris terrestris, Barbitistes obtusus Coléoptères: Licinus planicollis, Rhizotrogus vicinus, Harminius nigerrimus, Athous puncticollis, Athous frigidus, Anthaxia thalassophila, Vesperus strepens, Carabus monilis, Otiorrhynchus ssp Tétras-lyre

Données de contractualisation

Localisation		voir carte de localisation des expérimentations
Surface		1866,71ha
Partenaires pressentis		ONF, animateur de site
	Coût investissement	
Coût sur 5 ans	Coût fonctionnement	9625

Mesures	Nombre de jours par an	Coût journalier	Coût prévisionnel sur 6 ans
Comptage annuel au chant de la population de tétras-lyre sur le massif du Montdenier, la colle et vers les Gorges de Trévans.	6	500	18000

Cahier des charges général

Comptage annuel au chant de la population de tétras-lyre sur le massif du Montdenier, la Colle et vers les Gorges de Trévans.

Les résultats obtenus orienteront les mesures de gestion.

Indicateurs de suivi

Résultats des inventaires

Remarques

Action 5.3 : Suivi de l'état de conservation des espèces de la faune d'intérêt patrimonial

Action 5.3.2

Suivis, études et évaluation des populations d'espèces aquatiques d'intérêt communautaire

Pour mémoire. Cette mesure est réalisable dans 5 ans, après la révision du document d'objectifs.

Gestion proposée

Mieux connaître les populations des espèces aquatiques d'intérêt communautaire.

Habitats et espèces concernés

Espèces d'intérêt communautaire	Végétales	
(Annexes de la Directive Habitats)	Animales	Chabot, Blageon
Canàna dintárât natrimanial	Végétales	
Espèces d'intérêt patrimonial	Animales	insectes

Données de contractualisation

Localisation		voir carte
Partenaires pressentis		Animateur de site, CSP, bureau d'étude
	Coût investissement	
Coût prévisionnel sur 6 ans	Coût fonctionnement	11550

Cahier des charges général	Nombre de	Coût journée	Coût prévisionnel
	jours par an		sur 6 ans
Sondages et inventaires ichtyologiques	2	550	6600
Etude sur l'écologie des espèces et détermination des périodes sensibles	1	550	3300
Compte rendu et propositions de gestion	0.5	550	1650

Cahier des charges général

Sondages et inventaires ichtyologiques, étude de l'écologie des espèces dans l'Estoublaisse. Déterminer les périodes sensibles dans le cycle du Chabot et celle du Blageon (reproduction de mars à juin), la mise en suspension de matériaux fins peut être néfaste aux espèces. (voir mesure 4.2.2).

Les inventaires de terrain des populations de Chabots et de Blageons se feront par pêche électrique (définir le nombre de point).

Indicateurs de suivi

Présence et densité des populations de Chabots et de Blageons. Evolution de la répartition de ces deux espèces sur le site.

Remarques

Action 5.3 : Suivi de l'état de conservation des espèces de la faune d'intérêt patrimonial

Mesure 5.3.3. Suivi des chiroptères arboricoles

Gestion proposée

Affiner les mesures de gestion forestières pour les espèces de chauve-souris arboricoles.

Habitats et espèces concernés

	Végétales	
Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Animales	Chauves-souris : Noctule de Leisler, Grand Murin, Barbastelle, Oreillard roux, Petit Murin, Sérotine commune, Vespère de Savi
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	
Especes d'interet patrimoniai	Animales	

Habitats concernés	
Code Eur15	Intitulé
9150	Hêtraie calcicole
9180*	Forêt de ravins du Tilio-acerion
91E0 et 3240	Forêts alluviales résiduelles
92.A0 et 3240	Forêts galeries Salix alba et Populus alba
5210	Formation de Genévriers thurifère
	Toutes les autres forêts non d'intérêt communautaire

Données de contractualisation

Localisation		
Partenaires pressentis		ONF, animateur des site, propriétaires privés, CRPF, GCP, universités
	Coût investissement	
Coût sur 6 ans	Coût fonctionnement	

Cahier des charges général	Nombre de jours par an Ou nombre	Coût journée	Coût prévisionnel sur 6 ans
inventaire (nombre de colonie et taille)et cartographie des sites d'hibernation existants et potentiels	2	400	4800
Pose de grappes de nichoirs spécifiques pour les chiroptères arboricoles dans différents types d'habitats forestiers du site	100	40	4000
Suivi par des visites périodiques sur plusieurs années	3	400	7200

Cartographier les sites d'hibernation existants et potentiels Inventaire (nombre de colonie et taille) des sites d'hibernation recensés

Pose de grappes de nichoirs spécifiques pour les chiroptères arboricoles dans différents types d'habitats forestiers du site.

Les spécialistes réaliseront un suivi par des visites périodiques sur plusieurs années.

Indicateurs de suivi

Action 5.3 : Suivi de l'état de conservation des espèces de la faune d'intérêt patrimonial

Mesure 5.3.4

Recherche de Lépidoptères à présence non confirmée : Alexanor, Proserpine, Damier Provençal

Gestion proposée

Améliorer les connaissances de papillons dont la présence n'a pas été confirmée par les études.

Habitats et espèces concernés

	Végétales	Aquilegia bertoloni
Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Animales	Papillons: Apollon, Azurée du serpolet, semi-apollon, Sablé du sainfoin Sablé Provençal Reptiles: Lézard vert, Lézard des murailles. Chauves-souris: Murin de Naterrer, Vespertillon à oreille échancrées, Noctule de Leisler, Grand murin, Oreillard gris, Barbastelle, Grand rhinolophe, Oreillard roux, , Petit rhinolophe, sérotine commune, Vespere de savi, Pipistrelle de kuhl. : Murin de Daubenton Petit murin, Pipistrelle commune, Molosse de Cestoni

		Protection Nationale: Gagea villosa, Ononis			
		minutissima Protection régionale: Arenaria cinerea, Ononis minutissima			
		Protection départementale : Lilium martagon			
		Livre rouge National : Ononis minutissima,			
	Végétales	Sempervivum calcareum, Campanula alpestris, Teucrium lucidum.			
		Livre rouge PACA : Androsace villosa, Genista pulchella			
		subsp. villarsii, Astragalus hamosus, Ononis minutissima,			
Espèces d'intérêt patrimonial		Sempervivum calcareum, Campanula alpestris, Teucrium lucidum			
		Intérêt local : Tulipa australis, Vicia heterophylla subsp.			
		Sale, Centranthus calcitrapae subsp. Calcitrapae, Lens			
		nigricans			
		Sedum telephium subsp. Maximum, Poa badensis subsp.			
		xerophila var. multiflora, Trollius europaeus, Ligusticum			
		ferrulaceum, Melica minuta, Succisa pratensis			
		Orthoptères : Ephipiger terrestris terrestris.			
	Animales	Coléoptères : Licinus planicollis, Athous puncticollis			
		Escargots: Chondrina megacheilos caziotana			

Habitats concernés*	
Code Eur15	Intitulé
4090	Landes oro-méditerranéennes endémiques en coussinets
6510	Prairies de fauche de basse altitude
6110	Pelouses calcaires karstiques
8120	Eboulis eutriques
8130	Eboulis méditerranéens occidentaux et thermophiles des Alpes

NB : Les habitats concernés sont les habitats d'intérêt communautaire et les habitats d'espèce d'intérêt communautaire.

Données de contractualisation

Localisation		Partout
Surface		ha dont % CNS, % FD, % privé et % FC
Partenaires pressentis		ONF, Proserpine, universités
	Coût investissement	600
Coût sur 5 ans	Coût fonctionnement	

Cahier des charges général	Nombre de jours par	Coût journée	Coût prévisionnel sur 6	
	an		ans	
Inventaires complémentaires pour la recherche ds papillons à présence non confirmée	1	120	720	

Cahier des charges général

Inventaires complémentaires pour la recherche des papillons à présence non confirmée.

Indicateurs de suivi

Nombre d'individus contactés.

Action 5.4: Suivis divers

Mesure 5.4.1.

Mise en place d'un suivi de la source pétrifiante avec formation de travertins

Gestion proposée

Veiller au bon état de conservation de cet habitat prioritaire.

Habitats et espèces concernés

Habitats d'intérêt communautaire concernés				
Code Eur15	Intitulé Eur15 Surface en hectares			
7220*	Sources pétrifiantes avec formation de travertins	ponctuel		

Données de contractualisation

Localisation		voir carte
Surface		Habitat ponctuel
Partenaires pressentis		Animateur de site, ONF, Parc Naturel régional du
		Verdon.
	Coût investissement	
Coût sur 5 ans	Coût fonctionnement	4800

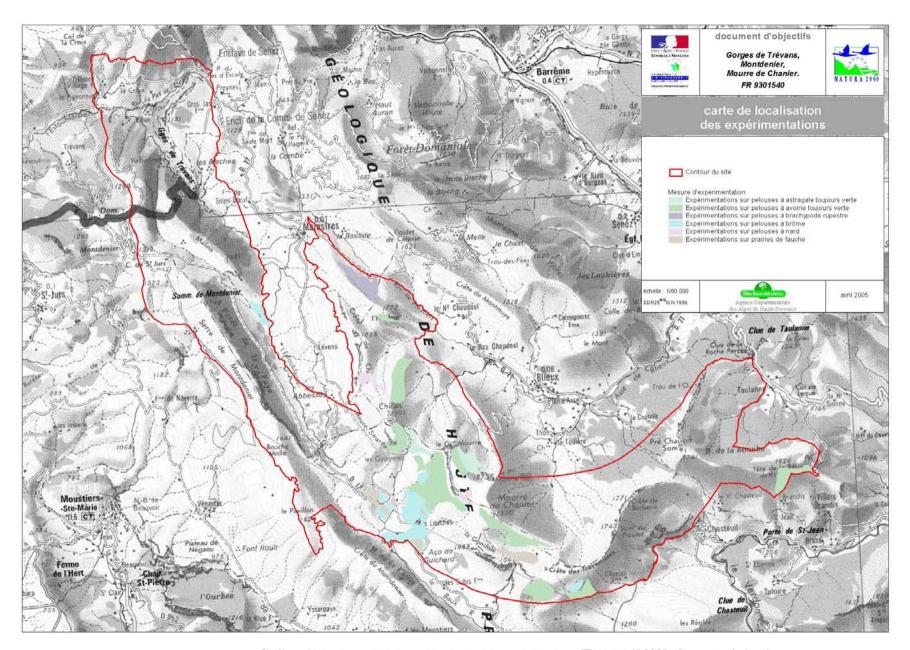
MESURE	Nombre de jours par an	Coût journalier	Coût prévisionnel sur 6 ans
Suivi de la source pétrifiante avec formation de travertins	1	800	4800

Cahier des charges généralw

Mettre en place un suivi type photoconstat. Le protocole de suivi sera élaboré ultérieurement.

Indicateurs de suivi

Résultats du suivi.



Site Natura 2000 « Gorges de Trévans, Montdenier, Mourre de Chanier » FR9301540 / DOCOB – Document opérationnel

Mesure 6.1.1.
Informer le grand public

Action proposée

Rendre disponible l'ensemble des informations sur le site et sa gestion, expliquer la procédure Natura 2000. Sensibiliser le grand public aux actions de valorisation de l'espace naturel.

Mettre en place diverses actions de communication.

La réussite du maintien de la biodiversité sur le site des Gorges de Trévans, Montdenier, Mourre de Chanier nécessite l'adhésion des acteurs locaux et de la population locale.

La fréquentation croissante du site nécessite une information claire et adaptée à destination du public ainsi qu'une surveillance accrue par des personnels assermentés afin de constater et prévenir les infractions (dépôts d'ordures, circulation en dehors des voies autorisées, respect des règlements en vigueur...).

Données de contractualisation

Localisation		Sur tout le site
Surface		ha dont % CNS, % FD, % privé et % FC
Partenaires pressentis		communes, offices du tourisme, fédérations d'activités sportives, associations, accompagnateurs, ONF, CBNA, professionnels du tourisme
	Coût investissement	55885
Coût sur 5 ans	Coût fonctionnement	33500

Mesures	Nombre de pièce ou de	Coût unitaaire ou journalier	Coût prévisionnel sur 6 ans
	jours par an		
Créer un site internet du document d'objectifs	2	460	5520
Réaliser un document de vulgarisation et d'information sur support papier	1	460	2760
Distribuer ce document dans les offices du tourisme, hôtels, campings, gîtes, restaurants, mairies et autres lieux d'accueil des visiteurs (structures permettant de sensibiliser les touristes).	1	225	1350
Réaliser et éditer une plaquette de présentation du site Natura 2000 : richesses naturelles, présentation des activités humaines, comportements attendus du grand public, rappel de la réglementation, présentation de la gestion mise en place sur le site.	2000	3	6000
Exposition itinérante sur Natura 2000.	4	225	5400
Organiser des visites (journées de sensibilisation) avec un guide / accompagnateur, sensibiliser le grand public à la fragilité des milieux.	2	300	3600
Identifier les points à forte concentration de véhicules nécessitant l'aménagement d'un parking (l'organisation d'un parking permet d'agir sur le comportement des visiteurs).	1	460	2760
Panneaux pour la valorisation du site et l'information du public de son entrée dans un espace remarquable. Installés sur le parking.	1	6350	6350
Réalisation d'articles de vulgarisation dans les journaux locaux, réalisation d'une affiche, réalisation de petites plaquettes destinées à différents types de visiteurs communiquant les recommandations adaptées à chaque pratiques	2	225	2700
pose de panneaux le long des voies d'accès au site identifiant le site Natura 2000	10	616	6160

Pose de panneaux dans les parkings sur les sites naturels les plus fréquentés (Gorges de trévans, Montdenier, site d'envol de parapente)sur la richesse naturelle du site, les comportements attendus du public et un rappel de la réglementation.	4	1490	5960
journal semestriel destiné à informer la population locale des actions générées ou financées au titre de Natura 2000	2	225	2700
Conception ,édition et distribution d'une plaquette sur la sensibilité de l'habitat de falaise			6100
Conception ,édition et distribution d'une plaquette sur la préservation du tétras lyre			5010
Conception, édition et distribution d'une plaquette d'information sur la fragilité des écosystèmes aquatiques			5010
Conception, édition et distribution d'une plaquette sur les précautions à prendre lors de la rénovation du bati			3000
Conception, édition et diffusion d'une plaquette sur le caractère protégée de l'espèce et de son écologie			5010
plaquette spécifique destinée aux sportifs pratiquant le parapente ou le vol libre, concernant les espèces et les milieux rupicoles	0.5	250	750
charte de comportement du randonneur à pied ou en VTT sur le site		st à intégrer dans ctivités de pleine na	la réflexion du PNR ature

1. Créer un site internet

Mettre à disposition l'ensemble des études élaborées dans le cadre du Document d'Objectifs et le Document d'Objectifs lui-même sur CD-rom, créer un site internet avec ces mêmes documents.

2. Réaliser une plaquette d'informations

Réaliser un document de vulgarisation et d'information sur support papier et le distribuer dans les offices du tourisme, hôtels, campings, gîtes, restaurants, mairies et autres lieux d'accueil des visiteurs (structures permettant de sensibiliser les touristes).

Réaliser une plaquette de présentation du site Natura 2000 : richesses naturelles, présentation des activités humaines, comportements attendus du grand public, rappel de la réglementation, présentation de la gestion mise en place sur le site.

3. Créer un outil d'éducation à l'environnement

Mallette thématique sur le thème des chauves-souris par exemple, qui pourrait circuler dans les écoles. Exposition itinérante sur Natura 2000.

4. Organiser des visites guidées

Organiser des visites (journées de sensibilisation) avec un guide / accompagnateur, sensibiliser le grand public à la fragilité des milieux.

Veiller à ne pas dégrader le milieu par une fréquentation trop importante.

5. Organiser le stockage des véhicules

Identifier les points à forte concentration de véhicules nécessitant l'aménagement d'un parking (l'organisation d'un parking permet d'agir sur le comportement des visiteurs).

Des panneaux installés sur le parking permettront la valorisation du site et l'information du public de son entrée dans un espace remarquable.

6. Autres possibilités de communication

Articles de vulgarisation dans les journaux locaux, réalisation d'une affiche, réalisation de petites plaquettes destinées à différents types de visiteurs communiquant les recommandations adaptées à chaque pratique...

7. Balisage des accès au site

Cette action consiste en la pose de panneaux le long des voies d'accès au site identifiant le site Natura 2000 des « Gorges de Trévans, Montdenier, Mourre de Chanier » et informant le public qu'il pénètre sur un espace remarquable.

8. Conception et pose de panneaux d'accueil et d'information

Un certain nombre de panneaux présentant la richesse naturelle des « Gorges de Trévans, Montdenier, Mourre de Chanier », les comportements attendus du public et un rappel de la réglementation seront disposés dans les parkings sur les sites naturels les plus fréquentés (Gorges de Trévans, Montdenier, aire d'envol de parapente...).

9. Edition de documents de communication

Un certain nombre de documents de communication destinés à divers publics est nécessaire : journal semestriel destiné à informer la population locale des actions générées ou financées au titre de Natura 2000 sur le site des « Gorges de Trévans, Montdenier, Mourre de Chanier ».

plaquette spécifique destinée aux sportifs pratiquant l'escalade, le parapente ou le vol libre, concernant les espèces et les milieux rupicoles.

Cette plaquette présentera l'habitat de falaise et sa fragilité et sera diffusée auprès des professionnels du tourisme, des fédérations sportive (escalade, vol libre, parapente)...

Elle donnerait aussi des recommandations pour la conservation des espèces lors de la gestion ou de l'utilisation de l'habitat dans le cadre de sports ou loisirs.

Les topos guides seront réédités avec cette plaquette et les nouveaux devront également l'intégrer.

- plaquette spécifique sur le tétras-lyre (distribuée dans les lieux touristiques).
- plaquette spécifique sur le milieu aquatique

Une information sera réalisée dans les offices de tourisme des communes d'Estoublon, de la Palud/Verdon, de Moustiers liées aux torrents sur la fragilité des espèces.

Cette plaquette sera diffusée dans les structures touristiques afin d'informer les touristes, les locaux et les professionnels du tourisme, usagés de ces torrents.

- plaquette spécifique sur les précautions à prendre lors de la rénovation du bâti.

Cette plaquette permettra notamment d'expliquer les précautions à prendre lors de la rénovation du bâti afin que les travaux ne soient pas défavorables aux chauves souris. Elle serait plutôt réservée à la population locale, aux entreprises de rénovation, DDE.....

Cette plaquette sera diffusée par l'animateur de site auprès des personnes concernées.

- charte de comportement du randonneur à pied ou en VTT sur le site.
- plaquettes spécifiques ou affiches présentant des groupes d'espèces (flore, insectes, reptiles et amphibiens, oiseaux...).
- <u>10- Journées de sensibilisation à destination de publics spécifiques</u> œuvrant sur le site doivent être organisées, de manière à améliorer la cohérence des actions.

Les publics ciblés sont notamment :

- propriétaires et gestionnaires forestiers,
- éleveurs et agriculteurs,
- élus locaux.
- agents des collectivités locales et des services de l'Etat,
- agents chargés de divers travaux (entretien des routes et sentiers, réseaux...) EDF/GDF, DDE, France télécom, ADRI,
- forestiers sapeurs et SDIS,
- agents chargés de la police de la nature, gardes particuliers, personnels des collectivités locales,

99/118

- structures sportives fédérales (spéléologie, escalade, parapente...),
- public scolaire,

habitants intéressés.

Action 6.1: Information-Communication-Sensibilisation

Mesure 6.1.2

Créer un observatoire de la biodiversité

Action proposée

Observatoire axé sur le suivi à long terme de la gestion, de l'évolution des milieux, de la dynamique des populations à l'aide d'une base de donnée géoréférencées.

Données de contractualisation

Partenaires pressentis	Animateur de site, ECOFOR, CBNA, Parc du verdon
Coût prévisionnel en fonctionnement sur 5 ans	16875,000

Mesures	Nombre de	Coût journalier	Coût prévisionnel
	jours par an		sur 6 ans
Compilation et classement des publications ayant trait au site	1	225	1350
Elaboration d'une base de données géoréférencées à partir de	2	225	2700
l'inventaire du patrimoine naturel et des activités humaines réalisés			
dans le cadre de la rédaction du Document d'Objectifs			
Alimentation et gestion de la base de données par les résultats des	2	225	2700
suivis, des études préconisées dans le docob			
Rassemblement dans un ouvrage des résultats des études et suivis	3	225	4050

Cahier des charges général

Mettre en place des suivis à long terme de l'évolution des milieux, de la dynamique des populations, de la gestion (ces suivis sont décrits dans chaque objectif).

Ces suivis permettront de mieux définir des indicateurs de suivi des mesures de gestion.

Compilation et classement des publications ayant trait au site.

Elaborer une base de données géoréférencées à partir de l'inventaire du patrimoine naturel et des activités humaines réalisés dans le cadre de la rédaction du Document d'Objectifs. Cette base de donnée sera alimentée en continu grâce aux résultats des études, suivis et observations, elle permettra de renseigner les aménageurs et porteurs de projet efficacement.

Rassembler dans un ouvrage les résultats des études qui ont été menées sur le site, en particulier les suivis concernant l'impact des itinéraires techniques sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire. Ceci permettra d'évaluer à long terme l'impact de la gestion proposée dans ce document sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

La saisie et la gestion de cette base de données géoréférencée nécessite de disposer de l'outil SIG et d'un animateur de site confirmé pour les restitutions des données sous la forme adaptée à chaque demandeur ou porteur de projet.

Action : conservation des populations de Coléoptères forestiers

Mesure 6.1.3

Mise en place d'une Surveillance spécialisée et pilotée

Action proposée

Faire respecter la législation en vigueur et les mesures de gestion préconisées pour la conservation des habitats et des espèces.

Données de contractualisation

Localisation	voir carte
Surface	ha dont % CNS, % FD, % privé et % FC
Partenaires pressentis	communes, offices du tourisme, associations,
	accompagnateurs, ONF, Parc Naturel régional du verdon

Mesures	Nombre de	Coût journalier	Coût prévisionnel
	jours paar an		sur 6 ans
Partenariat avec les acteurs locaux pour la surveillance	1	225	1350
Rédaction des comptes rendus annuels destinés à l'Etat et aux	1	225	
collectivités territoriales			1350
Présentation de ces comptes rendus au comité de suivi	1	225	1350

Cahier des charges général

La mise en place de personnel de surveillance assermenté répond à un besoin local manifeste d'encadrer la fréquentation du site, en particulier de manière à :

- permettre une présence lors des pics de fréquentation (week-end, vacances scolaires...),
- assurer une meilleure information du public.
- faire respecter la réglementation en vigueur,
- assurer une meilleure protection du milieu et des espèces, et corrélativement des biens et propriétés privés ou publics.
- identifier un correspondant local susceptible de répondre rapidement à un problème.

Ces opérations consisteront en la suveillance des véhicules à moteur sur les pistes, les mises à feu sauvages, le respect du patrimoine naturel et rural, les dépôts d'ordures, la divagation des chiens au printemps, les prélèvements d'espèces protégées, le respect des stations fragiles, les dégâts aux biens, cultures, prairies, dérangement des troupeaux etc...

La surveillance doit être courtoise en vue d'informer et de sensibiliser le grand public.

Ce dispositif peut être mis en place par la mise à disposition d'un personnel assermenté à temps plein, moyens associés (véhicules, radio, téléphone, appui logistique) et renforts ponctuels certains week-ends.

Ces actions sont à mener en parallèle de la politique de sensibilisation et d'information du public, et en association étroite avec les acteurs locaux avec lesquels un travail en partenariat sera recherché. Elles permettent d'affirmer la volonté de préserver ce site à travers une présence visible.

Une meilleure identification des problèmes et des attentes devrait être obtenue à l'usage et permettre de mieux cibler et réorienter le cas échéant les opérations. Elles feront l'objet de comptes rendus annuels destinés à l'Etat et aux collectivités locales et d'une présentation en comité de suivi.

Mesure 6.1.4

Former le personnel intervenant sur les milieux naturels

Action proposée

Former les personnes susceptibles d'organiser des visites guidées, des sorties sur le milieu naturel. Les informer sur la valeur du site, sa fragilité.

Données de contractualisation

Localisation		voir carte
Partenaires pressentis		Organisme de formation professionelle (ATEN, CNFF), animateur de site
	Coût investissement	
Coût sur 5 ans	Coût fonctionnement	9000

Mesures	Nombre de	Coût journalier	Coût prévisionnel
	jours par ans		sur 6 ans
Organiser des journées de formation sur la sensibilité de l'habitat	2	225	2700
vers les milieux sportifs, interventions ciblées			
Organiser des journées de formation sur la procédure Natura 2000 et	2	225	2700
son application vers les professionnels des activités de pleine nature			
Création d'une charte applicable aux professionnels et amateurs	2	225	2700
fixant les modalités de l'activité « animation –nature »			
Organiser des réunions et des sorties de terrains pour les acteurs	2	225	2700
locaux			

Cahier des charges général

1. Personnels institutionnels en rapport avec le sport

Renseigner les clubs et fédérations sportifs sur la sensibilité des habitats.

Organiser des journées de formations, distribuer des documents relatifs au site Natura 2000 « Gorges de Trévans, Montdenier, Mourre de Chanier".

2. Professionnels indépendants des activités de pleine nature

Organiser des journées de formation pour les professionnels indépendants (Accompagnateur en Moyenne Montagne, Brevet d'Etat) sur la procédure Natura 2000 et son application sur le site FR 1540 " Gorges de Trévans. Montdenier. Mourre de Chanier ".

Renseigner sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire présents (détermination, préconisations de gestion).

Envisager la création d'une charte applicable aux professionnels et amateurs concernant les visites guidées (comportements par rapport aux habitats et espèces d'intérêt communautaire, à la protection de la nature) : rédaction par les acteurs locaux concernés d'une charte précisant les modalités de l'activité "animation nature".

Inclure dans la formation des AMM et des guides de haute montagne, des informations en rapport avec Natura 2000.

3. Autres professionnels

Organiser des réunions et sorties sur le terrain pour les propriétaires et gestionnaires forestiers, éleveurs, agents des collectivités locales et services de l'état...

Indicateurs de suivi

Nombre de personnes ayant suivi une formation.

Nombre de personnes ayant signé la charte "Animation nature".

Mesure 6.1.5.

Prendre en compte les populations de coléoptères forestiers dans la gestion

Gestion proposée

Maintenir les espèces d'intérêt communautaire en état de conservation favorable.

Habitats et espèces concernés

	Végétales	
Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Animales	Coléoptère: Grand capricorne, Lucane cerf volant, Rosalie des Alpes Batraciens: Crapaud des joncs, Alyte accoucheur Poissons: Blageon, Chabot Chauves-souris: Murin de Daubenton, Murin de Naterrer, Murin à oreille échancrées, Noctule de Leisler, Grand Murin, Barbastelle, Grand rhinolophe, Oreillard roux, Petit Murin, Petit rhinolophe, Sérotine commune, Vespere de Savi, Pipistrelle commune, Oreillard gris, Pipistrelle de Kuhl Reptiles: Couleuvre verte et jaune Papillons: Semi apollon
	Végétales	Protection départementale : Taxus baccata, Lilium martagon Livre rouge PACA : Daphne mezereum Intérêt local : Tilia x vulgaris, Betula verrucosa
Espèces d'intérêt patrimonial	Animales	Coléoptères: Pterostichus funestes, licinus planicollis, Trypocoris vernalis fauveli, Rhizotrogus vicinus, Corymbia fontanayi, Purpuricenus globulicollis, Dichronychus incanus, Polydrusus griseomaculatus Escargots: Carychium mariae, Cochlostoma macei Reptile: Couleuvre vipérine; Grenouille rousse

Habitats concernés*	Intitulé	
Code Eur15		
9150	Hêtraies calcicoles	71,02
91E0 et 3240	Forêts alluviales résiduelles	15,79
92.A0 et 3240	Forêts galeries Salix alba et Populus albas	23,36

NB : Les habitats concernés sont les habitats d'intérêt communautaire et les habitats d'espèce d'intérêt communautaire.

Données de contractualisation

Localisation		voir carte
Surface		110,17 ha
Partenaires pressentis		ONF, animateur de site, propriétaires privés, CRPF, OPIE, universités
	Coût investissement	
Coût sur 5 ans	Coût fonctionnement	

Mesures	Nombre de jour	Coût journalier	Coût prévisionnel
	par an		sur 6 ans
Sensibiliser les gestionnaires à la prise en compte des coléoptères	1	225	1350
de la directive dans la gestion forestière			

Cahier des charges général

Les propriétaires de gros feuillus seront sensibilisés à leur conservation pour assurer la pérennité des espèces de coléoptères.

Préserver la nécromasse dans les hêtraies et ripisylves, conserver du bois mort en place lors des coupes et travaux. Favoriser les cycles complets sylvogénétiques avec phase de sénescence (arbres creux). Conserver des arbres de gros diamètre.

Eviter les coupes à blanc sur des surfaces importantes dans les habitats du Grand capricorne.

Indicateurs de suivi

Nombre d'individus contactés.

Action 6.2 : Assistance technique et administrative pour faciliter la mise en place de la gestion préconisée

Mesure 6.2.1
Assistance technique agropastorale

Action proposée

Conseils et assistance technique aux exploitants sont nécessaires pour la bonne intégration des prescriptions de gestion Natura 2000 dans le contrat de gestion (CAD) et leur déclinaison dans les mesures agrienvironnementales adéquates.

Données de contractualisation

Mesures	Nombre de	Coût journalier	Coût prévisionnel
	jours par an		sur 6 ans
Conseils et assistance technique aux exploitants sont nécessaires pour la bonne intégration des prescriptions de gestion Natura 2000	12	500	36000

Partenaires pressentis	Animateur de site, CERPAM, DDAF, éleveurs, Parc du Verdon, ADASEA, ONF
Coût en investissement sur 6 ans	36000

Cahier des charges général

Conseils et assistance technique aux exploitants sont nécessaires pour la bonne intégration des prescriptions de gestion Natura 2000 dans le contrat de gestion (CAD) et leur déclinaison dans les mesures agrienvironnementale adéquates.

Elle peut également aider à l'étude, la conception et le suivi de la réalisation d'équipements (points d'eau, clôtures...), ainsi qu'à la définition et la localisation fine des travaux de lutte contre l'enfrichement (débroussaillements ou brûlages dirigés).

Elle consiste enfin en la réalisation de plans globaux de gestion pastorale réalisés à l'échelle d'unités pastorales (cf. 1.1.1.), une fois celles-ci clairement définies. La réalisation de ces plans de gestion permet la prise en compte négociée des mesures Natura 2000 en respectant le légitime fonctionnement économique des exploitations.

Action 6.2 : Assistance technique et administrative pour faciliter la mise en place de la gestion préconisée

Mesure 6.2.2

Assistance foncière et diagnostic forestier fin

Action proposée

Améliorer l'intégration des mesures de gestion en milieux forestier dans l'élaboration de Plan simple de gestion et d'aménagement forestier.

Données de contractualisation

Partenaires pressentis	Animateur de site, ONF, CRPF
Coût prévisionnel en investissement sur 5 ans	6750

Mesures	Nombre de jours par an	Coût journée	Coût prévisionnel sur 6 ans
appui technique et administratif aux propriétaires forestiers	3	500	9000

Cahier des charges général

L'opération consiste ici à apporter un appui technique et administratif aux propriétaires forestiers de manière à les aider à contractualiser les mesures relevant de l'objectif n°2.

Action 6.3: Animation et gestion du site

Mesure 6.3.1

Mise en conformité des documents de communication, d'information touristique avec les objectifs du document d'objectifs

Action proposée

Mise en conformité des documents de communication, d'information touristique avec les objectifs de conservation des espèces et des habitats.

Données de contractualisation

Partenaires pressentis	CG, CR PACA, éditeurs, pays, ADRI
Coût prévisionnel sur 6 ans	6750

Mesures	Nombre de	Coût journalier	Coût prévisionnel
	jours par an		sur 6 ans
Recenser les documents de communication, d'information	1	225	1350
touristique, topo guide et autres documents			
Propostions de modifications des textes	2	225	2700
Veille sur les projets d'édition touristique, d'information	2	225	2700

Cahier des charges général

Recenser les documents de communication, d'information touristique, topo guide et autres documents à diffusion large pour les mettre en conformité avec les objectifs de conservation du docob.

Organiser un comité de lecture de ces documents et faire des propostions de modifications pour aller dans le sens de la conservation des habitats et des espèces.

Veille sur les projets d'édition touristique, d'information.

Remarques

Mesure 6.3.2 Nommer une structure animatrice pour le site Natura 2000

Action proposée

Mettre en place un interlocuteur de proximité unique pour le public (une personne chargée de l'animation disponible pour traiter de toutes les questions relatives à Natura 2000).

Mettre en application le Document d'Objectifs, la politique Natura 2000.

Assurer l'animation de la mise en œuvre du document d'objectifs.

Faire appliquer les mesures de gestion préconisée, l'association des acteurs locaux et l'encadrement et le suivi des actions.

Données de contractualisation

Partenaires pressentis	communes, offices du tourisme, fédérations d'activités sportives, associations, accompagnateurs, ONF, CBNA, professionnels du tourisme
Coût prévisionnel sur 6	96000
ans	

	Coût annuel (Euros)
1 poste de chargé de mission à temps partiel (salaire + charges)	13000
Déplacements, petits matériel, frais généraux et divers imprévus	3000
Total annuel (Euros/an)	16000
Total prévisionnel sur 6 ans	96000

Cahier des charges général

Cette structure animatrice doit être l'interlocuteur des ayants droits du site, des utilisateurs de l'espace, de l'administration. Elle doit

- travailler en lien étroit avec les différents acteurs du site
- Représenter sur le terrain le comité de suivi.
- Recenser les personnes prêtes à mettre en œuvre les mesures contractuelles préconisées dans ce document.
- Rechercher les financements pour mettre en œuvre les actions, monter les dossiers de demande de subvention.
- ♦ Mettre en œuvre les actions (rédaction des cahiers des charges et des contrats, suivis des actions réalisées, rédaction de rapport d'étapes et de synthèses annuelles globales).
- ♦ Assurer la concertation et la coordination entre les différents partenaires (organisation de réunions, rédaction de compte-rendus).
- Organiser une réunion par an du comité de suivi (une réunion sur les actions envisagées et une sur les bilans des actions réalisées au cours de l'année).

Mesure 6.3.3 Mise en place d'un comité de suivi

Action proposée

Mise en place d'un comité de suivi pour la mise au point du programme d'actions.

Données de contractualisation

Partenaires pressentis	Animateur de site, DDAF, scientifiques, fédérations, DDJS, communes, CG, CERPAM, éleveurs
Coût prévisionnel sur 5 ans	5625

Mesures	Nombre de	Coût journalier	Coût prévisionnel
	jours par an		sur 6 ans
Création du comité de suivi	2	225	2700
Organisation des réunions du cominté de suivi	2	225	2700
Rédaction des comptes rendus des réunions du comité de suivi	1	225	1350

Cahier des charges général

A la suite du comité de pilotage local ayant présidé à l'élaboration du document d'objectifs, un comité de suivi associant toutes les parties intéressées par la gestion du site doit siéger régulièrement. Sa réunion doit être l'occasion de faire le point des actions en cours et de mettre au point le programme d'action annuel.

Des réunions sectorielles sur les thèmes agricoles, forestiers et gestion de la fréquentation touristique peuvent également s'avérer nécessaire.

Mesure 6.3.4 Mise en place d'un comité technique

Action proposée

Mise en place d'un comité technique pour appliquer une meilleure gestion sur le site

Données de contractualisation

Partenaires pressentis	DDA, ONF, CRPF, Parc du Verdon, chambre d'agriculture, communes, Comité de pilotage, CERPAMn éleveurs.
Coût prévisionnel sur 5	5625
ans	

Mesures	Nombre de jours pour 5	Coût journalier	Coût prévisionnel sur 5 ans
	ans		
Création du comité technique	2	225	2700
Organisation des réunions du cominté technique	2	225	2700
Rédaction des comptes rendus des réunions du comité technique	1	225	1350

Cahier des charges général

La création d'un comité technique regroupant des personnes compétentes en matière d'agriculture, forêt, DFCI, cynégétique, faune et flore serait un outil pertinent pour la gestion du site.

Ce comité pourrait donner son avis sur des projets intéressant divers partenaires dont il permettrait de coordonner les actions.

Il pourrait notamment examiner divers projets de travaux sur le site, dont ceux de débroussaillement lourd et de brûlages dirigés, afin de préciser les modalités de leur exécution.

Action 6.4 : Mesures d'ordre règlementaires

Mesure 6.4.1

Réglementer la pratique de l'escalade, du canyonning, de la randonnée pédestre et le survol de certaines portions de falaises

Gestion proposée

Limiter le dérangement des espèces rupicoles.

Habitats et espèces concernés

Habitats d'intérêt communautaire concernés			
Code Eur15	Intitulé Eur15	Surface en hectares	
5210	Matorral arborescents à Juniperus spp		
4060	Landes alpines et boréales		
8210	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires	61,80	
8215	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires, communautés des étages supra à oroméditérranéens	13,2	
8310	Grottes non exploitée par le tourisme		

	Végétales	Ruscus aculeatus		
Espèces d'intérêt communautaire (Annexes de la Directive Habitats)	Animales	Chauves-souris: Molosse de Cestoni, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Murin à oreilles échancrées, grand Murin, Oreillard gris, Barbastelle, Oreillard roux, Petit Murin, Petit rhinolophe, Sérotine commune, Vespère de Savi, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl.		
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	Protection Nationale: Moehringia intermedia, Delphinium fissum, Phyteuma charmelii, Primula marginata Protection départementale: Delphinium fissum, Ruscus aculeatus Livre rouge National: Moehringia intermedia, Saxifraga callosa subsp. Callosa, Delphinium fissum, Festuca alpina, Livre rouge PACA: Campanula alpestris; Asplenium trichomanes subsp. Pachyrachis, Saxifraga callosa subsp. callosa, Thymelaea dioica, Delphinium fissum, Hypericum coris, Bupleurum petraeum, Phyteuma charmelii Intérêt local: Sedum telephium, Helictotrichon setacea, Saxifraga oppositifolia, Viola biflora		
	Animales	Escargots: Chondrina megacheilos caziotana		

Données de contractualisation

Localisation		Non localisé
Surface		ha dont % CNS, % FD, % privé et5% FC
Partenaires pressentis		Animateur de site, Parc du Verdon, ADRI, DDJS, fédérations sportives, CG, DIREN, comités départementaux d'activités de pleine nature
Coût sur 6 ans	Coût investissement	
	Coût fonctionnement	10800

Cahier des charges général	Nombre de	Coût journée	Coût prévisionnel
	jours par an	d'un chargé de	sur 6 ans
		mission au parc	
Participation au comité départemental de la montagne et de	2	225	2700
l'escalade			
Participation au comité départemental de vol libre	2	225	2700
Participation au comité départemental de vol à voile	2	225	2700
Participation au comité départemental de randonnée pédestre	2	225	2700

Cahier des charges général

Toutes les mesures envisagées seront mises en application dans la concertation.

- 1- modifier ou supprimer certains sentiers menant à des sites de nidification d'oiseaux rupestres. Certains cheminements marginaux conduisant à proximité d'aires de reproduction doivent être supprimés ou modifiés dans leur tracé (Gorges de Trévans).
- 2- La mesure à établir en liaison avec les fédérations sportives concernées consiste à :
- Interdire la pratique de l'escalade et l'équipement de nouvelles voies sur les falaises favorables à la nidification sur les sites non encore exploités.

Localisation : falaises du Montdenier, Gorges de Trévans, l'Hauteur.

• Dissuader ou limiter le survol pendant la période de nidification des espèces rupicoles (du 15 décembre au 30 juin selon les espèces).

Localisation : Serre de Montdenier, gorges de Trévans

Dans le même esprit, tout projet d'équipement touristique de parcours en falaise (via ferrata) n'est pas souhaitable.

Indicateurs de suivi

Remarques

La Ligue de Protection des Oiseaux des Alpes de Haute Provence a organisé un colloque sur « la falaise : sport de montagne et patrimoine naturel » en octobre 2002. Les actes de ce colloque seront bientôt disponibles.

Le PNRV travail également, dans le cadre du schéma des activités sportives de pleine nature a une organisation, une sectorisation de l'espace.

Action 6.5 : Aménagements de l'accueil touristique sur le site et pour la mise en œuvre des mesures de gestion

Mesure 6.5.1

Limiter la circulation des véhicules à moteur sur les pistes non ouvertes à la circulation publique

Action proposée

Limiter la circulation des véhicules à moteur sur les pistes non ouvertes à la circulation publique

Données de contractualisation

Partenaires pressentis	Animateur de site, ONF, communes, atelier bois ONF
Coût prévisionnel en investissement	12 660
sur 5 ans	
Coût prévisionnel en fonctionnement	610
sur 5 ans	

Cahier des charges général	Nombre d'articles ou de jours prévisionnels sur 6 ans	Coût unitaire ou journalier	Coût prévisionnel
Pose de la barrière et signalétique pour la fermeture des pistes	5	2532	12660
Entretien de ces aménagements	2	305	610

Cahier des charges général

Il est courant, malgré la réglementation en vigueur, que les pistes d'exploitation soient utilisées par des personnes pratiquant 4x4, moto verte, au déplaisir des propriétaires, exploitants et autres promeneurs.

Il s'avère indispensable en parallèle au dispositif de surveillance de rappeler la réglementation en vigueur concernant l'interdiction de circuler sur les voies autres que celles formellement identifiées comme étant ouvertes à la circulation publique.

La pose de panneaux et de barrières n'autorisant l'accès qu'aux seuls ayants droit est indispensable en de nombreux lieux et notamment sur la piste qui monte au chiran.

Certaines pistes d'exploitation privées ou cheminements empruntés par les 4x4, peuvent être fermés par des blocs, levées de terre ou barrières, en accord avec le propriétaire.

Action 6.5 : Aménagements de l'accueil touristique sur le site et pour la mise en œuvre des mesures de gestion

Mesure 6.5.2

Gestion des itinéraires pédestres, équestres, VTT et motorisés

Action proposée

Gestion des itinéraires pédestres, équestre, VTT, motorisé.

Données de contractualisation

Partenaires pressentis	Animateur de site, Parc du verdon, communes, offices du tourisme, fédérations d'activités sportives, associations, ONF, professionnels du tourisme, ADRI, DDJS
Coût prévisionnel sur 6 ans	4050

Mesures	Nombre de iours par	Coût journalier	Coût prévisionnel sur 6 ans
Participation de l'animateur de site aux réunions pour la création du plan pour la gestion des activités sportives de pleine nature au sein	3	225	4050
du PNR Verdon			

Cahier des charges général

Un réseau cohérent et complet de sentiers de randonnées pédestres et VTT balisés par le Conseil Général existe sur le site, dans le cadre du plan départemental d'itinéraires de randonnées pédestres.

Ce schéma permet de canaliser la fréquentation du public sur le site.

Quelques adaptations mineures sont recommandées. Un rappel concernant l'interdiction de divagation des chiens et des enjeux en matière de faune et de gestion pastorale pourrait utilement être ajouté dans le descriptif des itinéraires à l'occasion d'une réédition des guides de randonnée.

L'élaboration d'un réseau d'itinéraires équestres à l'échelle du site paraît pertinent, permettant d'assurer une offre adaptée aux pratiquants sur un nombre d'itinéraires limités, et d'exclure la pratique sur les itinéraires où elle s'avère dérangeante pour la flore et la faune.

Toute création de nouveaux itinéraires devrait faire l'objet d'une discussion en comité technique et d'une évaluation des impacts induits.

Remarques

L'intégration de la commune d'Estoublon au sein du territoire du parc du Verdon permettrait une gestion globale et cohérente des itinéraires de randonnées.

Une réflexion sur la gestion des activités physiques de pleine nature est en cours au parc et le développement touristique de la commune pourrait y être intégré.

Action 6.6 : Précautions à respecter lors des travaux en milieu naturel

Mesure 6.6.1

Limiter les interventions en période de reproduction

Action proposée

Limiter les interventions en période de reproduction

Données de contractualisation

Partenaires pressentis	Animateur de site, DDE, Parc du verdon
Coût prévisionnel sur 6 ans	3375

Mesures	Nombre de	Coût journalier	Coût prévisionnel
	jours par an		sur 6 ans
Information et sensibilisation sur la sensibilité des espèces des	3	225	4050
organismes publics et privés intervenant sur le milieu naturel			

Cahier des charges général

Un certain nombre d'organismes publics ou privés mènent des travaux pouvant avoir des répercussions sur le milieu naturel. Certaines précautions doivent être prises, en particulier en ce qui concerne les périodes d'intervention et les modes opératoires.

Les chantiers en milieu naturel sont particulièrement pénalisants pour la faune en période de reproduction, nidification, mise bas ou élevage des jeunes.

Mesure : éviter tout chantier important ou prolongé entre le 1^{er} mars et le 1^{er} juillet.

Cette période correspond à la sensibilité maximale pour l'avifaune, mais également de nombreuses autres espèces.

Les travaux de débroussaillement, de brûlage, de bûcheronnage ou de terrassement sont alors à éviter. Sauf dérogation correspondant à des contraintes particulières, tout chantier réalisé ou subventionné grâce à des fonds publics devrait obligatoirement être effectué en dehors de cette période.

Les entretiens des sentiers, bords de pistes et de routes sont également concernés par cette mesure. Il sera également nécessaire de sensibiliser et d'informer les divers prescripteurs de travaux.

Action 6.6 : Précautions à respecter lors des travaux en milieu naturel

Mesure 6.6.2

Eviter les traitements phytocides ou insecticides

Action proposée

Conserver en bon état les habitats et les espèces de la directive.

Données de contractualisation

Partenaires pressentis	Animateur de site, DDE, entrepreneurs espaces verts, communes
Coût prévisionnel sur 6 ans	2700

Mesures	Nombre de	Coût journalier	Coût prévisionnel
	jours par an		sur 6 ans
Sensibilisation des publics concernés au cours de campagne de	2	225	2700
sensibilisation			

Cahier des charges général

Exclure les phytocides et préférer les entretiens manuels, voire mécanisés, en particulier pour les talus de routes, pistes, chemins

Action 6.6 : Précautions à respecter lors des travaux en milieu naturel

Mesure 6.6.3

Programmation des chantiers de brûlage dirigé

Action proposée

Elaboration d'un programme annuel de brûlage dirigé.

Données de contractualisation

Partenaires pressentis	Animateur de site, ONF, DDAF, Conseil Général, SDIS, DFCI, cellule départementale « brûlage dirigé », représentants des acteurs du monde pastoral et forestier, fédération de chasse et scientifiques
Coût prévisionnel sur 6 ans	6750

Mesures	Nombre de jours par an	Coût journalier	Coût prévisionnel sur 6 ans
Elaboration du programme annuel des chantiers de brûlage dirigés	2	225	2700
Organisation de la réunion du comité technique en automne et rédaction du compte rendu	3	225	4050

Cahier des charges général

Le brûlage dirigé est un outil mis en place dans le but d'assurer une prestation dans le respect de normes de sécurité maximales. C'est également un outil d'entretien des milieux naturels intéressant car peu onéreux, mais dont la mise en œuvre est délicate et l'impact parfois mal connu.

Son utilisation sur le site des « gorges de Trévans, Montdenier, Mourre de Chanier » dans le cadre de la gestion des formations ouvertes est reconnue mais mérite d'être parfaitement encadrée en particulier au niveau de la définition du programme et du suivi de l'opération.

Sa pérennité n'est assurée qu'en cas d'utilisation pastorale limitant la repousse des formations traitées par brûlage.

Lors de l'élaboration du programme annuel de brûlage dirigé, les demandes sont collectées et synthétisées avec indication du demandeur et de sa motivation. Les surfaces à traiter sont cartographiées.

Les demandes sont ensuite soumises pour avis lors d'un comité technique, siégeant en début d'automne, associant DDAF, Conseil Général, SDIS, DFCI, représentants des acteurs du monde pastoral et forestier, fédération de chasse et scientifiques.

Ce comité examinera chaque demande en veillant notamment à :

- conserver son caractère opérationnel à l'outil « brûlage dirigé » et prendre en compte le volet sécurité et prévention des incendies.
- veiller à la bonne adéquation entre les besoins réels du demandeur et les surfaces à brûler programmées. Une instruction préalable des demandes concernant les secteurs pastoraux par un technicien pastoral serait de nature à affiner et préciser les attentes. Il importe de restreindre les opérations de brûlage aux secteurs sur lesquels est obtenu un engagement d'utilisation pastorale permettant de contenir la repousse.

Toute repasse sur un secteur dans un laps de temps inférieur à 5 ans est à exclure à priori, sauf motivation particulière justifiant une dérogation.

- intégrer les préoccupations environnementales et exclure du brûlage les zones sensibles.

- gérer durablement la ressource pastorale en limitant l'enfrichement des milieux sans pour autant le banaliser en favorisant les espèces pyrophiles peu appétentes (brachypode, genêt...).

Période de réalisation des brûlages :

En raison de la réglementation en vigueur et de la sensibilité des différentes espèces, les brûlages dirigés et écobuages ne seront autorisés sur le site qu'entre le 1^{er} novembre et le 1^{er} avril.

Des dérogations de dates de brulâge peuvent être demandées pour des cas particuliers. Il serait souhaitable que les brulâge dirigés déclarés à l'intérieur du site Natura 2000 soient priorotaires

IX TABLEAU SYNTHETIQUE DU COUT ET DU FINANCEMENT DES ACTIONS

								Echéa	ncior	,				Fina	nceme	nt		
N° de la	N° de la	Indice			Coût de			LCIIEa	IIICIEI			Eta	t		Europe	•	Αι	ıtres
mesure Docob	mesure AE	de priorité	Libellé de la mesure	Type de mesure	la la	2005	2006	2007	2008	2009	2010	MAAPAR	MEDD	FEOGA - G	DOCUP Obj. 2	LIFE Nature	Colle ctivit és	EPCI et autres organis mes
1.1			Entretien et préservation des milieux ouverts															
1,1,1			Réalisation de plans de gestion pastorale	CN2 AE	78000	13000	13000	13000	13000	13000	13000	39000		39000				
	1907 A70- 73-74	1	Application d'un plan global de gestion pastorale	CN2 AE	57600 à 115200		9600 à 19200	9600 à 19200	9600 à 19200	9600 à 19200		28800 à 57600		28800 à 57600				
	1903 A 10	1	Gestion du pâturage - technique du gardiennage serré	CN2 AE	122040	20340	20340	20340	20340	20340	20340	61020		61020				
	1903 B 12- 14-16	1	Gestion du pâturage ovin-caprin en parcs clôturés fixes	CN2 AE	55404 à 69768		9234 à 11628	9234 à 11628	9234 à 11628	9234 à 11628		27702 à 34884		27702 à 34884				
	1903 B 13- 15-17	1	Gestion du pâturage bovin-équin en parcs clôturés fixes	CN2 AE	14 400 à 18 360		2401 à 3060	2400 à 3060	2400 à 3060	2400 à 3060		7200 à 9180		7200 à 9180				
	1903 B 32- 34-36	1	Gestion fine du pâturage ovin- caprin en parcs mobiles	CN2 AE	121656 à 162504		20276 à 27084	20276 à 27084	20276 à 27084	20276 à 27084		60828 à 81252		60828 à 81252				
	1903 B 33- 35-37	1	Gestion fine du pâturage bovin- équin en parcs mobiles	CN2 AE	36763 à 48484		6127 à 8081	6127 à 8081	6127 à 8081	6127 à 8081	6127 à 8081	18381 à 24243		18381 à 24243				
1,1,2			Equipement des pâturages															
		1	Cabane de Chiran		90		90					36		36				
		1	Cabane de Peire-Naise		12 417		12 417					4968		4968				
		1	Cabane de Praoux		426		426					170		170				
		1	Point d'eau à aménager		1 067		1 067					427		427				
		1	Citerne plastique avec gouttières et enfouissement		6097		6097					2438		2438				
		1	Barrière pour changer le biais du troupeau		46		46					19		19				
		1	Parc de nuit mobile et électrique		73		73					29		29				
		1	Parc fixe		4573		4573					1829		1829				
		1	Appareillage photovoltaique		3811		3811					1524		1524				
		1	Héliportage pour 700kg		880		880					353		353				
		1	Impluvium		10671		10671					4268		4268				

1,1,3		Entretien des prairies par la fauche												
2001 A	0	Gestion extensive de la prairie	CN2 AE	59623	9937	9937	9937	9937	9937	9937	29811	29811		
1903 B	16	Mise en défens avec clôtures fixes pour ovins-caprins	CN2 AE	1836	306	306	306	306	306	306	918	918		
1903 B	17	Mise en défens avec clôtures fixes pour bovins-équins	CN2 AE	1962	327	327	327	327	327	327	981	981		
2002 D	00	Gestion extensive de la prairie par pâturage obligatoire. Option . Abandon de la fertilisation	CN2 AE	1976	329	329	329	329	329	329	987	987		
1601 A 20-30-40		Utilisation tardive de la parcelle	CN2 AE	145701	24284	24284	24284	24284	24284	24284	72852	72852		
1.2		Restauration des habitats d'intérêt communautaire et des espèces associées												
1,2,1		Réouverture des milieux embroussaillés												
1901 A	1 1	Ouverture de parcelle fortement embroussaillée	CN2 AE	164400	27400	27400	27400	27400	27400	27400	82200	82200		
1902 A	1 1	Ouverture de parcelle moyennement embroussaillée	CN2 AE	38700	6450	6450	6450	6450	6450	6450	19350	19350		
1905 A0	0 1	Ecobuage raisonné	CN2 AE	11448	1908	1908	1908	1908	1908	1908	5724	5724		
1,2,2	2	Restauration des pelouses calcicoles dans une forêt claire de pins sylvestres		27000	4500	4500	4500	4500	4500	4500				
1,2,3		Restauration et préservation des landes en coussinets à Genêt de Villars												
	2	Débroussaillement manuel		49674	8279	8279	8279	8279	8279	8279				
1903 A	1 3	Gestion du pâturage - technique du gardiennage serré	CN2 AE	2634 à 4610	439 à 768	439 à 768	439 à 768	439 à 768	439 à 768	439 à 768	1317 à 2304	1319 à 2304		
1903 B 14-16	3	Gestion du pâturage ovin-caprin en parcs clôturés fixes	CN2 AE	486 à 612 _{	31 à 102	81 à 102 8	1 à 102	81 à 102	31 à 102 8	31 à 102	243 à 306	245 à 306		
1903 B 15-17	3	Gestion fine du pâturage ovin- caprin en parcs mobiles	CN2 AE	822 à 1098	137 à 183	137 à 183	137 à 183	1437 à 183	137 à 183	137 à 183	411 à 549	413 à 549		
2.1		Maintien et amélioration de l'état de conservation des habitats forestiers												
2,1,1	3	Incitation à la réalisation de plans simples de gestion en forêt privée		348	58	58	58	58	58	58				

2,1,2		2	Mise en conformité des aménagements forestiers et des Plans Simples de Gestion avec le Document d'Objectifs		4516	753	753	753	753	753	753			
2,1,3	F 27 001	2	Création, entretien de clairières dans les forêts	i.2.7	11500	1917	1917	1917	1917	1917	1917	3501	3501	
2,1,4	A HE 006	2	Création et entretien de mares	annexe J	4390	732	732	732	732	732	732	2195	2195	
2	.2		Préservation des hêtraies sèches à Buis, à Seslérie et à If											
2,2,1		1	Prévention des risques d'incendie des hêtraies et des Genévriers thurifères		7250	1208	1208	1208	1208	1208	1208			
3	.1		Veille permanente sur les différents projets et activités existants sur le site											
3,1,1		1	Veille permanente sur les différents projets d'aménagement de falaises Creation o un partenanat avec		2700	450	450	450	450	450	450			
3,1,2		1	les associations		14850	2475	2475	2475	2475	2475	2475			
3	.2		Gestion de la fréquentation touristique sur les espaces les plus sensibles											
3,2,1		2	Analyser la fréquentation touristique sportive		8400	1400	1400	1400	1400	1400	1400			
3,2,2		2	Limiter les impacts de la fréquentation touristique		23280	3880	3880	3880	3880	3880	3880			
4	.1		Maintien de l'intégrité et de la fonctionnalité des habitats utilisés par les chauves-souris											
4,1,1			Créer, maintenir et entretenir les éléments fixes du paysage favorable aux chauves souris											
	A FH 002	3	Plantation et entretien d'un alignement d'arbres	annexe J	8562	1427	1427	1427	1427	1427	1427	4281	4281	
	A HE 006	2	Création et entretien de mares	annexe J	4390	732	732	732	732	732	732	2195	2195	
	A HE 010	2	Réhabilitation de fossés	annexe J	294	49	49	49	49	49	49	147	147	
	A HE 002	2	Entretien de berges	annexe J	165	28	28	28	28	28	28	83	83	

A HE 009	2	Entretien des béalières et canaux	annexe J	315	53	53	53	53	53	53	158	158	
4,1,2	1	Adapter les produits de traitements antiparasitaires		15900	2650	2650	2650	2650	2650	2650			
4,1,3	3	Recenser les cavités d'hivernage		17800	2967	2967	2967	2967	2967	2967			
4,1,4	1	Aménager les éclairages à proximité des gîtes à chauves-souris		2700	450	450	450	450	450	450			
4.2		Conservation de l'habitat de l'Ancolie de Bertolonii											
4,2,1	2	Prise en compte de l'Ancolie de Bertoloni dans la gestion forestière		4500	750	750	750	750	750	750			
5.1		Suivi de l'état de conservation des habitats par l'évolution de la flore.											
5,1,1	3	Mettre en place un suivi de l'état de conservation des milieux rocheux		14635	2439	2439	2439	2439	2439	2439			
5,1,2	1	Mettre en place un suivi scientifique et technique de la gestion des milieux ouverts		12954	2159	2159	2159	2159	2159	2159			
5,1,3	1	Approfondissement des connaissances des habitats pastoraux d'intérêt communautaires		13716	2286	2286	2286	2286	2286	2286			
5,1,4	1	Suivi quantitatif de la progression des ligneux		9144	1524	1524	1524	1524	1524	1524			
5,1,5	3	Suivi de la dynamique de régénération des hêtraies calcicoles sèches		11550	1925	1925	1925	1925	1925	1925			
5,1,6	3	Mettre en place un suivi des ripisylves		11430	1905	1905	1905	1905	1905	1905			
5,1,7	3	Mettre en place un suivi des forêts de ravins		2286	381	381	381	381	381	381			
5,1,8	2	Mettre en place un suivi de la régénération des peuplements de Genévriers thurifères		12196	2033	2033	2033	2033	2033	2033			
5.2		Suivi de l'état de conservation des habitats par analyses chimiques											
5,2,1	1	Vérifier l'état de conservation des bas marais alcalins		9144	1524	1524	1524	1524	1524	1524			
5,2,2	1	Veiller à la stabilité du régime hydrique et à la qualité physico- chimique et biologique de l'eau		6600	1100	1100	1100	1100	1100	1100			

5.3		Suivi de l'état de conservation des espèces de la faune d'intérêt patrimonial											
5,3,1	1	Suivi des populations de Tétras- lyre	18000	3000	3000	3000	3000	3000	3000				
5,3,2	2	évaluer les populations d'espèces aquatiques	11550	1925	1925	1925	1925	1925	1925				
5,3,3	2	Suivi des chiroptères arboricoles	16000	2667	2667	2667	2667	2667	2667				
5,3,4	2	Recherche de Lépidoptères à présence non confirmée	720	120	120	120	120	120	120				
5.4		Suivis divers											
5,4,1	1	Mise en place d'un suivi de la source pétrifiante	4800	800	800	800	800	800	800				
6.1		Information-Communication- Sensibilisation											
6,1,1	1	Informer le grand public	76140	12690	12690	12690	12690	12690	12690				
6,1,2	2	Créer un observatoire de la biodiversité	10800	1800	1800	1800	1800	1800	1800				
6,1,3	2	Mise en place d'une Surveillance spécialisée et pilotée	4050	675	675	675	675	675	675				
6,1,4	1	Former le personnel intervenant sur les milieux naturels	10800	1800	1800	1800	1800	1800	1800				
6,1,5	2	Prendre en compte les populations de coléoptères forestiers dans la gestion	1350	225	225	225	225	225	225				
6.2		Assistance pour faciliter la mise en place de la gestion préconisée											
6,2,1	1	Assistance technique agropastorale	36000	6000	6000	6000	6000	6000	6000				
6,2,2	2	Assistance foncière et diagnostic forestier fin	9000	1500	1500	1500	1500	1500	1500				
6.3		Animation et gestion du site											
6,3,1	1	Mise en conformité des documents de communication	6750	1125	1125	1125	1125	1125	1125				
6,3,2	1	Nommer une structure animatrice pour le site Natura 2000	96000	16000	16000	16000	16000	16000	16000	96000			
6,3,3	1	Mise en place d'un comité de suivi	6750	1125	1125	1125	1125	1125	1125	1125			
6,3,4	1	Mise en place d'un comité technique	6750	1125	1125	1125	1125	1125	1125	1125			

6.4		Mesures d'ordre règlementaires														
6,4,1	2	Réglementer la pratique de l'escalade, de la randonnée pédestre et le survol		10800	1800	1800	1800	1800	1800	1800						
6.5		Aménagements de l'accueil touristique sur le site														
6,5,1	1	Limiter la circulation des véhicules à moteur sur les pistes non ouvertes à la circulation publique		13270	2212	2212	2212	2212	2212	2212						
6,5,2	1	Gestion des itinéraires pédestres, équestres, VTT et motorisés		4050	675	675	675	675	675	675						
6.6		Précautions à respecter lors des travaux en milieu naturel														
6,6,1	1	Limiter les interventions en période de reproduction		4050	675	675	675	675	675	675						
6,6,2	1	Eviter les traitements phytocides ou insecticides		2700	450	450	450	450	450	450						
6,6,3	1	Programmation des chantiers de brûlage dirigé		6750	1125		1125			1125						
			1	62486 7 à	26412 3 à	30430 5 à	26412 3 à	26412 3 à	26412 3 à	26412 3 à			473784			
Totau			1	-	28593						473784 à		4/3/04 à			
x			-	2	5	7	5	5	5	5	539222	1E+05	539222	12560		